

PROJET ATINEA La Roche-sur-Yon (85)

PIECE D

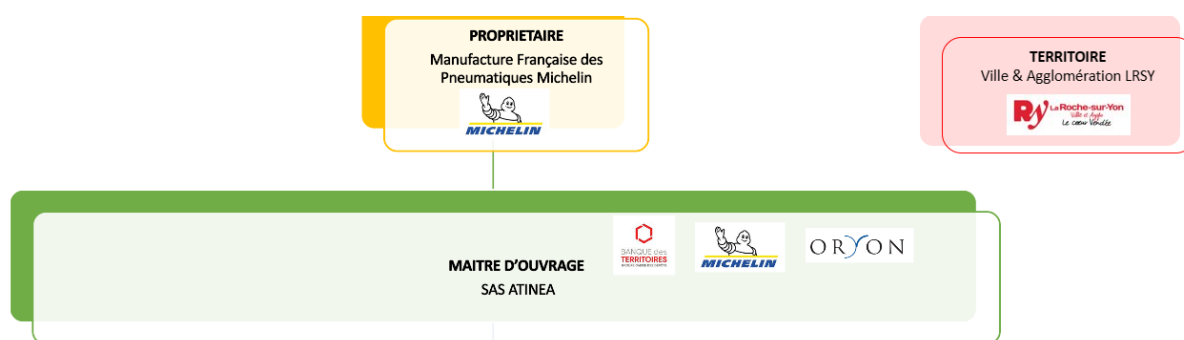
Propriété du terrain d'assiette du projet

1- ATTESTATION DE PROPRIETE DU TERRAIN D'ASSIETTE	1
2- MATRICE CADASTRALE.....	2

1- ATTESTATION DE PROPRIETE DU TERRAIN D'ASSIETTE

A ce jour Michelin est toujours propriétaire du site. Il est cependant prévu qu'ATINEA rachète le foncier à Michelin par la suite.

En mars 2020, le site Michelin de la Roche-sur-Yon cesse définitivement son activité de fabrication de pneumatiques. En juin 2023, Michelin s'engage officiellement dans la restructuration du site, aux côtés de la banque des Territoires et ORYON, société d'économie mixte du territoire vendéen. A eux trois, ils forment la SAS ATINEA dont l'objectif est de transformer le site actuel en un pôle d'excellence accueillant des entreprises et industries portant des projets innovants dans les domaines de la mobilité et des énergies renouvelables.



Extrait des statuts

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet de réaliser sur le site de Michelin situé Route de Nantes, 85000 La Roche-sur-Yon sur les parcelles cadastrées sections ES018, ES002, ES003, ES004, ES005 et sections ER045, ER047 (la « Site »), un pôle d'excellence consacré à l'accueil d'activités économiques, de formation, de recherche et développement ainsi que d'animation (tel que cela est précisé ci-après) dédiées notamment aux énergies et mobilités du futur créatrices d'emplois durables.

A ce titre, la Société réalise, directement ou indirectement :

- (i) le financement et la réalisation d'études préalables en vue de l'acquisition, la vente, la construction, la restructuration, l'aménagement ou la réhabilitation ainsi que l'exploitation par voie locative de tout ou partie des immeubles du Site ;
- (ii) l'acquisition, la vente, la construction, la restructuration, l'aménagement ou la réhabilitation ainsi que l'exploitation par voie locative desdits immeubles ou parties d'immeubles ;
- (iii) toute action de promotion et de valorisation du pôle d'excellence ;
- (iv) la prestation de services d'accompagnement des porteurs de projets et d'incubation d'entreprises œuvrant notamment dans les domaines des énergies et mobilités du futur et hébergés sur le Site ;
- (v) la prise de participation par tous moyens dans des sociétés civiles ou commerciales existantes ou à créer ayant un objet social se rattachant à des activités immobilières similaires à l'objet principal immobilier de la Société, ainsi que la gestion par tous moyens de ces participations par voie de cession, d'échange, d'apport ou autre ;
- (vi) la conclusion de toute convention de financement pour les besoins de la réalisation de l'objet prévu ci-dessus, et notamment la conclusion de tout emprunt bancaire et de toute convention d'avance en compte courant, ainsi que l'octroi de toute garantie consentie pour l'obtention de ces financements et la conclusion de toute convention de couverture de taux ;
- (vii) Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus, ou à des objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la réalisation de cet objet.

SAS ATINEA

Société par actions simplifiée
Au capital de 300.000 euros
Siège social : 92, boulevard Gaston Defferre – 85000 La Roche-sur-Yon
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon

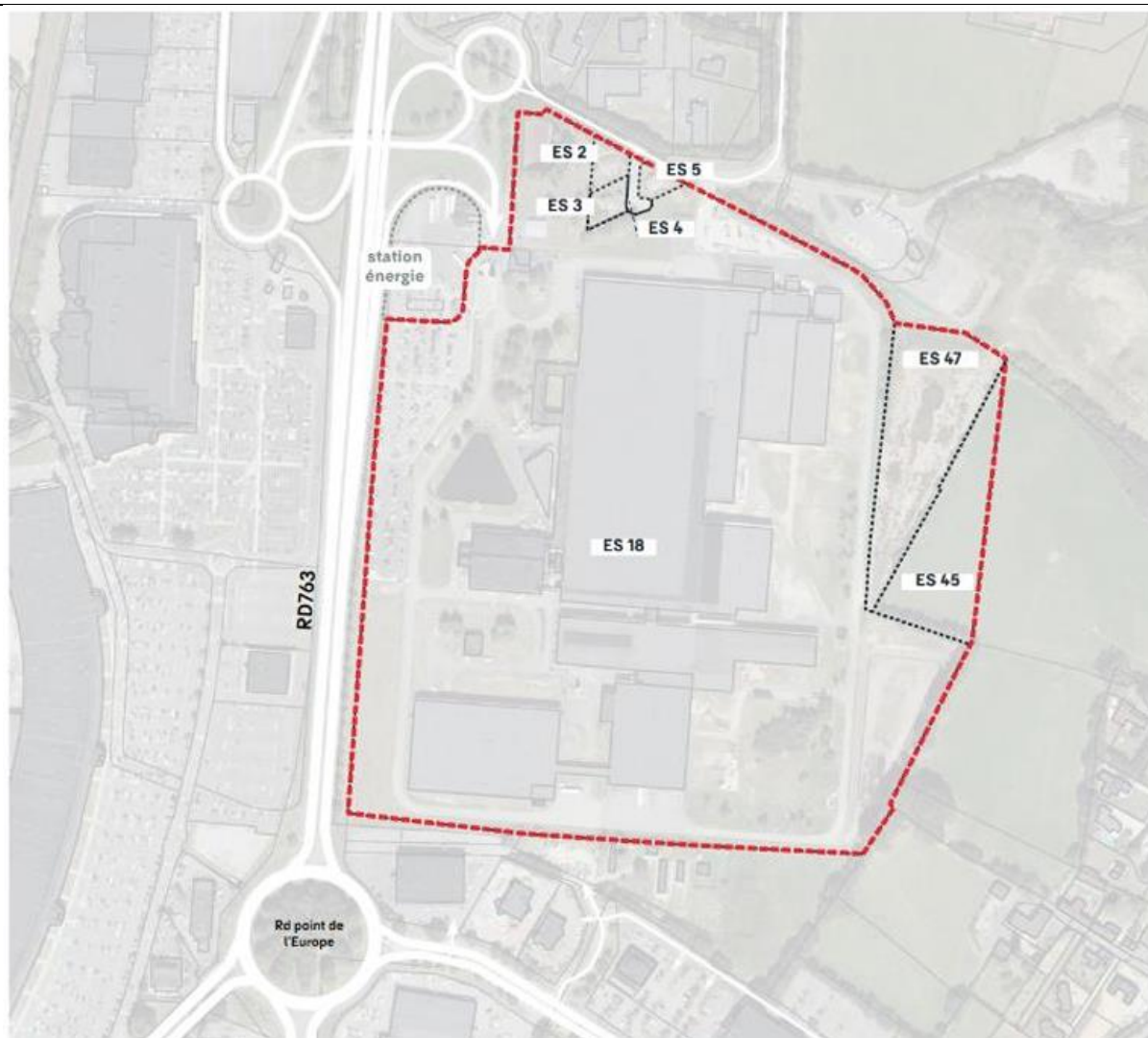
STATUTS CONSTITUTIFS

En date du 29 juin 2023

2- MATRICE CADASTRALE

Les parcelles concernées par le projet sont les ES 2, 3, 4, 5 et 18, ainsi que les ER 45 et 47. Les actes de propriété sont présents en annexe.

PARCELLES DU PROJET



Source : MAGNUM


N° 11194*03
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



N° 3233-SD
(01-2013)
@internet-DGFIP

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de la demande :
Déposée le :
Références du dossier :

Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
☐ hors formalité ☒ sur formalité Opération juridique : Vente COMMUNE de LA ROCHE SUR YON/MICHELIN 20150345/68035 TE TD Télé@ctes Service de dépôt : LA ROCHE SUR YON	M SCP LECOMTE EVEILLARD 41 rue Benjamin Franklin BP 235 85006 LA ROCHE SUR YON Adresse courriel ⁽³⁾ : Téléphone : A LA ROCHE SUR YON le 16/12/2015 Signature
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Formalité du Vol. N°	

COUT	
Demande principale :	= 12 €
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	0 x 5 € = 0 €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	1 x 2 € = 2 €
Frais de renvoi :	0 €
☐ règlement joint ☐ compte usager	TOTAL = 14 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
☐ numéraire ☐ chèque ou C.D.C. ☐ mandat ☐ virement ☐ utilisation du compte d'usager :	QUITTANCE :

PERIODE DE DELAIANCE	
POINT DE DELAIANCE - Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le 30/11/2015	REGARD - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au Date de la demandeinclusivement.

¹ Demande à soumettre en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
² Identité et adresse postale.
³ Uniquement pour les usagers professionnels.

N° 3233-SD
(01-2013)

IDENTIFICATION DES PERSONNES (dans lequel on indique aussi la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié) - Si le nombre de personnes est supérieur à trois, abréger l'imprimé N° 3233-SD			
N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	RAFFIN	Michel Eugène Joseph	30/06/1947 LA ROCHE SUR YON (85)
2	GUEDON	Marie-Claire Paulette Marcelle	17/12/1946 DOMPIERRE SUR YON (85)
3	COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON	SIREN n° 218 501 914, Commune	85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX

DESIGNATION DES IMMEUBLES (dans lequel on indique aussi la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié) - Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, abréger l'imprimé N° 3233-SD				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA ROCHE SUR YON Sainte Anne	ER 45		
2		ER 47		
3	LA ROCHE SUR YON Sainte Anne	ER 30		
4	LA ROCHE SUR YON Sainte Anne	ER 36		
5	LA ROCHE SUR YON Sainte Anne	ER 32		

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

☐ DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF)

☐ demande non signée et/ou non datée

☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles

☐ défaut de paiement

☐ demande irrégulière en la forme

☐ autre : _____

☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation :

☐ aucune formalité.

☐ que les _____ formalités indiquées dans l'état ci-joint.

☐ que les seules formalités figurant sur les _____ faces de copies de fiches ci-jointes.

le _____ ,
Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent - elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.
⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).


N° 11194*03
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1353 du 14 octobre 1955, art 39



N° 3234-SD
(01-2013)
@internet-DGFiP

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS pour la période postérieure au 31 décembre 1955		Cadre réservé à l'administration		
Feuille intercalaire n° ...1..... Référence dossier : 20150345		N° de la demande :		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ⁽¹⁾				
SCP LECOMTE EVEILLARD				
IDENTIFICATION DES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'IMMOBILISÉ (SIS)				
N°	Personnes physiques : Nom	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil	Date et lieu de naissance	
	Personnes morales : Forme juridique et dénomination	Siège social ⁽²⁾	N° SIREN	
DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (SIS)				
N°	COMMUNE (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	N° de VOLUME	N° LOT de copropriété
6	LA ROCHE SUR YON Sainte Anne	O 445		

⁽¹⁾ Identité et adresse postale du requérant.
⁽²⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LA ROCHE-SUR-YON

Numéro de dossier Télé@ctes : 201504204209
Demande de renseignements n° 2015F6346
déposée le 17/12/2015, par la SCP LECOMTE EVEILLARD
Demande de renseignement initiale complétée n° 2015H16370
Réf. dossier : 3031 - Vente COMMUNE de LA ROCHE SUR

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 22/10/2015 au 04/11/2015 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 05/11/2015 au 17/12/2015 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A LA ROCHE-SUR-YON, le 18/12/2015
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Loïc DAGUIN

Cet état est dématérialisé et transmis par Télé@ctes.

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

CERTIFICAT DE DEPOT DU 05/11/2015 AU 17/12/2015

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
17/12/2015 D18612	VENTE NOT Thierry EVEILLARD LA ROCHE SUR YON	10/12/2015	COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN	P10043

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Fin du document informatisé Fidji

Document informatisé



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LA ROCHE-SUR-YON
CITE ADMINISTRATIVE TRAVOT
85020 ROCHE SUR YON
Téléphone : 0251451145
Télécopie : 0251451112
Mél : spf.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr

SCP LECOMTE EVEILLARD
41 RUE BENJAMIN FRANKLIN
BP 235
LES PETITES BAZINIÈRES
85006 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

Date: 18/12/2015

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2015F6346

PERIODE DE CERTIFICATION : du 22/10/2015 au 17/12/2015

REFERENCE DE LA REQUISITION INITIALE PRISE EN COMPTE PAR LE SERVEUR Tél@ctes :

2015HI6370

PERSONNES PRISES EN COMPTE POUR LA RECHERCHE FIDJI

Nom	Premier prénom	Deuxième prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
RAFFIN	MICHEL	EUGENE	30/06/1947	LA ROCHE SUR YON
GUEDON	MARIE-CLAIRE	PAULETTE	17/12/1946	DOMPIERRE SUR YON

Dénomination	N° d'identité	Siège ou Lieu d'existence
COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON	218 501 914	

PERSONNES RETENUES POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Nom	Premier prénom	Deuxième prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
RAFFIN	MICHEL	EUGENE	30/06/1947	LA ROCHE SUR YON
GUEDON	MARIE-CLAIRE	PAULETTE	17/12/1946	DOMPIERRE SUR YON

Dénomination	N° d'identité	Forme juridique	Siège ou Lieu d'existence
COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON	218 501 914	COLL	LA ROCHE SUR YON

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
191	ROCHE SUR YON (LA)	ER 30		
		ER 32		
		ER 36		
		ER 45		
		ER 47		
		O 445		(*)

(*) Paramètre inconnu de l'idj ou incomplet

Cet acte transmis par la téléprocédure Télé@ctes, a été enregistré et publié le 17/12/2015
au SPF de LA ROCHE SUR YON
Volume : 2015P Numéro : 10043

Droits : 125,00
Détails des droits :
Base : 0,00 Taux : 0,00 Montant droit : 125,00

C.S.I : 128,00
Total : 253,00
Reçu : DEUX CENT CINQUANTE TROIS EUROS
Pour le SPF,,
DOMINIQUE COTTE
Co-signataire :
DOMINIQUE COTTE
INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Vente de terrain

COMMUNE de LA ROCHE SUR YON/MICHELIN - 1342 -

du 10 décembre 2015

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
Le DIX DECEMBRE**

Maître Thierry EVEILLARD, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'SCP Céline LECOMTE et Thierry EVEILLARD, notaires associés', titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LA ROCHE SUR YON (Vendée), "Les Petites Bazinières", 41, rue Benjamin Franklin, soussigné,

Avec la participation de Maître Pierre MONTAGNON, notaire à GERZAT (63360) 3 Place de Verdun, assistant L'ACQUEREUR

A RECU le présent acte authentique à la requête des parties ci-après identifiées, contenant : **VENTE DE TERRAIN A BATIR**

IDENTIFICATION DES PARTIES

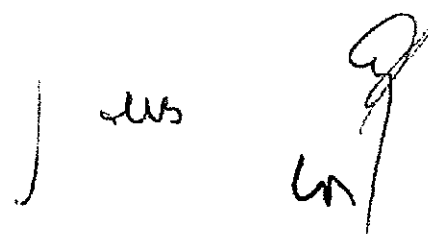
VENDEUR

La **COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON**, département de Vendée, **LA ROCHE SUR YON CEDEX** (Vendée) Hôtel de Ville - Place Napoléon - BP 829, identifiée sous le numéro SIREN 218501914.

Ci-après dénommée 'LE VENDEUR'.

ACQUEREUR

La Société dénommée **MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN**, Société en commandite par actions, au capital de 504.000.004,00 € ayant son siège social à CLERMONT FERRAND CEDEX 9



(Puy-de-Dôme) Place des Carmes-Déchaux identifiée sous le numéro SIREN 855200507 RCS CLERMONT FERRAND.

Ladite société définitivement constituée à compter du 23 octobre 1951, ainsi qu'il résulte de la deuxième Assemblée Générale constitutive tenue le même jour et constatée par un procès verbal dont copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte de dépôt dressé le 23 octobre 1951 par Maître Pierre MONTAGNON, alors notaire à GERZAT (Puy de Dôme).

Ci-après dénommée 'L'ACQUEREUR'.

**INTERVENTION DU COMPTABLE DE LA DIRECTION DES FINANCES
PUBLIQUES**

Aux présentes est intervenu Monsieur Vincent LARRIEU, comptable du Centre des finances publiques, domiciliée à LA ROCHE SUR YON (Vendée), 30 rue Gaston Ramon, à l'effet de quittancer le prix ainsi qu'il sera dit ci-après.

Représenté à l'acte par Madame Marie-Lyne BOUREAU, comptable, domiciliée professionnellement à LA ROCHE SUR YON (Vendée), 41 rue Benjamin Franklin.

En vertu d'un mandat sous seing privé qui lui a été conféré en date à LA ROCHE SUR YON, du 1^{er} décembre 2015, dont l'original est demeuré ci-annexé.

PRESENCE - REPRESENTATION

La COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON est ici représentée par :

Monsieur Luc BOUARD, agissant en qualité de Maire de ladite Ville, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2015, déposée à la Préfecture de la Vendée le 4 février 2015, dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-annexé après mention.

Le représentant de la Commune déclare :

-que la délibération a été publiée sous forme d'affichage d'extraits du compte-rendu de la séance ainsi que l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales le prévoit,

-que le délai de deux mois prévu par l'article L 2131-6 du Code général des collectivités territoriales s'est écoulé sans qu'il y ait eu notification d'un recours devant le Tribunal administratif pour acte contraire à la légalité.

La Société dénommée MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN est ici représentée par :

Monsieur Rémy JAEG, domicilié à CLERMONT FERRAND, Place des Carmes Déchaux,

Agissant aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Rémi de VERDILHAC, domicilié à CLERMONT FERRAND, place des Carmes Déchaux, aux termes d'une procuration sous signatures privées en

date à CLERMONT FERRAND, du 1^{er} décembre 2015, dont l'original demeurera ci-joint et annexé aux présentes après mention.

Monsieur Rémi de VERDILHAC agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par :

LA SOCIETE DE GERANCE DE LA MANUFACTURE MICHELIN-SG2M, société par actions simplifiée dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (Puy de Dôme), 16 rue Valentin Haüy, Parc Technologique La Pardieu, représentée par Monsieur Eric de BERMONDET de CROMIERES, son Président,

Aux termes d'une procuration reçue le 20 décembre 2013, par Maître Pierre MONTAGNON, notaire associé à GERZAT (Puy de Dôme), dans laquelle procuration la SOCIETE DE GERANCE DE LA MANUFACTURE MICHELIN-SG2M a elle-même agi en qualité de gérant de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

PROJET D'ACTE

Les parties reconnaissent avoir reçu préalablement à ce jour un projet du présent acte et déclarent avoir reçu toutes explications utiles.

VENTE

Par les présentes, LE VENDEUR s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, vend à L'ACQUEREUR qui accepte, les biens dont la désignation suit :

DESIGNATION

L'immeuble non bâti situé à LA ROCHE SUR YON (Vendée) Sainte Anne, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
ER	45	Sainte Anne			79	42
ER	47	La Coutancière		1	04	18
Contenance totale				1	83	60

Cet immeuble consistant en : Deux parcelles de terrain à bâtir attenantes.

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve et tel qu'il figure sous teinte orange sur le plan demeuré ci-annexé.

plus

17

BORNAGE

Pour l'application de l'article L 111-5-3 du Code de l'urbanisme, LE VENDEUR déclare que le descriptif du terrain objet des présentes ne-résulte pas d'un bornage.

Etant précisé qu'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites concernant la parcelle cadastrée section ER numéro 30 - dont provient la partie de l'immeuble vendu cadastrée section ER numéro 45- avec les parcelles voisines cadastrées section ER numéros 6 et 21, a été effectué par GEOUEST SUSSET & ASSOCIES, Monsieur Christophe SUSSET, géomètre-expert à LA ROCHE SUR YON, le 23 juillet 2015, dont une copie accompagnée du plan de bornage est demeurée ci-annexée.

DIVISIONS CADASTRALES

Les parcelles présentement vendues proviennent de la division des parcelles anciennement cadastrées section ER numéro 30 et numéro 36 effectuée suivant procès verbal de cadastre publié au service de la publicité foncière de LA ROCHE SUR YON, le 22 septembre 2015, volume 2015P, numéro 7473.

NATURE ET QUOTITE

NATURE ET QUOTITE DES DROITS VENDUS

LE BIEN objet des présentes appartient à :
La COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON à concurrence de la totalité en pleine propriété.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS ACQUIS

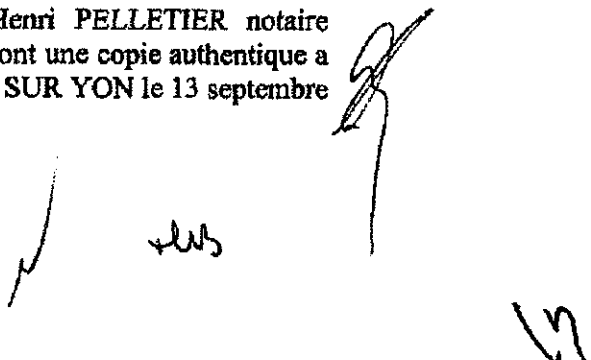
LE BIEN objet des présentes est acquis par la société dénommée MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN à concurrence de la totalité en pleine propriété.

REFERENCES DE PUBLICATION

EFFET RELATIF

***En ce qui concerne la parcelle ER numéro 45 (issue de la division de la parcelle cadastrée section ER n° 30)**

Acquisition suivant acte reçu par Maître Henri PELLETIER notaire associé à LA ROCHE SUR YON, le 26 juillet 2002 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de LA ROCHE SUR YON le 13 septembre 2002, volume 2002 P, numéro 7858.



***En ce qui concerne la parcelle ER numéro 47 (issue de la division de la parcelle cadastrée section ER n° 36)**

Ordonnance d'expropriation au profit de la COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON en date du 2 novembre 1970 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de LA ROCHE SUR YON le 7 décembre 1970, volume 4080, numéro 2.

CHARGES ET CONDITIONS

Les charges et conditions générales du présent acte sont énoncées en seconde partie.

PROPRIETE - JOUISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire du BIEN vendu à compter de ce jour.

L'entrée en jouissance aura lieu à compter de ce jour, par la prise de possession réelle, LE BIEN vendu étant entièrement libre de location ou occupation, ainsi que LE VENDEUR le déclare et que L'ACQUEREUR a pu le constater en le visitant.

PRIX

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (128.400,00 €).

PAIEMENT DU PRIX - INTERVENTION DU COMPTABLE PUBLIC

L'ACQUEREUR a payé ce prix comptant, aujourd'hui même, ainsi qu'il résulte de la comptabilité de l'office notarial ainsi que LE VENDEUR le reconnaît et en consent quittance sans réserve.

DONT QUITTANCE

Madame Marie-Lyne BOUREAU, Comptable, domiciliée à LA ROCHE SUR YON, 41, rue Benjamin Franklin.

Agissant au nom de Monsieur Vincent LARRIEU, Comptable du centre des finances publiques de LA ROCHE SUR YON, assignataire de la Ville de LA ROCHE SUR YON, constituée pour son mandataire, en application de l'article 16 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, en vertu d'un mandat sous seing privé, demeuré joint et annexé aux présentes après mention.

A l'effet de donner quittance du prix de vente des biens objet des présentes, après avoir accompli toutes les vérifications nécessaires.

Handwritten signatures and initials: a large signature on the right, and initials 'HUB' and 'LB' below it.

ABSENCE DE COMMISSION D'INTERMEDIAIRE

Les parties déclarent que la présente vente a été négociée directement entre elles sans recours à aucun intermédiaire.

DECLARATIONS FISCALES

TAXATION DES PLUS-VALUES

La mutation n'entre pas dans le champ d'application des dispositions du Code général des impôts relative aux plus-values des particuliers.

En conséquence, aucune déclaration de plus-value ne devra être déposée à l'occasion de la publication ou de l'enregistrement du présent acte.

TAXE DES TERRAINS NUS RENDUS CONSTRUCTIBLES

La présente mutation n'entre pas dans le champ d'application de l'article 1605 nonies du Code général des impôts qui a institué une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus ou des droits relatifs à des terrains nus rendus constructibles, le BIEN vendu étant devenu constructible avant le 13 Janvier 2010.

TAXE SUR LA CONSTRUCTIBILITE

Article 1529 II du Code général des impôts

La taxe sur la première cession d'un terrain devenu constructible n'est pas due, le cédant ne relevant pas du régime d'imposition des plus-values des particuliers.

IMPOTS SUR LA MUTATION

Pour la perception des droits, LE VENDEUR déclare :

- ne pas être assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée ;
- que LE BIEN vendu est un terrain à bâtir au sens de l'article 257 I-2 1° du Code général des impôts.

De son côté, L'ACQUEREUR déclare :

- être assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, dans le cadre de son activité économique ;
- prendre l'engagement de construire dans les quatre ans de la présente mutation aux conditions prévues par l'article 1594-0 G A I du Code général des impôts ;
- prendre l'engagement de construire dans les quatre ans de la présente mutation, *d'une extension de son site de production*, dans les conditions prévues par l'article 1594-0 G A III du Code général des impôts.

N

WLS



LS

En conséquence, la présente mutation est soumise au droit fixe d'enregistrement prévu à l'article 691 bis du Code général des impôts.

Dans l'hypothèse où L'ACQUEREUR ne respecterait pas l'engagement ci-dessus, il devrait alors à première réquisition de l'administration acquitter les droits normalement exigibles majorés des intérêts de retard.

CALCUL DES DROITS

Droit fixe : CENT VINGT CINQ EUROS (125 €).

PUBLICITE FONCIERE

L'acte sera soumis à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au Service de la publicité foncière de LA ROCHE SUR YON.

Contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du Code général des impôts : 128,00 €.

MENTION DE CLOTURE

Le notaire soussigné atteste que la partie normalisée établie sur SEPT pages contient toutes les énonciations de l'acte nécessaires à la publication et à l'assiette des droits.

FIN DE PARTIE NORMALISEE

1 xlv3  b

DECLARATIONS DES PARTIES

Les parties aux présentes attestent par elles-mêmes ou leurs représentants que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution de leurs engagements et déclarent notamment :

- qu'elles ne sont pas et n'ont jamais été en état de cessation des paiements ou frappées d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires ;
- qu'elles ne font pas et n'ont jamais fait l'objet de poursuites pouvant aboutir à la confiscation de leurs biens.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile :

- LE VENDEUR et L'ACQUEREUR en leurs demeures respectives.

En l'office notarial pour la publicité foncière, l'envoi des pièces et la correspondance s'y rapportant.

CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

GARANTIE D'EVICITION

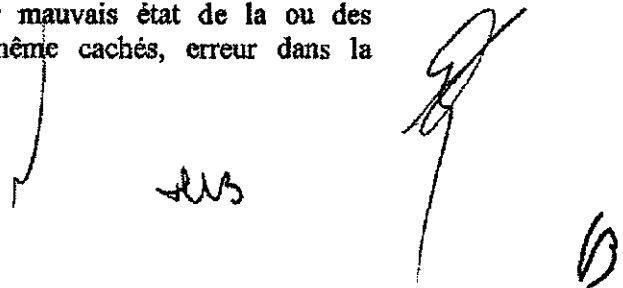
Le VENDEUR garantit l'ACQUEREUR contre le risque d'éviction conformément aux dispositions de l'article 1626 du Code civil.

A ce sujet, le VENDEUR déclare :

- qu'il n'a conféré à personne d'autre qu'à l'ACQUEREUR un droit quelconque sur LE BIEN dont il s'agit résultant d'un compromis ou d'une promesse de vente, droit de préférence ou de préemption, clause d'inaliénabilité, et qu'il n'existe aucun empêchement à cette vente ;
- que LE BIEN n'est soumis à aucun cahier des charges et à aucune association syndicale ou autre groupement ;
- que LE BIEN ne provient pas d'une division irrégulière de terrain n'ayant pas respecté les dispositions du Code de l'urbanisme.
- subroger l'ACQUEREUR dans tous ses droits et actions.

ETAT DU BIEN

L'ACQUEREUR prend LE BIEN dans son état au jour de l'entrée en jouissance, tel qu'il l'a vu et visité, sans recours contre LE VENDEUR pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état de la ou des constructions, du sol ou du sous-sol, vices même cachés, erreur dans la

The block contains several handwritten marks. On the left, there is a vertical line with a hook at the bottom. In the center, the initials 'MS' are written. To the right, there is a large, stylized signature. Further to the right, there is a smaller, circular mark that looks like a stylized 'S' or 'B'.

désignation, le cadastre ou la contenance cadastrale, toute différence, excédât-elle un vingtième devant faire son profit ou sa perte.

SERVITUDES

L'ACQUEREUR supporte les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever LE BIEN, sauf à s'en défendre, et profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls, et sans recours contre LE VENDEUR.

LE VENDEUR déclare qu'il n'a créé aucune servitude et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune à l'exception de celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme ou de la loi ou de celles relatées ci-après :

-Convention de mise à disposition par la COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON au profit du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE suivant acte en date du 12 octobre 2004 dressé par Maître Thierry EVEILLARD, notaire associé soussigné et dont une copie authentique a été publiée au bureau des Hypothèques de LA ROCHE SUR YON portant sur la parcelle cadastrée section ER numéro 32, par suite devenue après division les parcelles cadastrées section ER numéros 35 et 36.

Ladite servitude a été consentie au SYDEV pour la mise en place d'un poste de transformation en courant électriques avec ses raccordements et organes annexes ainsi matérialisée sur un plan demeuré joint et annexé aux présentes.

Il en résulte que les parcelles présentement vendues ne sont pas impactées par cette convention de mise à disposition.

Une copie de ladite convention a été remise à l'ACQUEREUR avant ce jour, ce qu'il reconnaît, est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

IMPOTS ET TAXES

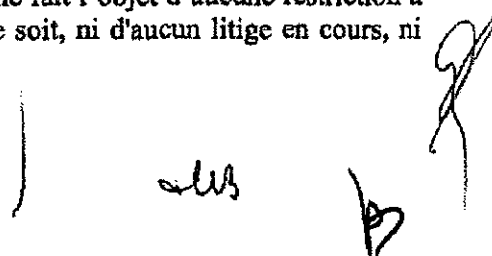
L'ACQUEREUR acquitte, à compter de l'entrée en jouissance, toutes les charges fiscales afférentes au BIEN.

Concernant les taxes foncières, LE VENDEUR déclare prendre à sa charge l'intégralité de l'impôt au titre de la taxe foncière pour l'année 2015, dispensant l'ACQUEREUR de lui verser le prorata.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIEN VENDU

DROIT DE DISPOSER

LE VENDEUR déclare que LE BIEN ne fait l'objet d'aucune restriction à sa libre disposition pour quelque cause que ce soit, ni d'aucun litige en cours, ni



d'aucune procédure en cours, et notamment qu'il ne fait l'objet d'aucune action en rescision, réquisition ou expropriation.

SITUATION HYPOTHECAIRE

Il résulte d'un état hors formalité du chef du VENDEUR, en date du 15 avril 2015 renouvelé depuis le 4 décembre 2015 que LE BIEN vendu n'est grevé d'aucune inscription.

Le VENDEUR déclare qu'à sa connaissance la situation hypothécaire n'est pas modifiée à ce jour.

RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

LE VENDEUR déclare au vu des informations mises à sa disposition par le Préfet du département ou par le maire de la commune, que :

- La commune sur laquelle est situé LE BIEN objet des présentes n'est pas concernée par un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques.

- LE BIEN se situe en zone de sismicité 3-Modérée en conséquence il y a lieu de respecter pour les constructions nouvelles, les agrandissements, les surélévations ou les transformations les règles édictées par les articles L.111-26 et R.111-38 du Code de la construction et de l'habitation, notamment quant au contrôle technique.

Catastrophe naturelle, minière ou technologique

- La commune sur laquelle est situé LE BIEN a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, minière ou technologique .

- LE BIEN n'a jamais connu de sinistres résultant de catastrophes naturelles, minières ou technologiques.

Un état des risques naturels, miniers et technologiques en date du 10 décembre 2015, soit de moins de six mois, a été visé par les parties et est demeuré ci-annexé.

REGLEMENTATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS CLASSES

Le notaire soussigné a rappelé aux parties les dispositions de l'article L. 514-20 du Code de l'environnement dont les termes sont ci-après littéralement rapportés :

«Lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation.

Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut, et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acheteur a le choix de demander la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix ; il peut aussi demander la

reus

LB

réhabilitation du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.»

LE VENDEUR déclare, à sa connaissance :

- qu'aucune installation soumise à autorisation n'a été exploitée sur LE BIEN vendu ;

- et qu'il n'a jamais été exercé sur le terrain qui était antérieurement à ce jour à usage agricole (mis à la disposition d'une association humanitaire qui a récolté sa dernière culture de maïs en septembre dernier), et les terrains avoisinants d'activités entraînant des dangers ou inconvénients pour la santé ou l'environnement (air, eaux superficielles et souterraines, sols et sous-sols).

LE VENDEUR déclare également :

- qu'il n'existe plus sur LE BIEN de déchets considérés comme abandonnés au sens de l'article L 541-3 du Code de l'environnement, que tous les déchets ayant pu être abandonnés sur LE BIEN objet des présentes ont été évacués préalablement à la signature de la présente vente, à l'exception toutefois, des déchets pneumatiques qui devront faire l'objet d'une évacuation par le VENDEUR, ainsi qu'il s'y est engagé, et ce, au plus tard pour le 31 décembre 2015, à ses frais et sous son entière responsabilité.

Une copie de la photo prise avant signature des présentes attestant de la présence de tel déchets sur le terrain est demeurée annexée aux présentes après mention.

- qu'il n'a jamais manipulé, déposé ou enfoui sous LE BIEN objet des présentes de substances ou produits quelconques pouvant entraîner des dangers ou inconvénients pour la santé et l'environnement ;

- que LE BIEN vendu ne comporte pas de transformateur ayant contenu des fluides diélectriques à base de polychlorobiphényle ou polychloroterphényle (nom commercial "Pylène") ;

- que LE BIEN ne comporte pas de cuves, enterrées ou non, susceptibles de souiller le site ;

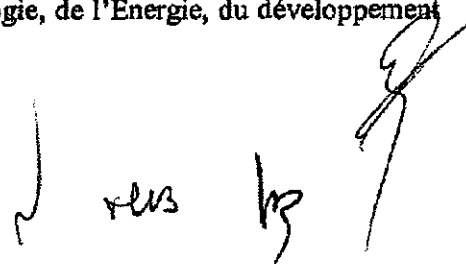
- que LE BIEN ne recèle pas en son sous-sol de réseaux enterrés, de quelque nature que ce soit, actifs ou inertes ;

- et qu'il n'a reçu de l'administration aucune injonction de remise en état du BIEN dont il s'agit.

L'ACQUEREUR déclare qu'il destine LE BIEN vendu à un usage de industriel.

ALÉA-RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

LE VENDEUR déclare qu'au vu des informations mises à sa disposition par le Préfet du Département, le BIEN objet des présentes est concerné par la cartographie de l'aléa-retrait gonflement des argiles dans le département de VENDEE établie par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'reus' followed by a stylized signature.

durable et de la mer, ainsi que par la Direction Départementale de l'Équipement de VENDEE.

Il résulte de cette cartographie dont une copie est demeurée ci-annexée que le BIEN est situé en zone d'aléa faible.

CONSULTATION DE BASES DE DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Les bases de données suivantes ont été consultées :

1°) La consultation de la base de données BASIAS (Base des anciens sites industriels et activités de services)

2°) La consultation de la base de données BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif)

3°) La consultation de la base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Une copie de ces consultations est annexée.

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Le notaire soussigné informe L'ACQUEREUR qu'un diagnostic d'archéologie préventive peut être demandé par le préfet sur LE BIEN objet du présent acte et que ceci peut avoir des conséquences sur les délais et les coûts de construction.

Le BIEN présentement vendu n'est pas situé dans un périmètre de fouille archéologique.

VESTIGES ARCHEOLOGIQUES

L'ACQUEREUR reconnaît avoir été informé par le notaire soussigné des dispositions de l'article L. 541-1 du Code du patrimoine qui prévoit que par exception aux dispositions de l'article 552 du Code civil, les vestiges archéologiques immobiliers éventuellement découverts dans son terrain seront présumés appartenir à l'Etat.

Cette présomption étatique de propriété ne peut être combattue que par un titre ou par la prescription.

CONTRAT D'AFFICHAGE

LE VENDEUR déclare qu'il n'a consenti aucun contrat d'affichage pouvant grever à ce titre LE BIEN objet des présentes.

URBANISME

DIVISION FONCIERE

Conformément à l'article R.442-1 f) du Code de l'Urbanisme, les détachements de terrain en vue de leur rattachement à une propriété contigüe, même en vue d'y implanter une construction, ne sont pas constitutifs d'un lotissement.

En l'espèce, il est ici précisé que la division du terrain présentement vendu a été réalisée en vue de son rattachement à la propriété contigüe et répond donc aux dispositions de l'article précité.

CERTIFICAT D'URBANISME

Il a été obtenu, sur LE BIEN objet des présentes, un certificat d'urbanisme sollicité en vertu de l'article L. 410-1 du Code de l'urbanisme, et délivré par Monsieur le Maire de LA ROCHE SUR YON le 26 mai 2015 sous le numéro CU 085 191 15 Y0298 demeuré ci-annexé.

Et duquel il résulte notamment ce qui suit ci-après littéralement rapporté par extrait :

« Article 1 :

Le terrain est situé en zone N, UEa, UEd, 1AUL du Plan Local d'Urbanisme en vigueur applicable sur la commune de La Roche Sur Yon.*

Par ailleurs le terrain est situé dans une zone de Droit de préemption urbain simple (DPU) au bénéfice de la commune.

[...]

Article 2 :

Les servitudes suivantes sont applicables :

- *Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome des Ajoncs, altitude 136 m NGF,*
- *Sursis à statuer*

Article 3 :

*Les dispositions d'urbanisme applicables au terrain en complément du règlement de la zone N, UEa, UEd, 1AUL * sont :*

- *Règlement National d'Urbanisme (R.N.U) ;*
- *P.L.U approuvé par délibération du C.M le 07/10/2009, modifié par délibération du C.M. les 19/05/2010, 16/12/2010, 29/06/2011, 08/02/2012, 14/11/2012, 22/05/2013, 18/12/2013 et 03/02/2015.*

[...]

Article 4 :

TAXES	Les contributions ci-dessous sont potentiellement assises et liquidées par la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable		
Taxe d'Aménagement (part communale) :		Taux : 3.2%	
Taxe d'Aménagement (part départementale) :		Taux: 1,50%	
Redevance d'archéologie préventive (Surface plancher supérieure à 1000 m2) :		Taux : 0.53%	
PARTICIPATIONS	Les contributions ci-dessous sont potentiellement assises et liquidées par la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager (sous la forme forfaitaire définie par le c) de l'article L.332-12 c.urb) et en cas de non opposition à une déclaration préalable		
Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.			
Participations pour équipements publics exceptionnels (article L. 332-8 du code de l'urbanisme)			
Participations préalablement instaurées par délibération.			
- participation pour raccordement à l'égout (article L. 332-6-1 -2ème-a du code de l'urbanisme)			
- Participation pour la non réalisation d'aires de stationnement (articles L.332-6-1-2 ^{ème} -b du code de l'urbanisme)	Date de délibération		30 Mars 1990
	Montant fixé à		- 762.26 euros pour les opérations de réhabilitation de logement - 3048.98 euros pour l'ensemble des autres situations
- Participation pour voiries et réseaux (article L. 332-6-1-2 ^{ème} -d du code de l'urbanisme)	Date de délibération	Générale	12 Décembre 2001
		Spécifique	
- Participation du constructeur en ZAC (article L.332-11 du code de l'urbanisme)			

[...] »

CERTIFICAT ALIGNEMENT-NUMEROTAGE

2 - Un courrier émanant de l'administration compétente en date du 26 mai 2015 duquel il résulte que LE BIEN n'est pas frappé d'alignement et ne porte pas de numéro de voirie.

1
ms
B

L'ACQUEREUR reconnaît que le notaire soussigné lui a donné lecture des documents et déclare en avoir pris parfaite connaissance.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La présente mutation ne donne lieu à aucun droit de préemption public en raison de la qualité du VENDEUR, bénéficiaire dudit droit de préemption.

RACCORDEMENT AUX RESEAUX

Les frais de raccordements du BIEN objet des présentes aux réseaux de distribution, notamment d'eau et d'électricité, s'ils n'existent pas déjà, seront intégralement supportés par L'ACQUEREUR.

CONSERVATION DES FACTURES DE TRAVAUX

Le notaire soussigné rappelle à L'ACQUEREUR la nécessité de conserver les factures des travaux et achats de matériaux, ainsi que tous les autres documents s'y rapportant afin notamment de permettre l'application des règles fiscales relatives aux plus-values ainsi que celles relatives à la garantie décennale.

ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGE

L'ACQUEREUR reconnaît avoir été spécialement informé par le notaire soussigné des dispositions du Code des assurances, dont il résulte notamment :

- en vertu de l'article L. 241-1, alinéa 1, « *Toute personne physique ou morale, dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du Code civil doit être couverte par une assurance* » ;

- en vertu de l'article L. 241-2, « *Celui qui fait réaliser pour le compte d'autrui des travaux de construction doit être couvert par une assurance de responsabilité garantissant les dommages visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et résultant de son fait.*

Il en est de même lorsque les travaux de construction sont réalisés en vue de la vente » ;

- en vertu de l'article L. 242-1, alinéa 1, « *Toute personne physique ou morale qui, agissant en qualité de propriétaire, de vendeur ou de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, fait réaliser des travaux de construction, doit souscrire, avant l'ouverture du chantier, pour son compte ou celui des propriétaires successifs, une assurance garantissant, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs au sens de l'article 1792-1, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique sur le fondement de l'article 1792 du Code civil* ».

1
HUS
B

REMISE DE TITRES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété à L'ACQUEREUR concernant LE BIEN, mais il pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont il pourrait avoir besoin, et sera subrogé dans tous les droits du VENDEUR à ce sujet.

Il sera remis la copie authentique des présentes à L'ACQUEREUR.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent à la COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON savoir :

***En ce qui concerne la parcelle ER numéro 45 (issue de la division de la parcelle cadastrée section ER n° 30)**

par suite de l'acquisition faite de Monsieur Michel Eugène Joseph RAFFIN, directeur général, et Madame Marie-Claire Paulette Marcelle GUEDON, agent d'assurance, son épouse, demeurant ensemble à LA ROCHE SUR YON "Sainte Anne"

Suivant acte reçu par Maître Henri PELLETIER notaire associé à LA ROCHE SUR YON, le 26 juillet 2002

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix, pour la totalité du terrain acquis, de QUATRE VINGT DIX MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS CINQUANTE-SIX CENTIMES (90.513,56 €)

Cette somme a été payée comptant et quittancée dans l'acte sans deniers d'emprunt.

Audit acte LE VENDEUR a déclaré qu'il n'était frappé d'aucune mesure restreignant son pouvoir de disposer librement du BIEN vendu.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de LA ROCHE SUR YON le 13 septembre 2002, volume 2002 P, numéro 7858.

L'état délivré sur cette publication n'a pas été représenté au notaire soussigné.

Antérieurement, ladite parcelle appartenait à Monsieur Michel RAFFIN et à Madame Marie-Claire GUEDON, son épouse, à concurrence d'UNE MOITIE INDIVISE CHACUN, pour l'avoir reçue dans cette proportion dans la succession de Mademoiselle Anne Marie RAFFIN dont le décès est ci-après analysé :

DECES de Mademoiselle Anne-Marie RAFFIN

Mademoiselle Anne Marie Marcelle Véronique Estelle RAFFIN, en son vivant retraitée, demeurant à LA ROCHE SUR YON (Vendée) lieudit "Sainte Anne" célibataire,

Née à la Roche sur Yon (Vendée) le 4 juin 1921,

Est décédée à la Roche sur Yon (Vendée) le 11 décembre 2001,

us

17

Ainsi que ces décès et qualités sont constatés aux termes d'un acte de notoriété établi par Me PELLETIER, notaire associé soussigné, le 21 février 2002.

Aux termes dudit acte il a été relaté les dispositions de dernières volontés de la défunte, savoir :

Testament – Aux termes de son testament fait en la forme olographe en date à LA ROCHE SUR YON du 14 mars 1998 déposé au rang des minutes de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes, aux termes d'un acte reçu par Me PELLETIER, notaire associé soussigné, le 21 janvier 2002, Mademoiselle RAFFIN a pris les dispositions suivantes :

"Je soussignée Anne Marie Raffin demeurant à Ste Anne de la Roche sur Yon "institue mon neveu et ma nièce Michel et Marie Claire Raffin légataire universelle.

"Je prive mon frère Philémon Raffin et ses descendants de tous droits sur ma succession.

"Fait de ma main à Ste Anne le quatorze mars mil neuf cent quatre vingt dix huit."

Aux termes d'un codicille fait à LA ROCHE SUR YON le 4 juin 2001, le défunt a pris les dispositions suivantes :

"Si mon neveu et ma nièce Michel et Marie Claire décèdent avant moi leurs enfants seront mes légataires universel.

"Sainte Anne de la Roche sur Yon le 4 juin 2001."

Et la dévolution successorale, savoir :

Héritier : Monsieur Michel RAFFIN, époux de Madame Marie-Claire GUEDON,

Légataire de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession, aux termes du testament sus-énoncé.

Légataire : Madame Marie-Claire GUEDON, épouse de Monsieur Michel RAFFIN,

Légataire de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession, aux termes du testament sus-énoncé.

Qualités héréditaires :

Monsieur Michel RAFFIN, son neveu, venant par représentation de Monsieur RAFFIN Joseph Eugène Clément, prédécédé, qui était enfant de Monsieur Joseph RAFFIN, frère germain de la défunte et Madame Madeleine TESSON.

Pour la MOITIE (1/2) en qualité de légataire universel.

Madame Marie-Claire GUEDON,

Légataire de l'universalité des biens et des droits de la succession aux termes des dispositions sus-énoncées soit pour la MOITIE (1/2).

Inventaire :

Un inventaire a été dressé suivant acte reçu par le notaire associé soussigné le 21 février 2002, enregistré à LA ROCHE SUR YON, le 28 février 2002, folio 10, bordereau 184/4.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. There are three distinct marks: a vertical line, the letters 'rws', and a large, stylized signature.

Envoi en possession :

L'ordonnance rendue par Monsieur le président du Tribunal de Grande Instance de LA ROCHE SUR YON (Vendée) le 16 mai 2002, a envoyé Madame Marie Claire RAFFIN née GUEDON en possession de son legs.

La transmission des biens dépendant de la succession de Mademoiselle RAFFIN a été constatée aux termes d'un acte d'attestation immobilière établi par Me PELLETIER, notaire associé à LA ROCHE SUR YON, le 28 juin 2002 dont une copie authentique a été publiée au bureau des Hypothèques de LA ROCHE SUR YON, le 23 août 2002, volume 2002P, n° 7271.

Plus antérieurement –

Ladite parcelle appartenait en propre à Madame Anne-Marie RAFFIN pour l'avoir recueillie dans la succession de son frère :

Monsieur Edouard Célestin Joseph Eugène RAFFIN, retraité, en son vivant demeurant à LA ROCHE SUR YON (Vendée) lieudit "Sainte Anne" célibataire.

Né à LA ROCHE SUR YON (Vendée) le 8 septembre 1913.

Est décédé à LA ROCHE SUR YON (Vendée) le 27 février 1998.

Laissant pour lui succéder :

Mademoiselle Anne-Marie RAFFIN

Sa sœur germaine née comme lui du mariage de Monsieur Joseph Célestin François RAFFIN et de Madame Alphonsine Estelle Marie Louise MORILLEAU, décédés,

Légataire universel aux termes de son testament fait en la forme olographe à LA ROCHE SUR YON, lieudit "Sainte Anne" le 28 mars 1969, et déposé au rang des minutes de Me PELLETIER, notaire associé à La Roche sur Yon, le 19 juin 1998.

Le défunt n'ayant laissé aucun enfant légitime naturel ou adoptif, ni descendant d'eux, ni aucun ascendant, en conséquence aucun héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession.

Mademoiselle Anne-Marie RAFFIN, légataire, a été envoyé en possession de son legs universel en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de LA ROCHE SUR YON, le 26 juin 1998, dont la copie exécutoire a été déposée au rang des minutes de Me Henri PELLETIER, notaire associé sus-nommé.

Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Me Henri PELLETIER, notaire associé, le 19 juin 1998.

L'attestation immobilière après ce décès a été dressée par Me Henri PELLETIER, notaire associé à la Roche sur Yon, le 27 août 1998.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de LA ROCHE SUR YON, le 27 octobre 1998, volume 1998P, numéro 8339.

Antérieurement. ledit immeuble appartenait à Monsieur Edouard RAFFIN, pour lui avoir été attribué sous le quatrième lot aux termes d'un acte

1415

B

reçu par Maître Henri PELLETIER, notaire à LA ROCHE SUR YON, le 7 mai 1971, contenant entre Madame Alphonsine MORILLEAU, veuve de Monsieur Joseph RAFFIN, Monsieur Philémon RAFFIN, et Mademoiselle Anne-Marie RAFFIN,

Le partage amiable des divers biens leur appartenant indivisément comme leur provenant pour partie de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur et Madame Joseph RAFFIN-MORILLEAU, pour autre partie de la succession dudit Monsieur Joseph RAFFIN, et pour le surplus de diverses acquisitions faites indivisément.

Ce partage a eu lieu moyennant le paiement de diverses soultes payées hors la comptabilité et quittancées audit acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de LA ROCHE SUR YON, le 7 juillet 1971, volume 4177, numéro 3.

***En ce qui concerne la parcelle ER numéro 47 (issue de la division de la parcelle cadastrée section ER n° 36)**

Pour lui avoir été attribuée suivant ordonnance au profit de la COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON en date du 2 novembre 1970 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de LA ROCHE SUR YON le 7 décembre 1970, volume 4080, numéro 2.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

Pour l'origine plus antérieure les parties déclarent vouloir se référer à celle établie dans l'acte ci-dessus analysé et dispenser le notaire soussigné de la reporter ici.

AVIS DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL OU REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Le présent acte a fait l'objet d'un avis préalable du Directeur Départemental ou Régional des finances publiques en date du 22 avril 2014.

Ce document demeurera ci-annexé.

PUBLICITE FONCIERE

Cet acte sera soumis par les soins du notaire soussigné à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au Service de la publicité foncière compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires et aux frais de L'ACQUEREUR.

Si LE BIEN est grevé d'inscriptions, LE VENDEUR sera tenu d'en rapporter à ses frais mainlevées et de justifier de l'exécution de la radiation de ces inscriptions, dans les quarante jours de la dénonciation amiable qui lui en sera faite au domicile élu.

Handwritten signatures and initials, including "plus" and a large stylized signature.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires cadastraux ou d'état civil.

FRAIS

L'ACQUEREUR paiera tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence en application de l'article 1593 du Code civil.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFIP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret N°2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégataire pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du Correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

BASE DE DONNEES IMMOBILIERES

Les parties sont informées que les données descriptives et économiques contenues au présent acte sont partiellement transcrites dans une base de données immobilières, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations statistiques d'intérêt général.

Ces données ne contiennent aucun caractère directement nominatif sur les contractants au présent acte. En application des articles 56 et 57 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les parties disposent d'un droit d'opposition à ce que des

1 HUS



informations à caractère nominatif les concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, ainsi que d'un droit d'accès et de rectification.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix. En outre, elles reconnaissent avoir été informées par le notaire soussigné des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant augmentation du prix.

CERTIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTIES

Le notaire soussigné certifie et atteste que l'identité complète des parties dénommées aux termes des présentes, telle qu'elle est indiquée à la suite de leurs noms et dénominations, lui a été régulièrement justifiée.

ANNEXES

Les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention signée par le notaire.

DONT ACTE sur VINGT ET UNE (21) pages

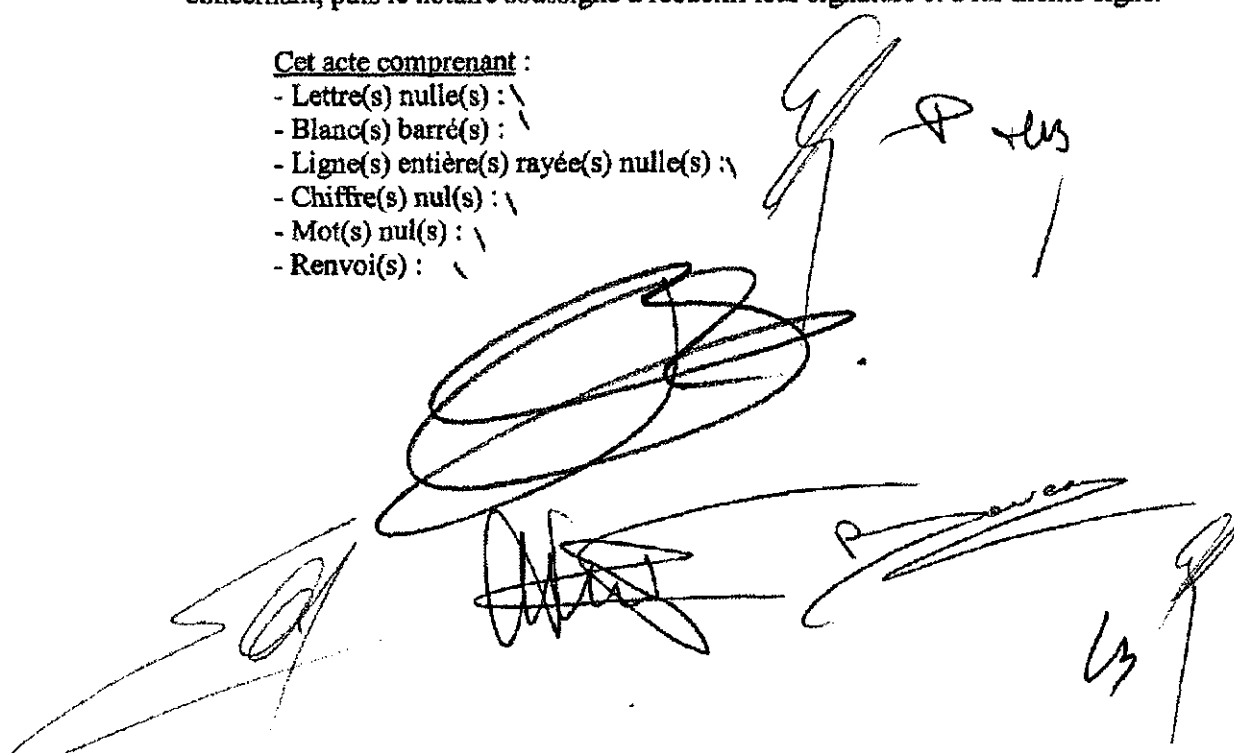
FAIT à LA ROCHE SUR YON (Vendée), en les locaux de la mairie, Hôtel de Ville, Place Napoléon, les jour, mois et an ci-dessus.

Fait à LA ROCHE SUR YON (Vendée), 41 rue Benjamin Franklin, pour le mandataire du Comptable du Centre des Finances Publiques.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes, les déclarations les concernant, puis le notaire soussigné a recueilli leur signature et a lui-même signé.

Cet acte comprenant :

- Lettre(s) nulle(s) : \
- Blanc(s) barré(s) : \
- Ligne(s) entière(s) rayée(s) nulle(s) : \
- Chiffre(s) nul(s) : \
- Mot(s) nul(s) : \
- Renvoi(s) : \

The block contains several handwritten signatures and initials. At the top right, there is a signature that appears to be 'G. P. plus' with a vertical line below it. Below this, there is a large, circular, scribbled signature. To the left of this, there is a signature that looks like 'S. P.'. Below the circular signature, there is another signature that looks like 'P. P.'. To the right of this, there is a signature that looks like 'P. P.'. At the bottom right, there is a signature that looks like 'L. P.'. There are also some other smaller marks and initials scattered around.

Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'S' followed by a flourish, and the initials 'M' are written below it.



ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le 10/11/2015
LE SOUSSIGNE,

PROCURATION

Monsieur Rémi de VERDILHAC, faisant éléction de domicile au siège de la société qu'il
représente,

Agissant aux présentes au nom et pour le compte de :
La MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, société en
commandite par actions au capital de cinq cent quatre millions quatre Euros (504.000.004,00 EUR),
ayant son siège social à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), place des Carmes Déchaux,
identifiée au SIREN sous le numéro 855 200 507 et immatriculée au Registre du commerce et des
sociétés de CLERMONT-FERRAND.

Ladite société définitivement constituée à compter du 23 octobre 1951 ainsi qu'il
résulte de la deuxième Assemblée générale constitutive tenue le même jour et constatée par
un procès-verbal dont copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte de dépôt
dressé le 23 octobre 1951 par Maître Pierre MONTAGNON, alors Notaire à GERZAT (Puy-
de-Dôme).

Monsieur Rémi de VERDILHAC agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont
été conférés par :

La SOCIETE DE GERANCE DE LA MANUFACTURE MICHELIN - SG2M, société
par actions simplifiée dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), 16,
rue Valentin Haüy, Parc Technologique La Pardieu, représentée par Monsieur Eric de
BERMONDET de CROMIERES, son président,

Aux termes d'une procuration reçue le 20 décembre 2013, par Maître Pierre
MONTAGNON, Notaire associé à GERZAT (Puy-de-Dôme), dans laquelle procuration la
SOCIETE DE GERANCE DE LA MANUFACTURE MICHELIN - SG2M a elle-même agi en
qualité de gérant de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Figurant ci-après sous la dénomination le **CONSTITUANT**,

Lequel a, par les présentes, constitué pour son mandataire spécial, sans faculté de substitution :
Monsieur Rémy JAEG, domicilié à CLERMONT-FERRAND, place des Carmes Déchaux,
A l'effet d'**ACQUERIR** de la **COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON**, située dans le département
de la Vendée, identifiée sous le numéro SIREN 218 501 914, sous les charges et conditions d'un projet
d'acte qui lui aura été préalablement soumis,
Le **BIEN** dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN

L'immeuble non bâti situé à **LA ROCHE SUR YON (Vendée)**, lieudit "Sainte Anne" et lieudit "La
Coutancière",

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
ER	45	Sainte Anne		79	42
ER	47	La Coutancière	1	04	18
Contenance totale			1	83	60

Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carmes-Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
FRANCE

Téléphone : + 33 (0) 4 73 32 20 00
Télécopie : + 33 (0) 4 73 32 22 02
Internet : www.michelin.fr

Société en commandite par actions
au capital de € 504 000 004
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33 855 200 507 - APE 2211Z

BT



Cet immeuble consistant en : deux parcelles de terrain à bâtir attenantes.

BORNAGE

Le descriptif du **BIEN** ne résulte pas d'un bornage.

Etant précisé qu'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites, concernant la parcelle cadastrée section ER numéro 30, dont provient la partie de l'immeuble vendu cadastrée section ER numéro 45, avec les parcelles voisines cadastrées section ER numéros 6 et 21, a été effectué par GEOUEST SUSSET & ASSOCIES, Monsieur Christophe SUSSET, géomètre-expert à LA ROCHE SUR YON, le 23 juillet 2015.

Tel que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

QUOTITES ACQUISES

Le constituant acquiert la pleine propriété du **BIEN**.

PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de **CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (128.400,00 EUR)** qui sera payable comptant par le constituant, à la signature de l'acte d'acquisition.

ABSENCE DE COMMISSION D'INTERMEDIAIRE

Les conventions ont été négociées directement entre les parties, sans le concours ni la participation d'un intermédiaire.

PROPRIETE – JOUISSANCE

Le constituant sera propriétaire du **BIEN** acquis à compter de la signature de l'acte d'acquisition. Il en aura la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle et effective, ledit **BIEN** étant vendu entièrement libre de toute location et de toute occupation.

CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

Garantie de possession

Le vendeur garantira le constituant contre le risque d'éviction conformément aux dispositions de l'article 1626 du Code civil.

Etat du bien

Le constituant prendra le **BIEN** dans l'état où il se trouvera au jour de l'entrée en jouissance, sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état du sol ou du sous-sol, vices même cachés, erreur dans la désignation, toute différence de contenance excédât-elle un vingtième devant faire son profit ou sa perte.

Servitudes

Le constituant supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le **BIEN**, sauf à s'en défendre, et profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls, et sans recours contre le vendeur.

Le vendeur déclarera :

- qu'il n'a créé aucune servitude et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune à l'exception de celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme ou de la loi ou de celles relatées ci-après :

Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carmes-Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
FRANCE

Téléphone : + 33 (0) 4 73 32 20 00
Télécopie : + 33 (0) 4 73 32 22 02
Internet : www.michelin.fr

Société en commandite par actions
au capital de € 504 000 004
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33 855 200 507 – APE 2211Z

RV



Convention de mise à disposition par la COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON au profit du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE suivant acte en date du 12 octobre 2004 dressé par Maître Thierry EVEILLARD, et dont une copie authentique a été publiée au Bureau des hypothèques de LA ROCHE SUR YON portant sur la parcelle cadastrée section ER numéro 32, par suite devenue après division les parcelles cadastrées section ER numéros 35 et 36.

Ladite servitude a été consentie au SYDEV pour la mise en place d'un poste de transformation en courant électriques avec ses raccordements et organes annexes ainsi matérialisée sur un plan qui sera annexé à l'acte.

Il en résulte que les parcelles vendues ne sont pas impactées par cette convention de mise à disposition.

Impôts et taxes

Le constituant acquittera, à compter de l'entrée en jouissance, toutes les charges fiscales afférentes au BIEN.

Concernant les taxes foncières, le vendeur déclarera prendre à sa charge l'intégralité de l'impôt au titre de la taxe foncière pour l'année 2015, dispensant le constituant de lui verser le prorata.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIEN VENDU

Le vendeur déclarera que le BIEN ne fait l'objet d'aucune restriction à sa libre disposition pour quelque cause que ce soit, ni d'aucun litige en cours, ni d'aucune procédure en cours, et notamment qu'il ne fait l'objet d'aucune action en rescision, réquisition ou expropriation.

DECLARATIONS

Le constituant déclarera que rien ne peut limiter sa capacité pour l'exécution de ses engagements et notamment il n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements ou frappés d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Impôt sur la mutation

Pour la perception des droits, le vendeur déclarera ne pas être assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée et que le BIEN vendu est un terrain à bâtir au sens de l'article 257 I-2 1° du Code général des impôts.

De son côté, le constituant déclarera être assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, dans le cadre de son activité économique et prendra à l'acte tout engagement de construire sur ledit BIEN.

En conséquence, la vente sera soumise au droit fixe d'enregistrement prévu à l'article 691 bis du Code général des impôts.

Taxe sur la constructibilité

Article 1529 II du Code général des impôts

La taxe sur la première cession d'un terrain devenu constructible ne sera pas due, le cédant ne relevant pas du régime d'imposition des plus-values des particuliers.

Taxe des terrains nus rendus constructibles

La mutation n'entrera pas dans le champ d'application de l'article 1605 nonies du Code général des impôts qui a institué une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus ou des droits relatifs à des terrains nus rendus constructibles, le BIEN vendu étant devenu constructible avant le 13 janvier 2010.

PRECISIONS PARTICULIERES

Les précisions suivantes seront portées à l'acte à l'usage duquel est établie la présente procuration.

Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carnes-Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
FRANCE

Téléphone : + 33 (0) 4 73 32 20 00
Télécopie : + 33 (0) 4 73 32 22 02
Internet : www.michelin.fr

Société en commandite par actions
au capital de € 504 000 004
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33 855 200 507 - APE 2211Z

RV



ETAT DES RISQUES

Le vendeur déclarera au vu des informations mises à sa disposition par le Préfet du département ou par le maire de la commune, que :

Risques naturels, miniers et technologiques

- La commune sur laquelle est situé le **BIEN** objet des présentes n'est pas concernée par un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques.
- Le **BIEN** se situe en zone de sismicité 3-Modérée.

Catastrophe naturelle, minière ou technologique

- La commune sur laquelle est situé le **BIEN** a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, minière ou technologique.
- Le **BIEN** n'a jamais connu de sinistres résultant de catastrophes naturelles, minières ou technologiques.

Un état des risques naturels, miniers et technologiques sera annexé à l'acte.

ALEA-RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le vendeur déclarera qu'au vu des informations mises à sa disposition par le Préfet du Département, le **BIEN** objet des présentes est concerné par la cartographie de l'aléa-retrait gonflement des argiles dans le département de VENDEE établie par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la mer, ainsi que par la Direction Départementale de l'Equipeement de VENDEE.

Il résulte de cette cartographie dont une copie sera annexée à l'acte que le **BIEN** est situé en zone d'aléa faible.

REGLEMENTATION RELATIVE AU ETABLISSEMENTS CLASSES

Le vendeur déclarera, à sa connaissance :

- qu'aucune installation soumise à autorisation n'a été exploitée sur le **BIEN** vendu ;
- et qu'il n'a jamais été exercé sur le terrain et les terrains avoisinants d'activités entraînant des dangers ou inconvénients pour la santé ou l'environnement (air, eaux superficielles et souterraines, sols et sous-sols).

Le vendeur déclarera également :

- qu'il n'existe plus sur le **BIEN** de déchets considérés comme abandonnés au sens de l'article L 541-3 du Code de l'environnement, que tous les déchets ayant pu être abandonnés sur le **BIEN** objet des présentes ont été évacués préalablement à la signature de la présente vente ;
- qu'il n'a jamais manipulé, déposé ou enfoui sous le **BIEN** objet des présentes de substances ou produits quelconques pouvant entraîner des dangers ou inconvénients pour la santé et l'environnement ;
- que le **BIEN** vendu ne comporte pas de transformateur ayant contenu des fluides diélectriques à base de polychlorobiphényle ou polychloroterphényle (nom commercial "Pyralène") ;
- que le **BIEN** ne comporte pas de cuves, enterrées ou non, susceptibles de souiller le site ;
- que le **BIEN** ne recèle pas en son sous-sol de réseaux enterrés, de quelque nature que ce soit, actifs ou inertes ;
- et qu'il n'a reçu de l'administration aucune injonction de remise en état du **BIEN** dont il s'agit.

Le constitutera déclarera qu'il destine le **BIEN** acquis à un usage industriel.

Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carmes-Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 3
FRANCE

Téléphone : + 33 (0) 4 73 32 20 00
Télécopie : + 33 (0) 4 73 32 22 02
Internet : www.michelin.fr

Société en commandite par actions
au capital de € 504 000 004
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33 855 200 507 - APE 2211Z

R/V



Consultation de bases de données environnementales

Les bases de données suivantes ont été consultées :

- 1°) La consultation de la base de données BASIAS (Base des anciens sites industriels et activités de services)
- 2°) La consultation de la base de données BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif)
- 3°) La consultation de la base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Une copie de ces consultations sera annexée à l'acte.

Archéologie préventive

Le BIEN vendu n'est pas situé dans un périmètre de fouille archéologique.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Le constituant affirme, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix ; il reconnaît avoir été informé des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Fait à Clermont-Ferrand

Le 1er décembre 2015

Manufacture Française
des Pneumatiques Michelin

Place des Carmes-Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
FRANCE

Téléphone : + 33 (0) 4 73 32 20 00
Télécopie : + 33 (0) 4 73 32 22 02
Internet : www.michelin.fr

Société en commandite par actions
au capital de € 504 000 004
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° identification TVA FR 33 855 200 507 – APE 2211Z



**DÉPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DE LA ROCHE SUR YON**

ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le 10/11/2015

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Reçu en Préfecture le 04/02/16

N° 085-218501914-20150203-jmc118590-DE-1-1

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2016

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Maire.

Présents : 41

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Philippe Porté, Madame Anne Aubin Sicard, Madame Sylvie Durand, Monsieur Michel Ferré, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Madame Anne-Sophie Fagot, Monsieur Franck Pothier, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur Sébastien Allain, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Brunaud-Seguin, Monsieur Patrick Durand, Madame Geneviève Hocquard, Madame Françoise Bouet, Monsieur Bruno Guillou, Monsieur Dominique Guillet, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Jean Michel Barreau, Monsieur Marc Racapé, Monsieur Cyrille Gendreau, Madame Béatrice Bichon Bellamy, Madame Laurence Gillalzeau, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anne-Cécile Staub, Madame Laurence De Ena, Monsieur François Caumeau, Madame Maud Dost, Monsieur Pierre Regnaut, Monsieur Guy Battot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Châtier, Monsieur Stéphane Barra

Absents donnant pouvoir : 4

Madame Nathalie Gosselin à Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Marie-Lezczynska Mornet à Monsieur Jacques Besseau, Madame Frédérique Barteau à Monsieur Sébastien Allain, Monsieur Jack Mbeti Noah à Monsieur Marc Racapé.

Secrétaire de séance : Anne AUBIN-SICARD

**Adopté à l'unanimité
45 voix pour**

6

**CESSION A MFP MICHELIN D'UNE EMPRISE FONCIERE
COMMUNALE - LIEUX-DITS LA COUTANCIERE ET SAINTE ANNE**

Dans le cadre du projet d'agrandissement de son site de production, MFP MICHELIN a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'acquisition d'une emprise foncière, située lieudits « Sainte Anne » et « La Coutancière », cadastrée section ER 30p et 36p et classée en zone UEa au Plan Local d'Urbanisme (zone destinée à l'accueil de tous types d'activités) pour une contenance d'environ 18 343 m².

Hôtel de ville – Place Napoléon – BP 829 – 85021 La Roche-sur-Yon Cedex – Tél. : 02 51 47 47 47 – Fax 02 51 37 48 71 – www.ville-laroche-sur-yon.fr

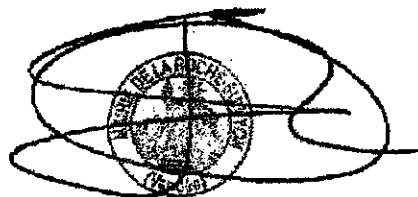
La Commune a proposé une cession sur la base de 128 400 € net vendeur, conformément à l'avis du service du Domaine. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'entreprise MICHELIN.
Ces conditions ont été acceptées par la société.

Avis Favorable le 28/01/15 de la commission « Urbanisme - Logement - Développement durable - Déplacements - Espace rural - Aménagement du territoire ».

Le conseil, après en avoir délibéré :

1. Approuve la cession à MFP MICHELIN d'une emprise foncière d'une contenance d'environ 18 343 m², située lieudits « Sainte Anne » et « La Coutanclère » et cadastrée section ER 30p et 36p, moyennant un prix de 128 400 € net vendeur, conformément à l'avis du service du Domaine.
2. Impute la recette au 82018.824.775.3500.
3. Autorise Monsieur le Maire ou Philippe PORTE, 1^{er} Adjoint à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Luc Bouard

**HOTEL DE VILLE - PLACE NAPOLEON - B.P. 829 - 85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
TEL. 02 51 47 47 47 - FAX 02 51 37 48 71**

ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte

MANDAT PAR UN COMPTABLE PUBLIC...

Monsieur Vincent LARRIEU, Chef de service comptable du Centre des
finances publiques de LA ROCHE SUR YON.

Ci-après dénommé « LE MANDANT »

Agissant en qualité de comptable assignataire de :

La COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON, département de Vendée, LA
ROCHE SUR YON CEDEX (Vendée) Hôtel de Ville - Place Napoléon - BP 829,
identifiée sous le numéro SIREN 218501914.

Ci-après dénommé « LE VENDEUR »

CONSTITUE pour son mandataire en application de l'article 16 du décret
n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique :

Madame Marie-Lyne BOUREAU, comptable de l'Etude de Maître Thierry
EVEILLARD, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle SCP
Céline LECOMTE et Thierry EVEILLARD, notaires associés, titulaire d'un
Office Notarial dont le siège est à LA ROCHE SUR YON (Vendée), "Les Petites
Bazinières", 41, rue Benjamin Franklin, soussigné.

Ci-après dénommé « LE MANDATAIRE »

A L'EFFET d'intervenir à l'acte à recevoir par Maître Thierry
EVEILLARD, notaire, à LA ROCHE SUR YON (Vendée), 41 rue Benjamin
Franklin, contenant vente par LA COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON à la
Société MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Moyennant le prix CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENTS
EUROS (128.400,00 €).

Du BIEN suivant :

L'immeuble non bâti situé à **LA ROCHE SUR YON (Vendée) Sainte
Anne Sainte Anne**, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
ER	45	La Coutancière			79	42
ER	47	La Coutancière		1	04	18
Contenance totale				1	83	60

u

Cet immeuble consistant en : Deux parcelles de terrain à bâtir attenantes.

EN CONSEQUENCE, donner quittance du prix après avoir accompli toutes les vérifications nécessaires.

LE MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Fait à
Le 1^{er} décembre 2015

Benjamin Pautin

Vincent LARRIER
Chef de Service Comptable
PAYS YONNAIS ET
ESSARTAIS MUNICIPALE

Le comptable du centre des Finances Publiques de LA ROCHE SUR YON	La comptable de Maître EVEILLARD
---	----------------------------------

PROCES VERBAL
de
BORNAGE
et de
RECONNAISSANCE DE LIMITES

ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le ... 10/11/2015 ...

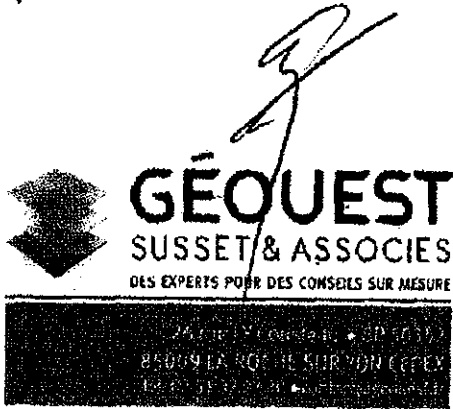
Concernant la propriété sise
Département de la VENDEE

Commune de LA ROCHE SUR YON
Lieu dit : Sainte-Anne

Cadastrée section ER
Parcelle N° 30

Appartenant à : LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON

vu et pris connaissance



Paraphes

NA *[Signature]* HA *[Signature]* CHA

FBAS025/150A76

➤ Chapitre I : Partie normalisée

A la requête de la Ville de la ROCHE SUR YON, M. le Maire, propriétaire de la parcelle cadastrée ci-après désignée, je soussigné M. Christophe SUSSET, Géomètre-Expert à La Roche sur Yon, inscrit au tableau du conseil régional de ANGERS sous le numéro 04467, ai été chargé de procéder au bornage et à la reconnaissance des limites de la propriété cadastrée commune de LA ROCHE SUR YON, section ER n° 30 et dresse en conséquence le présent procès-verbal.

Article 1 : Désignation des parties

Propriétaires demandeurs

1) La Ville de la ROCHE SUR YON, domiciliée Place Napoléon 85000 LA ROCHE SUR YON, représentée par M. le Maire,
Propriétaire de la parcelle cadastrée commune de LA ROCHE SUR YON, section ER n° 30.
Suivant leur déclaration et présentation d'acte.

Propriétaires riverains concernés

2) Société MICHELIN, immatriculée SIREN sous le numéro 855200507, ayant son siège social à :
Service Groupe Fiscal 23, Place des Carmes Dechaux 63000 CLERMONT FERRAND, représentée par M.
le Directeur,
Propriétaire de la parcelle cadastrée commune de LA ROCHE SUR YON, section ER n° 6.
Suivant leur déclaration, sans présentation d'acte.

3) M. RAFFIN Michel, né le 30/06/1947 à LA ROCHE SUR YON (85) et Mme RAFFIN Marie-Claire née
GUEDON, le 17/12/1946 à DOMPIERRE SUR YON (85).
Demeurant : Sainte Anne 85000 LA ROCHE SUR YON.
Propriétaires de la parcelle cadastrée commune de LA ROCHE SUR YON, section ER n° 21.
Suivant leur déclaration, sans présentation d'acte.

Article 2 : Objet de l'opération

La présente opération de bornage et de reconnaissance de limites a pour objet de reconnaître, définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et (ou) les points de limites communs entre :

la parcelle cadastrée :

Paraphes

2

MM
MA
CS

Commune de LA ROCHE SUR YON

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observations
ER	Sainte Anne	30	

et les parcelles cadastrées :

Commune de LA ROCHE SUR YON

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observations
ER	Sainte Anne	6	
ER	Sainte Anne	21	

➤ Chapitre II : Partie non normalisée - Expertise

Article 3 : Débat contradictoire

Afin de procéder sur les lieux au débat contradictoire le mardi 31 mars 2015 à partir de 16:00, ont été convoqués par lettre simple en date du 23 mars 2015 :

- Ville de la ROCHE SUR YON, M. le Maire
- Société MICHELIN, M. le Directeur
- M. et Mme RAFFIN Michel et Marie-Claire

Au jour et heure dits, j'ai fait procéder avec le concours de Monsieur Daniel GENTREAU – Technicien Géomètre, représentant le Cabinet GEOUEST SUSSET et Associés – Géomètres-Experts - domicilié 26, rue Jacques-Yves Cousteau – ZAC de Beaupuy 4 – BP 50352 - 85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX, à l'organisation du débat contradictoire en présence de :

- Ville de la ROCHE SUR YON, M. le Maire : représenté par Mme GUILLOTON Isabelle : présente
- Société MICHELIN, M. le Directeur : représenté par Mr NOLOT Frédéric : présent
- M. et Mme RAFFIN Michel et Marie-Claire : Mr présent, Mme absente

Paraphes
NA MA YCR
CS

Article 4 : Documents analysés pour la définition des limites

Les documents présentés aux parties par le géomètre-expert soussigné:

- Le plan cadastral informatisé et remanié (section ER), le plan cadastral non informatisé et rénové (section O).

Les titres de propriété et en particulier :

-Acte de vente du 28 juin et 26 juillet 2002 par M et Mme RAFFIN Michel et Marie-Claire à la Ville de la ROCHE SUR YON par Maître PELLETIER Henri notaire à la ROCHE SUR YON (85) (parcelle section ER n°30, acte publié volume 2002p n°7858)

Les actes mentionnés ci-dessus ne comportent que la seule désignation cadastrale des propriétés.

Les documents présentés par les parties :

-Acte de propriété de la Ville de la Roche sur Yon

Les parties signataires ont pris connaissance de ces documents sur lesquels elles ont pu exprimer librement leurs observations.

Les signes de possession et en particulier :

-L'angle de la limite des propriétés Ville de la ROCHE SUR YON, Société MICHELIN, époux RAFFIN a été borné après consultation des documents désignés ci-dessus et selon un mesurage effectué sur le terrain en accord avec les parties présentes.

Les dires des parties repris ci-dessous :

-Aucune remarque sur la position de la borne implantée le mardi 31 mars 2015.

Article 5 : Définition des limites de propriétés

A l'issue

Du débat contradictoire

De l'analyse :

- des titres de propriétés
- des documents cités ci-dessus,
- des signes de possession constatés,
- des usages locaux,

Après avoir constaté l'accord des parties présentes,

Les borne nouvelle A a été implantée

Paraphes
MA HCR
G

4

Nature des limites et appartenances:

Les parties présentes reconnaissent comme réelle et définitive la (les) limite (s) de propriété objet du présent procès-verbal de bornage ainsi fixée suivant le tableau ci-dessous:

Orientation	Entre les parcelles		Point	Description des limites	Distance entre points
SUD	30	6 et 21	A	Anciennes haies existantes	/

Le plan joint permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définis par le présent procès-verbal.

Mesures permettant le rétablissement des sommets des limites

Tableau des mesures de rattachement (ou tableau des coordonnées locales – système indépendant)

Point	Description	X (RGF 93 - CC47)	Y (RGF 93 - CC47)
A	Borne nouvelle OGE	1 361 901.66	6 176 276.95

Article 6 : Absence

Les propriétaires absents sont invités à se prononcer sur les limites proposées les concernant, les documents et les éléments visés à l'article 4 ayant été mis à leur disposition.

Les limites et les points proposés ne deviendront définitifs qu'après ratification du présent procès-verbal par les propriétaires concernés ou leurs représentants dûment habilités.

Article 7 : Défaut d'accord amiable

A défaut de ratification expresse par les parties, il sera dressé un procès-verbal de carence mentionnant clairement les raisons qui ont empêché la reconnaissance et le bornage de la ou des limites et(ou) des points de limites proposés à l'issue du débat contradictoire et définis au présent procès-verbal. Ce ou ces procès-verbaux de carence seront diffusés à l'ensemble des parties concernées. Ils pourront permettre à la partie la plus diligente d'engager la procédure judiciaire adaptée pour voir statuer sur la(les) limite(s) visée(s).

Article 8 : Observations complémentaires

Aucune remarque.

Article 9 : Rétablissement des bornes ou repères

Paraphes

5

MA YCA
CS

Les bornes ou repères, définissant les limites de propriété objet du présent procès-verbal, qui viendraient à disparaître devront être remises en place par un géomètre-expert

Le géomètre-expert, missionné à cet effet, procédera au rétablissement desdites bornes ou repères après en avoir informé les propriétaires concernés, et en dressera constat.

Ce constat devra relater le déroulement des opérations et les modalités techniques adoptées en référence au présent document.

A l'occasion de cette mission, et uniquement sur demande express des parties, le géomètre-expert pourra être amené à vérifier la position des autres bornes participant à la définition des limites de propriété objet du présent procès-verbal.

Article 10 : Clauses Générales

Il est rappelé que le procès-verbal de bornage dressé par un géomètre-expert et signé par toutes les parties, fixe pour l'avenir les limites des propriétés et vaut titre. Le procès-verbal de bornage fait loi entre les signataires mais aussi entre les acquéreurs et successeurs qui sont de droit subrogés dans les actions par leurs auteurs.

Aucun nouveau bornage ne peut être réalisé, dès lors que le plan et le procès-verbal antérieurs ayant reçu le consentement des parties permettent de reconstituer sans ambiguïté la position de la limite.

Par conséquent, les parties soussignées déclarent solennellement qu'à leur connaissance il n'existe aucune clause, définition de limite, ou condition contraire aux présentes pouvant être contenues dans tout acte, plan, ou procès-verbal de bornage antérieur ou tout autre document. Elles déclarent également qu'il n'existe, à ce jour, à leur connaissance, aucune autre borne ou signe matériel concernant les limites présentement définies.

Les parties signataires affirment, sous leur entière responsabilité être propriétaires des terrains objets du présent procès-verbal ou avoir reçu mandat d'approuver les présentes en lieu et place de tous les ayants droit, qu'elles disent représenter.

Les parties ont pris connaissance de l'enregistrement du présent procès-verbal dans le fichier national AURIGE, mis en place par l'Ordre des Géomètres Experts, suivant les dispositions du décret n°96-478 du 31 mai 1996 organisant la profession de Géomètre Expert. Conformément à l'article 52 dudit décret, ces documents seront communiqués à tout Géomètre Expert qui en ferait la demande.

En référence à l'article L111-5-3 du Code de l'urbanisme, en cas de vente ou de cession de l'une quelconque des propriétés objet des présentes, son propriétaire devra faire mentionner, dans l'acte, par le notaire, l'existence du présent document.

Les parties confient l'exemplaire original au Géomètre Expert soussigné qui s'oblige à le conserver et à en délivrer copie aux intéressés. Les parties donnent leur accord pour que le Géomètre-Expert puisse procéder ou faire procéder au dépôt dématérialisé du procès-verbal et du plan de bornage, aux fins de conservation ou d'archivage.

Paraphes

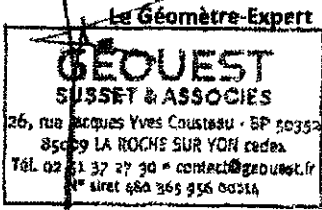
6

NA  ML MCR
CS

Les frais et honoraires relatifs aux opérations de bornage et d'établissement du présent procès-verbal seront supportés par la Ville de la ROCHE SUR YON.

Les signataires déclarent accepter les conditions du présent procès-verbal en toutes ses dispositions.

Fait sur 8 pages + plan annexé
à la ROCHE SUR YON le 23 juillet 2015.

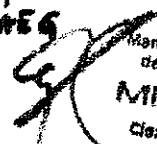
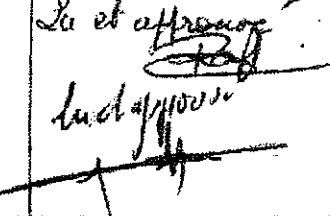


Paraphes

MA
MC
G

➤ Chapitre III : Accords des Parties :

Accords des parties recueillis par le Géomètre-Expert soussigné :

Propriétaire	Section	Lieu-dit	Parcelle	Date et signature avec la mention « Lu et approuvé »
Ville de LA ROCHE SUR YON , M. le Maire	ER	Sainte Anne	30	Lu et approuvé 
Société MICHELIN, M. le Directeur du SCE Immobilier	ER	Sainte Anne	6	Lu et approuvé Remy JAGG  
M. et Mme RAFFIN Michel et Marie-Claire	ER	Sainte Anne	21	Lu et approuvé  Lu et approuvé 

Le Géomètre-Expert soussigné auteur des présentes Copie Conforme à l'Original

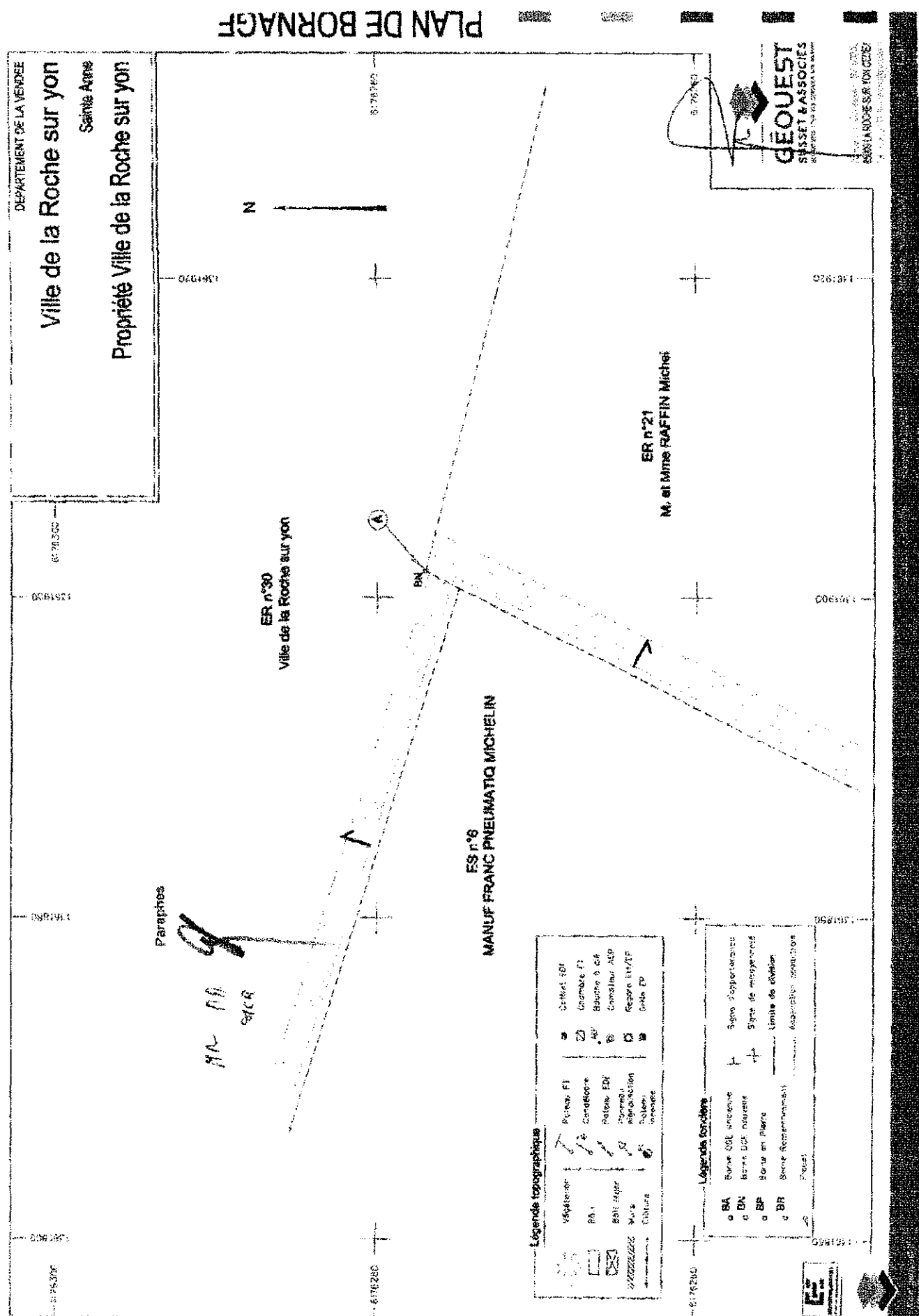
GÉOUEST
SUSSET & ASSOCIÉS
26, rue Jacques Yves Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON cedex
Tél. 02 51 37 27 20 - contact@geoouest.fr
N° Siret 480 365 950 00014

Christophe SUSSET
Le Géomètre Expert

Le 05 NOV. 2015

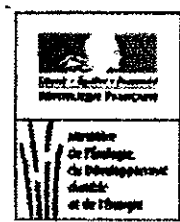
Paraphes





Résultats de la recherche des IC - Inspection des Installations Classées

Page 1 sur 2



Recherche Sou
Recherche avancée

Généralités Thématiques Secteurs Réglementation Formulaires Base des installations classées

Vous êtes ici : Accueil > Recherche des Installations Classées > Résultats de la recherche

Base des Installations Classées

Résultats de la recherche

Site national FRET

Critères de recherche

Généralités

- Services d'inspection
- Installation classée : principes
- Régime de déclaration
- Régime d'enregistrement
- Régime d'autorisation
- L'étude d'impact
- L'étude de dangers
- Surveillance par l'exploitant
- Contrôles de l'inspection
- Aspects financiers
- Responsabilité et contentieux
- Information du public
- Elaboration de la réglementation
- Echanges internationaux

Dans la région : PAYS DE LA LOIRE
Dans le département : VENDEE (85)
Dans une commune dont le nom commence par : LA ROCHE SUR YON

Etablissements 21 à 24 sur un total de 24 établissement(s) trouvé(s).

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
SPA FOURRIERE DU PAYS YONNAIS	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Régime inconnu
SYNDICAT INTER HOSPITALIER DE BLANCHISSE	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
TRIVALIS	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
VENDEE ENROBES GIE	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso

Thématiques

- Air
- Bruit et vibrations
- Déchets
- Directive IED (Industrial Emission Directive)
- Eau
- Impacts sanitaires
- Radioprotection
- Risques accidentels
- Risques naturels
- Sites et sols pollués
- Substances et préparations chimiques

Exporter les résultats au format CSV

< 1 | 2 >

Retour au formulaire de recherche

Secteurs

- Activités de soins
- Agriculture
- Agroalimentaire, boissons
- Bois, papier, carton, imprimerie
- Carières
- Chimie
- Energie
- Entrepôts, commerces
- Eoliennes
- Industrie minérale
- Pétrole et gaz
- Sidérurgie, métallurgie
- Textiles, cuirs et peaux
- Traitement des déchets

Tous nos sites

- MEDDE
- AIDA
- Emissions Polluantes (IREP)
- Portail SITES-POLLUES
- BASOL
- BASTAS
- PRIM NET
- ARIA
- GIDAF

Un et pris connaissance

Résultats de la recherche des IC - Inspection des Installations Classées

Page 2 sur 2

Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ecrivez-nous

Plan du site

Infos légales

- Présentation / Actualités
- Recherche
- Tableaux de bord
- Politique nationale sur les sols pollués
- FAQ
- Glossaire
- Liens
- Contactez-nous

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Lutte contre les pollutions

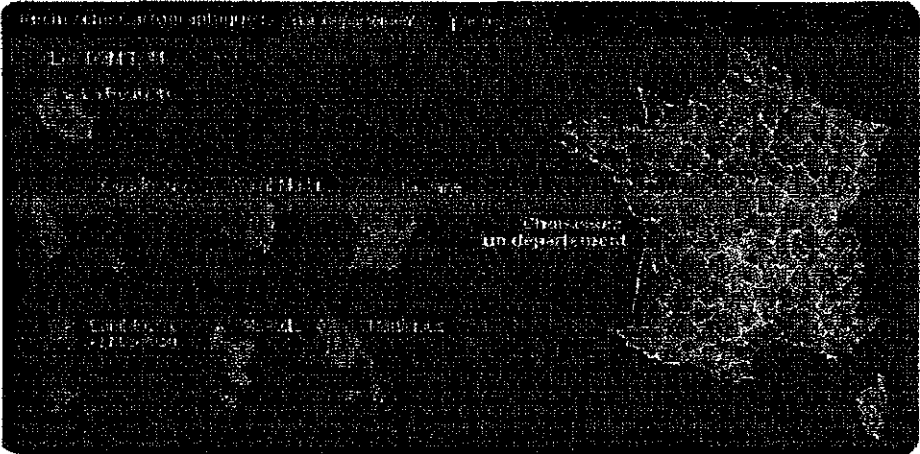
Sites et Sols Pollués

Basol

Recherche

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif



Désolé, pas de site correspondant au(x) critère(s) de recherche suivant(s) :
Mot-clé : LA ROCHE SUR YON / Département : 85 - VENDEE

Plus de critères

Site ou Commune

ROCHE SUR YON

Lancer la recherche

Indifférent

Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic

Site en cours d'évaluation

Site en cours de travaux

Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage

Site traité et libre de toute restriction

Polluants

☐ Ammonium

☐ Beryllium (Be)

☐ Chlores

☐ Cobalt (Co)

☐ Cyanures

☐ Hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.)

☐ Molybdène (Mo)

☐ Pesticides

☐ Substances radioactives

☐ Trichloroéthylène (TCE)

☐ Solvants halogénés

☐ Sulfates

☐ Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, et Xylènes (BTEX)

☐ Autre

☐ Arsenic (As)

☐ Cadmium (Cd)

☐ Chrome (Cr)

☐ Cuivre (Cu)

☐ Hydrocarbures

☐ Mercure (Hg)

☐ Nickel (Ni)

☐ Plomb (Pb)

☐ Polychlorobiphényles - Polychlorodiphényles (PCB-PCT)

☐ Sélénium (Se)

☐ Solvants non halogénés

☐ Zinc (Zn)

Impact

Surveillance

BASOL - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Page 2 sur 2

Agence de l'eau

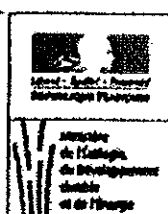
Mesure d'urbanisme

Intervention de l'ADEME

Lancer la recherche

Résultats de la recherche des IC - Inspection des Installations Classées

Page 1 sur 2



Généralités Thématiques Secteurs Réglementation Formulaires Base des installations classées

Recherche Sou
Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > Recherche des Installations Classées > Résultats de la recherche

Base des Installations Classées

Résultats de la recherche

ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le 10/12/2015

Site national PPRI

Critères de recherche

Généralités

Services d'inspection
Installation classée : principes
Régime de déclaration
Régime d'enregistrement
Régime d'autorisation
L'étude d'impact
L'étude de dangers
Surveillance par l'exploitant
Contrôles de l'inspection
Aspects financiers
Responsabilité et contentieux
Information du public
Elaboration de la réglementation
Echanges internationaux

Thématiques

Air
Bruit et vibrations
Déchets
Directive IED (Industrial
Emission Directive)
Eau
Impacts sanitaires
Radioprotection
Risques accidentels
Risques naturels
Sites et sols pollués
Substances et préparations
chimiques

Secteurs

Activités de soins
Agriculture
Agroalimentaire, boissons
Bois, papier, carton, imprimerie
Carrières
Chimie
Energie
Entrepôts, commerces
Eoliennes
Industrie minière
Pétrole et gaz
Siderurgie, métallurgie
Textiles, cuirs et peaux
Traitement des déchets

Tous nos sites

MEDDE
AIDA
Emissions Polluantes (IREP)
Portail SITES-POLLUES
BASOL
BASIAS
PRIM NET
ARIA
GIDAF

Dans la région : PAYS DE LA LOIRE
Dans le département : VENDEE (85)
Dans une commune dont le nom commence par : LA ROCHE SUR YON

Etablissements 1 à 20 sur un total de 24 établissement(s) trouvé(s).

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
ARIA 85	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
ATLANTIC INDUSTRIE	85002	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
CARZAT MATERIELS	85000	LA ROCHE SUR YON	Enregistrement	Non Seveso
CCOP ATLANTIQUE	65000	LA ROCHE SUR YON	Enregistrement	Non Seveso
DEPANNAGE AUTO YONNAIS	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
GAEC LE PATIO	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Régime Inconnu
GEVAL	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	85000	LA ROCHE SUR YON	Enregistrement	Non Seveso
MICHELIN	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
OUDAIRIDIS	65000	LA ROCHE SUR YON	Enregistrement	Non Seveso
S20 INDUSTRIES	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
SAMSIK SAS	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
SARL ANIMAL'S VILLAGE	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Régime Inconnu
SIMPLEMENT VEGETAL	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
SITA OUEST	65000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
SOCOPA VIANDES	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Régime Inconnu
SODIROCHE SAS	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso
SOFRICA	85000	LA ROCHE SUR YON	Autorisation	Non Seveso

Exporter les résultats au format CSV

< 1 | 2 >

Retour au formulaire de recherche

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheIC.php?sele...> 02/04/2015

Résultats de la recherche des IC - Inspection des Installations Classées

Page 2 sur 2

Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ecrivez-nous

Plan du site

Infos légales

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/recherchelC.php?sele...> 02/04/2015



inventaire historique de sites industriels et activités de service

[illegible]

<http://basias.brgm.fr/donnees/resultat.asp>

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

10	<u>PAL8503303</u> FRANCE TELECOM / ATELIER DE CHARGE D'ACCUMULATEURS	TER RUE SALVADOR, LA ROCHE SUR YON	8 ter Rue SALVADOR ALLENDE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c27.20z	En activité	Inventorié	311890	2192512	311878	2192499	numéro
11	<u>PAL8500284</u> YDER Rena / DLI D'ADETYLENE	ALSACE, 16 RUE D' LA ROCHE-SUR- YON	16 Rue D'ALSACE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311146	2193186	311702	2192297	numéro
12	<u>PAL8501170</u> SOVAP / FABRICATION DE CITERNES ET TUYAUTERIES EN RESINES SYNTHETIQUES	AMPERE, 30 RUE, LA ROCHE SUR YON	30 Rue AMPERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.16z, v89.03z, c35.44z	Activité terminée	Inventorié	311177	2191482	311175	2191521	numéro
13	<u>PAL8503242</u> AIRBOX / TRAVAIL DES METAUX, PEINTURE ET VERNISSEGE	AMPERE, 37 RUE, LA ROCHE SUR YON	37 Rue AMPERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.50z, c25.91z	Activité terminée	Inventorié	311123	2191598	311143	2191483	numéro
14	<u>PAL8503557</u> SIPA / TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES	AMPERE, 50 RUE, LA ROCHE SUR YON	50 Rue AMPERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.16z	Activité terminée	Inventorié	311221	2191572	311260	2191684	numéro
15	<u>PAL8502837</u> SACER / CENTRALE D'ENROBAGE FIXE ET DLI	AMPERE, 79 RUE, LA ROCHE-SUR- YON	79 Rue AMPERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z, c23.51z	En activité	Inventorié	311170	2191639	311249	2191679	numéro
16	<u>PAL8503279</u> DENIS Gustave / STATION SERVICE ET GARAGE	ACQUITAINE, 48 RUE D'ALIENOR D' LA ROCHE SUR YON	48 Rue D'ALIENOR D'ACQUITAINE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 947.30z	En activité	Inventorié	312029	2194253	312007	2194414	numéro
17	<u>PAL8503802</u> "GARAGE FIAT" HERMOUET (SA) / GARAGE, TOLERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE	ROUTE D'ALIENOR D' LA ROCHE SUR YON	Roadie D'ALIENOR D'ACQUITAINE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 945.21b	En activité	Inventorié	312025	2194172	311984	2194325	rus
18	<u>PAL8503359</u> TROCHERIE Pierre / PEINTURE AUTOMOBILE	ARTISANS, RUE DES, LA ROCHE SUR YON	Rue DES ARTISANS	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21b	En activité	Inventorié	310785	2190957	310752	2190928	rus
19	<u>PAL8502586</u> DOUSSANI Robert / GARAGE ET DLI	AUBIGNY, RUE D' LA ROCHE- SUR-YON	Rue D'AUBIGNY	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311772	2191471	311583	2190595	rus
20	<u>PAL8503704</u> PASQUEREAU succède à PROQUIN Roger / TOLERIE AUTOMOBILE ET STATION SERVICE	AUCHER, RUE HENRI, LA ROCHE SUR YON	Rue HENRI AUCHER	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21b, 947.30z	En activité	Inventorié	310639	2191010	310899	2191040	rus
21	<u>PAL8503308</u> JOHANNY Robert / MECANIQUE DE PRECISION	AURIOL, 10 RUE VINCENT, LA ROCHE SUR YON	10 Rue VINCENT AURIOL	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62b	En activité	Inventorié	310871	2191175	310562	2191093	numéro
22	<u>PAL8503873</u> VAILLANT Alain / TOLERIE AUTOMOBILE	AURIOL, RUE VINCENT, LA ROCHE SUR YON	Rue VINCENT AURIOL	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21b	En activité	Inventorié	310636	2191057	310902	2191146	rus
23	<u>PAL8503263</u> "SYMO / SOCIETE YONNAISE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE" GUERIN Paul ET RAYON Jean / TRAVAIL DES METAUX	AURIOL, RUE VINCENT, LA ROCHE SUR YON	Rue VINCENT AURIOL	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62b	Activité terminée	Inventorié	310860	2191069	310902	2191146	rus
24	<u>PAL8503263</u> DURAND / MENUISERIE ET TRANSFORMATEUR AU PYRALENE	AURIOL, RUE VINCENT, LA ROCHE SUR YON	Rue VINCENT AURIOL	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c16.10a, c35.44z	Activité terminée	Inventorié	310776	2191158	310902	2191146	rus

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

25	<u>PAL.85003378</u>	CAVAC / DJI	BACQUA, RUE PIERRE LA ROCHE SUR YON	Rue PIERRE BACQUA	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z, c35.44z	Activité terminée	Inventorié	311410 2183390 311270 2183396	rue
26	<u>PAL.85003117</u>	SENETO (NEVEU ENTREPRISE) / CENTRE D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE DES OM	BASSES BARBONTES, LES (LIEU-DIT)	Lieu dit LES BASSES BARBONTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c38.11z	En activité	Inventorié	316552 2180321 317188 2188647	numéro
27	<u>PAL.85002679</u>	BELLATON- BALLEREAU / FABRIQUE D'ENGRAIS	BAUDREMIERE IMPASSE DE LA	Impasse DE LA BAUDREMIERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.15z	Activité terminée	Inventorié	310810 2182639 310838 2192907	rue
28	<u>PAL.85002601</u>	ROMAIN Georges / IMPRIMERIE	BAUDRY, RUE PAUL, LA ROCHE-SUR- YON	Rue PAUL BAUDRY	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	En activité	Inventorié	312286 2182433 312328 2192377	rue
29	<u>PAL.85003346</u>	RABILLIER Jean / EBENISTERIE ET VERNISSAGE	BAZINIERES, RUE DES, LA ROCHE SUR YON	Rue DES BAZINIERES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.10a, c18.10b	Activité terminée	Inventorié	311973 2195215	rue
30	<u>PAL.8501498</u>	TPM DISTRIBUTION / REPARATION DE VEHICULES A MOTEURS	BEAUPUY, ZAC DE LA ROCHE SUR YON	ZAC DE BEAUPUY	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	En activité	Inventorié	312395 2197025	
31	<u>PAL.8501322</u>	ALIZES AUTOMOBILES / GARAGE	BEAUPUY, ZI DE LA ROCHE SUR YON	Zone industrielle DE LA BEAUPUY	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g45.21b	Activité terminée	Inventorié		
32	<u>PAL.85003262</u>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS YONNAIS / DECHETTERIE	BELLE PLACE (LIEU-DIT)	Lieu dit BELLE PLACE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c38.11z	En activité	Inventorié	312326 2189177 313695 2188987	numéro
33	<u>PAL.85002628</u>	RICHARD ET CIE (SNC) / DJI	BELLE PLACE (LIEU-DIT)	Lieu dit BELLE PLACE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v69.03z	Ne sait pas	Inventorié	313695 2188987	numéro
34	<u>PAL.85002641</u>	SIPA / PRODUCTION DE PIECES INDUSTRIELLES	ZAC DE LA ROCHE-SUR- YON	ZAC DE LA BELLE PLACE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.18z	Activité terminée	Inventorié	312854 2189381 313695 2189987	numéro
35	<u>PAL.85003071</u>	TOOLMEND / TRAVAIL DES METALLS	BESSEMER, RUE, LA ROCHE SUR YON	Rue BESSEMER	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62b	En activité	Inventorié	316609 2195093	
36	<u>PAL.85005550</u>	POTIER Claude / GARAGE ET STATION SERVICE	BILLARDIERE, LA (LIEU-DIT)	Lieu dit LA BILLARDIERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	309715 2192449 310497 2190829	rue
37	<u>PAL.85003287</u>	EUROPCAR / DJI	BLANC, 11 BOULEVARD LOUIS, LA ROCHE SUR YON	11 Boulevard LOUIS BLANC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v69.03z	En activité	Inventorié	311539 2182379 311537 2192405	numéro
38	<u>PAL.85003054</u>	BOURIEAU Nicole / TEINTURERIE	BLANC, 2 BOULEVARD LOUIS, LA ROCHE SUR YON	2 Boulevard LOUIS BLANC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g96.01	En activité	Inventorié	311586 2192389 311546 2192339	numéro
39	<u>PAL.85002585</u>	CENTRE DE TRI POSTAL / ATELIER DE CHARGE D'ACCUMULATEURS ESSWEIN Jean / FABRICATION D'APPAREILS	BLANC, BD LOUIS	Boulevard LOUIS BLANC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c27.20z, c38.32z	Activité terminée	Inventorié	311532 2182844 311548 2193000	rue
			BOILEAU, 21 RUE, LA	21 Rue	LA		Activité			

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

40	<u>PAL8502803</u>	ELECTRIQUES POUR L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE	ROCHE-SUR- YON	BOILEAU	ROCHE-SUR-YON (85191)	c27.90z	terminée	inventorié	318105	2185200	312218	2192725	numéro
41	<u>PAL8502802</u>	DURAND Charles / BLANCHISSERIE	BORDEAUX, ROUTE DE LA ROCHE-SUR- YON	Route DE BORDEAUX	ROCHE-SUR-YON (85191)	s86.01	Activité terminée	inventorié	312513	2191329			
42	<u>PAL8500318</u>	TAMMO / MACHINES AGRICOLLES	BOSSUET, 8 RUE LA ROCHE-SUR- YON	8 Rue BOSSUET	ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z	Activité terminée	inventorié	312230	2192823	312155	2192899	numéro
43	<u>PAL8502594</u>	CAILLAUD (ETS) / ATELIER DE PEINTURE POUR MACHINES AGRICOLLES	BOSSUET, RUE LA ROCHE-SUR- YON	Rue BOSSUET	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.81z	Activité terminée	inventorié			312249	2192836	rue
44	<u>PAL8501189</u>	PTT / GARAGE ET STATION SERVICE	"LA POSTE"	Lieu de LA BOUCHERIE	ROCHE-SUR-YON (85191)	c27.20z, g45.21a, g45.21b, g47.30z	Activité terminée	inventorié	308652	2191887	308646	2191853	numéro
45	<u>PAL8502814</u>	MOREAU / DJ	BOURG SOUS LA ROCHE, ROUTE DU LA ROCHE-SUR- YON	Route DU BOURG SOUS LA ROCHE	ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	Activité terminée	inventorié	312918	2189871	314487	2191251	numéro
46	<u>PAL8503765</u>	CRAPEAU Henri / TOILERIE AUTOMOBILE	BOUTINIERE, LA (LIEU-DIT)	Lieu de LA BOUTINIERE	ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b	En activité	inventorié	309212	2191855	308968	2191946	numéro
47	<u>PAL8502827</u>	RENAUD Jean / GARAGE ET STATION SERVICE	BRIAND, 14 BOULEVARD ARISTIDE LA ROCHE-SUR- YON	14 Boulevard ARISTIDE BRIAND	ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g47.30z, g45.21b	En activité	inventorié	311646	2192790	311871	2182775	numéro
48	<u>PAL8503738</u>	DRAPEAU Guy / IMPRIMERIE, LIBRAIRIE ET PAPETERIE	BRIAND, 27 BOULEVARD ARISTIDE LA ROCHE-SUR- YON	27 Boulevard ARISTIDE BRIAND	ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Activité terminée	inventorié	311741	2192563	311895	2192735	numéro
49	<u>PAL8503317</u>	LYCEE TECHNIQUE PRIVE SAINT LOUIS / APPLICATION DE PEINTURE	BROSSOLETTE, 104 RUE PIERRE LA ROCHE SUR YON	104 Rue PIERRE BROSSOLETTE	ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b	En activité	inventorié	311417	2194296	311205	2194383	numéro
50	<u>PAL8503332</u>	METAPIL (SA) / FABRICATION D'ARTICLES EN FILS METALLIQUES	BUNSEN, RUE LA ROCHE SUR YON	Rue BUNSEN	ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.16z, c25.61z, c25.62b	En activité	inventorié	312784	2188570	312778	2189542	rue

1 2 3 4 5 6 7 8

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

<

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

81	<u>PAL8500308</u>	GUIBERT Yvon / FORGE ET SERRURERIE	CIMETIERE, ROUTE DU, BOURG SOUS LA ROCHE CLEMENTEAU, 20 RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	20 Rue GEORGES CLEMENTEAU	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c25.50a	En activité	Inventorié	314210	2191440	312117	2193400	numéro
62	<u>PAL8500305</u>	SORIN Charles / GARAGE ET MECANIQUE	20 RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	20 Rue GEORGES CLEMENTEAU	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	g45.21a	Activité terminée	Inventorié	311813	2192448	311832	2192427	numéro
63	<u>PAL8500309</u>	RICHARD Raymond / GARAGE	"GRAND GARAGE VENDEEN"	28 RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	28 Rue GEORGES CLEMENTEAU	LA	c25.50a, g45.21a	Activité terminée	Inventorié	311853	2192431	311931	2192454	rue
84	<u>PAL8500311</u>	L'HOMEDE Maîtres / TEINTURERIE	5 RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	5 Rue GEORGES CLEMENTEAU	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	s98.01	Activité terminée	Inventorié	311970	2192434	311931	2192454	rue
65	<u>PAL8500304</u>	AGENCE RENAULT / GARAGE ET STATION SERVICE	"GRAND GARAGE MODERNE"	8 RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	8 Rue GEORGES CLEMENTEAU	LA	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	312003	2192460	311932	2192427	numéro
66	<u>PAL8500304</u>	ROUQUETTE Eric / IMPRIMERIE	"L'ETOILE"	CLEMENTEAU, G, RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	Rue GEORGES CLEMENTEAU	LA	c18.1	Activité terminée	Inventorié	311979	2192438	311931	2192454	rue
67	<u>PAL8500305</u>	BUSSONNAIS Roger / GARAGE ET MECANIQUE		CLEMENTEAU, RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	Rue GEORGES CLEMENTEAU	LA	g45.21a	Activité terminée	Inventorié	311932	2192409	311931	2192454	rue
68	<u>PAL8500318</u>	MOUSSET / NEGOCIANT EN CYCLES ET DL		CLEMENTEAU, RUE GEORGES, LA ROCHE-SUR- YON	Rue GEORGES CLEMENTEAU	LA	g45.21a, g45.40z	Activité terminée	Inventorié			311931	2192454	rue
69	<u>PAL8500344</u>	IME LE PAVILLON / GARAGE ET PEINTURE AUTOMOBILE		COEUR, 17 RUE JACQUES, LA ROCHE SUR YON	17 Rue JACQUES COEUR	LA	g45.21a, g45.21b, s96.01	En activité	Inventorié	310785	2190683	310728	2190817	numéro
70	<u>PAL8500349</u>	BRETECHIE / DL		COEUR, 28 RUE JACQUES, LA ROCHE SUR YON	28 Rue JACQUES COEUR	LA	g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié	310742	2190699	310755	2190606	numéro
71	<u>PAL8500364</u>	SYLCO (SARL) / FABRICATION DE PEINTURE		COEUR, RUE JACQUES, LA ROCHE SUR YON	Rue JACQUES COEUR	LA	c20.30z	En activité	Inventorié	310786	2190833	310756	2190779	rue
72	<u>PAL8501222</u>	PICOTY (SA) / DL		COEUR, RUE JACQUES, LA ROCHE SUR YON	Rue JACQUES COEUR	LA	v89.06z	Activité terminée	Inventorié	310778	2190779	310756	2190779	rue
73	<u>PAL8503116</u>	? / DECHARGE CHOUTEAU NICOL (ETS) /		COMETE, LA (LIEU-JIT) COMMERCE, RUE DU, LA ROCHE SUR YON	Lieu dit LA COMETE	LA	e38.11z	Activité terminée	Inventorié			313479	2192589	rue
74	<u>PAL8503281</u>	REGENERATION DU CAOUTCHOUC BACHELIER René / REPARATION DE RADIATEURS ET PEINTURE AUTOMOBILE		RUE DU, LA ROCHE SUR YON	Rue DU COMMERCE	LA	c20.18z	En activité	Inventorié	310838	2190913	310893	2190760	rue
75	<u>PAL8503248</u>		COMMERCE, RUE DU, LA ROCHE SUR YON	Rue DU COMMERCE	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	310848	2190858	310893	2190760	rue
		LEBOEUF Gilbert /	"TRANSPORT RUE DU, LA	Rue DU	LA		Activité							

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

76	PAL8503312	GARAGE	LEBOEUF	ROCHE SUR YON	COMMERCE	ROCHE-SUR-YON (85191)	149.39	terminée	Inventorié	310882 2190782 310893 2190790	rue
77	PAL8503296	CF BTP-AFORBAT / ATELIER DE PEINTURE	"CENTRE DE FORMATION DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS"	COTEAU, 23 ROND-POINT DU LA ROCHE SUR YON	23 Rond point DU COTEAU	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.61z	En activité	Inventorié	313413 2190959 313242 2191067	numéro
78	PAL8502695	SIRAGA / TRAITEMENT DES METAUX		COTY, 30 RUE RENE LA ROCHE-SUR-YON	30 Rue RENE COTY	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.22z, c25.61z, c35.44z	En activité	Inventorié	310749 2191434 310795 2191318	numéro
79	PAL8501188	VAMA / MECANIQUE GENERALE		COTY, RUE RENE LA ROCHE SUR YON	Rue RENE COTY	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.61z, c25.62b, v89.03z, c35.44z	En activité	Inventorié	310805 2191401 310861 2191322	rue
80	PAL8500908	PROGUIN Roger / CARROSSERIE AUTOMOBILE		BULEVARD, LA ROCHE SUR YON	67 Boulevard CURIE	ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21b	Activité terminée	Inventorié	311547 2191698 311549 2191713	numéro
81	PAL8500907	HBLE / TRANSPORTEUR / DJ		DAVID, IMPASSE LA ROCHE-SUR-YON	Impasse DAVID	ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311142 2192700 311174 2192757	rue
82	PAL8503313	SAMI POIDS LOURDS / GARAGE ET DJ		DE DENANT, RUE DUCHESNE, LA ROCHE SUR YON	Rue DUCHESNE DE DENANT	ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, v89.03z, 945.21b	En activité	Inventorié	311419 2190180 311059 2190461	rue
83	PAL8502993	DERVIEUX Maxime / GARAGE ET STATION SERVICE		DE GAULLE, RUE DU PRESIDENT, LA ROCHE-SUR-YON	Rue DU PRESIDENT DE GAULLE	ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 947.30z	Activité terminée	Inventorié	312443 2192617 312627 2192583	rue
84	PAL8502868	GURLOTON ET CHERUEL / IMPRIMERIE		DE LATTRE DE TASSIGNY, BOULEVARD, LA ROCHE-SUR-YON	Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY	ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Activité terminée	Inventorié	311679 2191920	rue
85	PAL8503377	SEDIMO / CENTRE DE TRI DE DECHETS URBAINS PRE-TRIES ET TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES		DIESEL, RUE LA ROCHE SUR YON	Rue DIESEL	ROCHE-SUR-YON (85191)	e38.11z	En activité	Inventorié	313163 2189221 312891 2190588	rue
86	PAL8503278	GEODIS INTERSERVICES / DJ		DION BOUTON, RUE LA ROCHE SUR YON	Rue DION BOUTON	ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	En activité	Inventorié	316731 2194790 308988 2191848	numéro
87	PAL8502588	COSSARD Bernard / TRAVAIL DES METAUX	"ASMP"	DOMPIERRE, 34 ROUTE DE LA ROCHE-SUR-YON	34 Route DE DOMPIERRE	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.71z	En activité	Inventorié	313851 2197605	
88	PAL8501463	BOIVINEAU (SA) / GARAGE ET STATION SERVICE	"GARAGE BOIVINEAU"	DOMPIERRE, ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	Route DE DOMPIERRE	ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 947.30z, 945.21b	En activité	Inventorié	312504 2194658	
89	PAL8502865	GAUDIN Eugene / FORGE ET REPARATION DE MACHINES AGRICOLES		ESARTS-GOVIN, LES (LIEUDIT)	Lieu dit LES ESARTS-GOVIN	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.50a, c28.30z	Activité terminée	Inventorié	319530 2190385	numéro
90	PAL8502867	SEPRO ROBOTIQUE / ATELIER DE		ETAS-UNIS, 44 BIS RUE DES LA ROCHE-SUR-	44 bis Rue DES ETAS-UNIS	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62b, c27.90z, v89.03z	En activité	Inventorié	312475 2192008 312474 2191882	numéro

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Page 4 sur 4

91	PEINTURE GUIGNARD Ferraud / MENUISERIE ET VERNISSAGE BELLIER FRERES / FABRICATION DE PETRINS MECANIQUES ET D'APPAREILS POUR DES LATIERIES	YON ETATS UNIS, BOULEVARD DES LA ROCHE SUR YON	"AU PETITE BUCHERON"	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.63z c16.19b, c16.23z	Activité terminée	Inventorié	312638 2181902 312324 2181828	rue
92	PAL8502580	ETATS-UNIS, BOULEVARD DES LA ROCHE- SUR-YON	BOULEVARD DES ETATS-UNIS	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.82b, c28.48z	Activité terminée	Inventorié	312324 2181828	rue
93	PAL8502643	SORIN Chédes / GARAGE ET STATION SERVICE	14 Rue DU DU MARECHAL FOCH	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g47.30z, c26.80a	Activité terminée	Inventorié	312069 2182788 312101 2182771	numéro
94	PAL8502633	ROBIN Roger / ATELIER DE VULCANISATION ET GARAGE	17 Rue DU DU MARECHAL FOCH	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.17z, g46.21a	Activité terminée	Inventorié	312079 2182804 312085 2182782	numéro
95	PAL8502648	TAMO / FABRICATION ET REPARATION DE MACHINES AGRICOLLES MICHINEAU Philippe / CARROSSERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE	23 Rue DU DU MARECHAL FOCH	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z, c24.5	Activité terminée	Inventorié	312045 2184103 312086 2182815	numéro
96	PAL8503333	FORTON, 34 RUE LOUIS, LA ROCHE SUR YON	34 Rue LOUIS FORTON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b	En activité	Inventorié	311585 2180353 311633 2180488	rue
97	PAL8503522	GABORIT, RUE EMILE, BOURG SOUS LA ROCHE	Rue EMILE GABORIT	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g49.03z	Activité terminée	Inventorié	313827 2181432 311039 2184298	rue
98	PAL8503788	BERTHEAU Jean / TRAVAIL DES METAUX	GABORIT, RUE EMILE, LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.50a, c25.71z	Activité terminée	Inventorié	313707 2181036 311039 2184298	rue
99	PAL8502562	DUAGUE Yvon / GARAGE	Rue EMILE GABORIT	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	Activité terminée	Inventorié	311039 2184298	rue
100	PAL8503284	GAUDIN Roger / GARAGE ET PEINTURE AUTOMOBILE	GABORY, 138 RUE EMILE, LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b, g45.21a	En activité	Inventorié	313830 2181471 313868 2181387	numéro

4 1 2 3 4 5 6 ▶ ▶▶

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service



Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Tableau de résultat										Exportez un tableau										Exportez les fichiers									
Rappel des paramètres :																													
Commune : LA ROCHE-SUR-YON																													
Nombre de sites : 282 (6 pages)																													
N°	Identifiant	Raison(s) sociale (s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	Etat de connaissance du site	Codex INSEE d'occupation	Stat de connaissance Lambert II étendu (m)	X	Y	X	Y	Précision adresse	
101	PAL8503315	LETARD Guy / NETTOYAGE A SEC	"GARAGE PHELIPPEAU"	GENERAUDIERE, CITE DE LA, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	856.01	310821	2190528	310809	2190271	numéro		
102	PAL8503327	PHELIPPEAU / GARAGE ET PEINTURE AUTOMOBILE		GOSCINY, 5 RUE LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	945.21a, 945.21b	311610	2190569	311590	2190551	numéro		
103	PAL8503336	BLANCY OUEST (SOCIETE) / DU		GOUJON, RUE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															Activité fermée	989.03z	312252	2192905	312252	2192932	rue		
104	PAL8503348	COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON / STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		GRIMALD (LIEU-DIT)	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	837.00z, 969.03z	311845	2188917	312387	2189043	numéro		
105	PAL8503370	CHARRIER (SARL) / TEINTURERIE	"TEINTURERIE CHARRIER"	GUILLERME, 9 RUE STEPHANE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															Activité fermée	858.01	312326	2182433	312340	2192449	numéro		
106	PAL8503318	LYCEE PROFESSIONNEL INDUSTRIEL / APPLICATION DE PEINTURE		GUITION, 29 BOULEVARD, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	016.10b	311548	2191086	311655	2191175	numéro		
107	PAL8503350	QUENEAU ET BESSEAU / CHAUDRONNERIE		GUITEMBERG, 104 RUE DE LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															Activité fermée	025.22z	311977	2182488	311984	2190625	numéro		
108	PAL8503369	SORIN (SAS) / GARAGE, TOLERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE		GUITEMBERG, 97 RUE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	945.21a, 947.30z, 945.21b, 945.21c, 945.21b	311841	2190873	311980	2190730	numéro		
109	PAL8503319	PETROLES BP (SOCIETE FRANCAISE DES) / STATION SERVICE	"STATION NAPOLEON VENDEE"	GUITEMBERG, RUE, LA ROCHE-SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	947.30z	312003	2193790	311868	2190632	rue		
110	PAL8503392	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES POSTES / GARAGE ET DU TEINTURERIE		GUYNEMER, RUE, LA ROCHE-SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	LA															En activité	025.82b, 989.03z	312327	2192904	311727	2190114	rue		

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

111	<u>PAL85000612</u>	PARISIENNE (SOCIETE, SA) / TERTIURERIE	HALLES, 12 RUE DES LA ROCHE SUR YON	12 Rue DES HALLES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	s88.01	Activité terminée	Inventorisé	312267	2192348	312284	2152361	numéro
112	<u>PAL8500208</u>	COCHARD TREMELAY / IMPRIMERIE	HALLES, 22 RUE DES LA ROCHE- SUR-YON	22 Rue DES HALLES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Activité terminée	Inventorisé	312325	2192388	312321	2192370	numéro
113	<u>PAL8500502</u>	BELZ André / IMPRIMERIE	"ANCIENNE IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE"	HAXO, RUE LA ROCHE-SUR- YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Activité terminée	Inventorisé	311885	2192288	312032	2192284	rue
114	<u>PAL8500503</u>	TAITTINGER (FAMILLE) / IMPRIMERIE	HAXO, RUE LA ROCHE-SUR- YON	Rue HAXO, LA ROCHE-SUR-YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Activité terminée	Inventorisé	312114	2192306	312479	2192360	rue
115	<u>PAL8500278</u>	BERTHOMÉ Béatrice / GARAGE ET MECANIQUE	HOCHÉ, 22 RUE, LA ROCHE-SUR- YON	22 Rue HOCHÉ	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	Activité terminée	Inventorisé	311825	2192570	311837	2192455	numéro
116	<u>PAL8500707</u>	EDF-GDF / GARAGE	HORRETOUX, L' (LEJUDIT)	Lieu dit L'HORRETOUX	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	En activité	Inventorisé	310448	2194086	311134	2194101	rue
117	<u>PAL8500742</u>	SAVAREAU Gérard / GARAGE	INDUSTRIE, 115 BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	115 Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	En activité	Inventorisé	311310	2192295	311099	2190875	numéro
118	<u>PAL8500358</u>	SO.FA.B.O. / EXTRUDAGE DE MATIERES PLASTIQUES	INDUSTRIE, 25 BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	25 Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v88.03z, c20.16z	En activité	Inventorisé	311143	2191007	311221	2190465	numéro
119	<u>PAL8500373</u>	CAVAC / DLI ET GARAGE	INDUSTRIE, 77 BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	77 Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85181)	g45.21a, v89.03z, g45.21b	En activité	Inventorisé	311259	2190523	311146	2190762	numéro
120	<u>PAL8500390</u>	FRANCE TELECOM / DLI	INDUSTRIE, 97 BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	97 Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, v89.03z, c35.44z, c27.20z	En activité	Inventorisé	311289	2190711	311121	2190874	numéro
121	<u>PAL8500340</u>	AFPA / ATELIER D'APPLICATION DE PEINTURE AUTOMOBILE	"CENTRE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTE"	BOULEVARD DE LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b	En activité	Inventorisé	311213	2191205	311111	2190895	rue
122	<u>PAL8500269</u>	CHASSE ET CIE / DLI	INDUSTRIE, BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	En activité	Inventorisé	311003	2191098	311111	2190895	rue
123	<u>PAL8500712</u>	MELIN ET LEMERLE (SA) / GARAGE ET STATION SERVICE	INDUSTRIE, BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85181)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	Inventorisé	311078	2191217	311111	2190895	rue
124	<u>PAL8500395</u>	CHIRON / GARAGE	INDUSTRIE BOULEVARD DE L' LA ROCHE SUR YON	Boulevard DE L'INDUSTRIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	En activité	Inventorisé	311108	2190885	311111	2190895	rue
126	<u>PAL8502560</u>	DDE / GARAGE ET DLI	ITALIE, BOULEVARD D', LA ROCHE-SUR- YON	Boulevard D'ITALIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c30.18z, c25.82z, v89.03z, c24.47z	En activité	Inventorisé	312814	2192078	312729	2192197	rue
128	<u>PAL8500288</u>	DAVID, Jeanne / BLANCHISSERIE	ITALIE, BOULEVARD D', LA ROCHE-SUR- YON	Boulevard D'ITALIE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	s98.01	Activité terminée	Inventorisé			312729	2192197	rue
127	<u>PAL8500561</u>	RICHARD- ROULEAU (SARL) / GARAGE ET STATION SERVICE	JAULNIERES ZA DES LA ROCHE SUR YON	Zone artisanale DES JAULNIERES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorisé	311573	2190447	312008	2190893	rue

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

128	PAL8502615	MOUSSON Albert / GARAGE ET STATION SERVICE	JOFFRE, 117 ET 119 RUE DU MARECHAL LA ROCHE-SUR- YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 947.30z, 945.21b	Activité terminée	Inventorisé	312377 2191868 312367 2191864	numéro
129	PAL8502633	VENDEENNE AUTOMOBILE (SOCIETE) / GARAGE ET DU	JOFFRE, 20 BIS RUE DU MARECHAL LA ROCHE-SUR- YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 949.03z	Activité terminée	Inventorisé	312220 2192340 312208 2192366	numéro
130	PAL8502606	GRELIER Pierre / ATELIER DE VULCANISATION	JOFFRE, 29 RUE DU MARECHAL LA ROCHE-SUR- YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.17z	Activité terminée	Inventorisé	312229 2192308 312226 2192291	numéro
131	PAL0503398	REMAUD Philippe / GARAGE ET STATION SERVICE	JOFFRE, 39 RUE DU MARECHAL LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 945.21a, 947.30z	En activité	Inventorisé	312258 2192257 312248 2192254	numéro
132	PAL8500291	MAZERE / GARAGE / DL	JOFFRE, 58 RUE DU MARECHAL LA ROCHE SUR- YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a	Activité terminée	Inventorisé	312270 2192175	
133	PAL8503306	JEANNOT ET CHANTAL (SA) / STATION SERVICE	JUIN, 20 RUE DU MARECHAL LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	947.30z	Activité terminée	Inventorisé	312561 2191210 312391 2191744	numéro
134	PAL8503367	UNION DES INDUSTRIES METALLURGIQUES DE LA VENDEE / TRAVAIL DES METAUX	KEPLER, RUE LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.50a	Activité terminée	Inventorisé	314174 2192692 314072 2192568	rue
135	PAL8502650	THIRBAUD Octave / TOLERIE AUTOMOBILE SOMETOURS RINGEARD VOYAGES / TRANSPORT ET DL	LA BASTIDE, SAINT ANDRE D'ORNAY	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21b	Activité terminée	Inventarisé	310872 2192186	rue
136	PAL8503360		LAFARGUE, RUE PAUL	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	949.39, 949.03z	En activité	Inventorisé	312788 2192840 312753 2192827	rue
137	PAL8500292	DEVIC Pierre / TENTURERIE	LAFAYETTE, 13 RUE LA ROCHE- SUR-YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	946.01	Activité terminée	Inventorisé	312015 2192298	
138	PAL8503328	POTIER FILS / IMPRIMERIE	LAFAYETTE, 15 RUE DE LA ROCHE-SUR- YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Activité terminée	Inventorisé	311989 2192362	
139	PAL8503284	DURANTEAU Camille / MECANIQUE GENERALE	LANSIER, 28 RUE AUGUSTE, LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62b	Activité terminée	Inventorisé	311295 2193567 311300 2193554	numéro
140	PAL8501325	BAUDRY / GARAGE ET STATION SERVICE	LA VOISIER, BOULEVARD LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	945.21a, 947.30z	En activité	Inventarisé	310508 2191843 310630 2191790	rue
141	PAL8503376	SOFMA / TRAVAIL DES METAUX	LE BON, RUE PHILIPPE, LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z	En activité	Inventarisé	311808 2195181 311806 2195464	rue
142	PAL8503354	SOCIETE VENIEENNE DAIDE A LA SANTE MENTALE / FABRICATION DE MEUBLES	LE BON, RUE PHILIPPE, LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c16.10b, c31.0, 949.03z, c20.16z	En activité	Inventarisé	311885 2195013 311886 2195464	rue

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

143	<u>PAL8500326</u>	MAIGNAN Jean / TOILERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE	LERON, RUE PHILIPPE, LA ROCHE SUR YON	Rue PHILIPPE LEBON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b	En activité	Inventorié	311743	2194982	
144	<u>PAL8500243</u>	ASSOCIATION LETONLE / MENUISERIE ET VERNISSAGE	LERON, RUE PHILIPPE, LA ROCHE SUR YON	Rue PHILIPPE LEBON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c16.10a, c16.10b	En activité	Inventorié	311810	2194666	
145	<u>PAL8500261</u>	RIOU F. ET A. (ETS) / ATELIER DE DECOLLETAGE ET FONDERIE	LECLERC, 153 BOULEVARD DU MARECHAL, LA ROCHE-SUR- YON	153 Boulevard DU MARECHAL, LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62a, c24.51z	Activité terminée	Inventorié	311439	2193331	311388 2193056 numéro
146	<u>PAL8500210</u>	LEMERLE FRERES (SOCIETE LES FILS) / GARAGE ET STATION SERVICE	LECLERC, 1 BOULEVARD DU MARECHAL, LA ROCHE-SUR- YON	1 Boulevard DU MARECHAL, LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	311463	2192332	311462 2192209 numéro
147	<u>PAL8500546</u>	LIANTS ROUTIERS VENDEENS / FABRICATION DE BITUME FLUXE	LECLERC, 54 BOULEVARD DU MARECHAL, LA ROCHE SUR YON	54 Boulevard DU MARECHAL, LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.18z	En activité	Inventorié	311378	2192645	311362 2192825 numéro
148	<u>PAL8500622</u>	VAMA / GARAGE ET DJ	LECLERC, 68 BOULEVARD DU MARECHAL, LA ROCHE SUR YON	68 Boulevard DU MARECHAL, LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g47.30z, c25.62b	Activité terminée	Inventorié	311317	2192817	311365 2192458 numéro
149	<u>PAL8500607</u>	TROCHERIE Pierre / PEINTURE AUTOMOBILE	LECLERC, BOULEVARD DU, LA ROCHE SUR YON	Boulevard LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c10.1, g45.21b, h48.38, g45.21a, v88.03z	En activité	Inventorié	311360	2193189	311346 2192825 rue
150	<u>PAL8500392</u>	SACER succède à RIVERAIN Alphonse / DJ	LECLERC, BOULEVARD DU MARECHAL, LA ROCHE SUR YON	Boulevard DU MARECHAL, LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c23.51z, f, v89.00z	En activité	Inventorié	311376	2192734	311346 2192825 rue

14 4 1 2 3 4 5 6 7 8

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Tableau de résultat										Examiner les fiches			
Rapport des paramètres :										Examiner un lot/lot			
Commune : LA ROCHE-SUR-YON													
Nombre de sites : 282 (8 pages)													
N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s)	Nom(s) usuel (s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité du site	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance Lambert il étendu (m)	X	Y	X	Y
151	PAL8500205	GRUAT Edmond / GARAGE ET MECANIQUE	"GRAND GARAGE MODERNE"	LECLERC, BOULEVARD DU MARECHAL LA ROCHE- SUR-YON	Boulevard DU MARECHAL LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.17z, c27.20z, g45.21a	Activité terminée	Inventorié	311423	2193557	311346	2192825
152	PAL8500284	DOLTE (ETS) / CONSTRUCTION DE MACHINES AGRIQUES		BOULEVARD DU MARECHAL LA ROCHE- SUR-YON	Boulevard DU MARECHAL LECLERC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z, c29.20z	Activité terminée	Inventorié			311346	2192825
163	PAL8500316	LHERMITE Gabriel / REPARATION DE MACHINES AGRIQUES		LIMOUZIERE, ROUTE DE LA LA ROCHE SUR YON	Route DE LA LIMOUZIERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z	En activité	Inventorié	315949	2189794		
164	PAL8500307	JOHANNY / REGISTRATION ET USINAGE DE PIECES MECANIQUES		LORRAINE, 24 RUE DE LA ROCHE SUR YON	24 Rue DE LORRAINE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.82b	Activité terminée	Inventorié	311825	2192244	311816	2192270
155	PAL8500348	BONNIN Pierre / CARRIERE ET DJ		LUCON, ROUTE DE, BOURG SOUS LA ROCHE	Route DE LUCON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	b08.11z, v88.03z	En activité	Inventorié	312864	2190589		
156	PAL8500288	FROGER Pierre / DEPOT DE FERRAILLES		LUCON, ROUTE DE, LA ROCHE SUR YON	Route DE LUCON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c38.31z	Activité terminée	Inventorié	312862	2181125		
167	PAL8501157	VILLE DE LA ROCHE SUR YON / DECHARGE		LUNE, LA (LIEU-DIT)	Lieu dit LA LUNE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c38.11z	Activité terminée	Inventorié	312275	2191280	312878	2191236
158	PAL8500285	GILBERT (Mme) / STATION SERVICE AUDUREAU Jean-		LUNE, LA (LIEU-DIT) LUSSAC, RUE GAY, LA ROCHE SUR YON	Lieu dit LA LUNE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	312519	2191316	312878	2191236
159	PAL8500324	Circulo / GARAGE ET STATION SERVICE	"MAB"	GAY, LA ROCHE SUR YON	Rue GAY LUSSAC,	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g45.21b, v89.03z	En activité	Inventorié	311248	2194440	311760	2194598
160	PAL8500358	SWAG / CENTRALE D'ENROBAGE	"SOCIÉTÉ DES MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE	LUSSAC, RUE GAY, LA ROCHE SUR	Rue GAY LUSSAC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c23.51z, v89.03z	En activité	Inventorié	311911	2194804	311750	2194598

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

181	<u>PAL8503241</u>	AUDUREAU (SARL) / FABRICATION DE CARTONCHES DE CHASSE	DU CENTRE	YON LYAUTEY, 24 RUE DU MARECHAL LA ROCHE SUR YON	24 Rue DU MARECHAL LYAUTEY	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.51z	En activité	Inventorié	311911	2191800	311860	2191788	numéro
182	<u>PAL8500708</u>	VERRIERE Paul / TRAVAIL ET TRAITEMENT DU BOIS	"VERRIERE BOIS"	MALIDOR (LIEU-DIT)	Lieu dit MALIDOR	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c16.10a, c18.10b	Activité terminée	Inventorié	314770	2193609	314933	2193507	numéro
183	<u>PAL8500288</u>	GEOMET / TEINTURERIE		MARCHE, 13 PLACE DU, LA ROCHE-SUR-YON	13 Place DU MARCHE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	s88.01	Activité terminée	Inventorié	312437	2192447	312389	2192475	numéro
184	<u>PAL8500350</u>	BONIN Pierre / SERRURERIE		MAROC, RUE DU, LA ROCHE SUR YON	Rue DU MAROC	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.71z	Activité terminée	Inventorié	311877	2191832	311755	2191763	num
185	<u>PAL8500311</u>	LOREAU Georges / MACHINES AGRICOLES ET MOTEURS		MASSILLON, 19 RUE, LA ROCHE-SUR-YON	19 Rue MASSILLON	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c26.2, c28.30z	Ne sait pas	Inventorié					
186	<u>PAL8500370</u>	HOSPITALIER SPECIALISE /OLI DEPANNAGE AUTOS YONNAIS (SOCIETE) / STOCKAGE DE VEHICULES ACCIDENTES	CENTRE	MAZURELLE, RUE	Rue MAZURELLE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.00z, p45.21a	En activité	Inventorié	311863	2189681	312140	2189583	num
187	<u>PAL8500278</u>			MAZURELLES, RUE GEORGES, LA ROCHE SUR YON	Rue GEORGES MAZURELLES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	e38.31z	En activité	Inventorié	312850	2188730	312140	2186563	num
188	<u>PAL8501664</u>	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN / TRANSFORMATEUR AU PCB		MERLET, 34 RUE LEANDRE, LA ROCHE SUR YON	34 Rue LEANDRE MERLET	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	d35.44z	En activité	Inventorié	310558	2192393	310468	2192334	numéro
189	<u>PAL8500347</u>	RAYNARD Louis / GARAGE		MERMOZE, RUE DE, LA ROCHE SUR YON	Rue DE MERMOZE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	p45.21a	En activité	Inventorié	311784	2193203	311749	2183387	num
170	<u>PAL8501701</u>	ELEVEURS VENDEENS (SA DES) / ABATTOIR INDUSTRIEL/DLI		MICHELET, 24 RUE, LA ROCHE SUR YON	24 Rue MICHELET	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	d35.44z, c10.1, v89.00z, e37.00z	Activité terminée	Inventorié	311327	2192477	311284	2192351	numéro
171	<u>PAL8500624</u>	POIRAUD Emile / SERRURERIE ET FABRICATION D'HANGARS		MIDI, CHEMIN DU, LA ROCHE-SUR-YON	Chemin DU MIDI	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.1	Activité terminée	Inventorié			311831	2190429	num
172	<u>PAL8500607</u>	GRILLARD / IMPRIMERIE		MITTERRAND, PLACE FRANCOIS, LA ROCHE-SUR-YON	Place FRANCOIS MITTERRAND	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1, c18.1	Activité terminée	Inventorié	311995	2192276	312085	2192258	num
173	<u>PAL8500788</u>	COMMUNE DE LA ROCHE SUR YON / GARAGE	"ATELIER MUNICIPAL"	MONGE, RUE LA ROCHE SUR YON	Rue MONGE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	p45.21a, p45.21b, v89.00z, c25.2, c25.50a, c25.81z, c27.20z, d35.44z, c20.16z	En activité	Inventorié	311582	2194080	311781	2194324	num
174	<u>PAL8500309</u>	ATLANTIC INDUSTRIE (SA) FABRICATION DE CHAUFFE-EAU ET DE CONVECTEURS		MONGE, RUE LA ROCHE SUR YON	Rue MONGE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)		En activité	Inventorié	311654	2194343	311781	2194324	num

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

175	<u>PAL8501482</u>	USTOM (SA) / ATELIER DE MECANIQUE	MONGE, RUE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c25.9	En activité	Inventorié	311757	2194120	311781	2194324	rue
176	<u>PAL8503372</u>	TRANSVENDEENS / GARE DE MESSAGERIE	MONGE, RUE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c25.22z, c25.81z, c27.20z, v89.03z	En activité	Inventorié	311817	2194289	311781	2194324	rue
177	<u>PAL8501322</u>	AS 24 / DLI	MONGE, RUE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	v89.03z	Activité terminée	Inventorié			311781	2194324	rue
178	<u>PAL8502840</u>	SPID / TRAVAIL DES PLASTIQUES	MONGE, RUE, LA ROCHE- SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c28.2, c25.81z, c35.44z, c20.16z	En activité	Inventorié	311863	2194545	311781	2194324	rue
179	<u>PAL8502581</u>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES POSTES / DLI SBC /	MONGE, RUE, LA ROCHE- SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	v89.09z	En activité	Inventorié	312335	2192996	311781	2194324	rue
180	<u>PAL8502636</u>	FABRICATION DE MATERIELS AGRICOLLES	MONGE, RUE, LA ROCHE- SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c25.81z, c28.30z	Activité terminée	Inventorié			311781	2194324	rue
181	<u>PAL8500553</u>	SERIG / IMPRIMERIE	MONTREAL, RUE DE LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c18.1	Activité terminée	Inventorié	310504	2191122	310588	2190896	rue
182	<u>PAL8502582</u>	BONNIN Pierre / SERRURERIE	MONTREAL, RUE DE LA ROCHE-SUR- YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c25.71z	Activité terminée	Inventorié	310492	2191162	310589	2190996	rue
183	<u>PAL8502822</u>	CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL / DLI, TRAITEMENT DE SURFACE	MOREAU, BOULEVARD STEPHANE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e38.47z, c25.81z, v89.03z	En activité	Inventorié	313184	2192220	313264	2191556	rue
184	<u>PAL8501388</u>	BERTII / STATION SERVICE	MOREAU, BOULEVARD STEPHANE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	313526	2192154	313264	2191556	rue
185	<u>PAL8502617</u>	NAULLEAU Daniel / FABRICATION DE MEUBLES ET VERNISSAGE	MOUILLERON, 126 ROUTE DE, LA ROCHE- SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c16.10b, c31.8	En activité	Inventorié	311156	2195681	311145	2195580	rue
186	<u>PAL8503351</u>	RIGOLAGE Roger / TRAVAIL DES METAUX	MOUILLERON, 166 ROUTE DE, LA ROCHE SUR YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c25.82b	Ne s'ait pas	Inventorié			311145	2195580	rue
187	<u>PAL8502831</u>	PICOTY (SA) / DLI	MOUILLERON LE CAPTIF, ROUTE DE LA, ROCHE-SUR- YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	v89.03z	En activité	Inventorié	311204	2195412			
188	<u>PAL8501188</u>	VILLE DE LA ROCHE SUR YON / DEPOT DIMMONDICES EN DECHARGE CONTROLEE	MOULIN FRAIS (LIEU-DIT)	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e38.42z	Activité terminée	Inventorié	312425	2190859			
189	<u>PAL8500317</u>	SHELL-BERRE (SOCIETE) / DLI	MOULIN, RUE JEAN LA ROCHE SUR	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	v89.03z	Activité terminée	Inventorié			311280	2193136	rue

http://basias.brym.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

190	<u>PAL8500314</u>	SOCONY-VACUUM FRANCAISE / DU	YON MOULIN, RUE JEAN LA ROCHE-SUR- YON	Rue JEAN MOULIN	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311148 2183188 311280 2183136	rue
191	<u>PAL8500317</u>	MANDINN Bernard / TRAVAIL DES METAUX	MOULTIERE, LA (LEUL-DIT)	Lieu de LA MOULTIERE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62b	En activité	Inventorié	313623 2189443 313948 2186691	numéro
192	<u>PAL8500285</u>	CHIRON Albert / CARROSSERIE AUTOMOBILE	NANTES, 14 RUE DE LA ROCHE-SUR- YON	14 Rue DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21b	Activité terminée	Inventorié	312084 2184842 312081 2185206	rue
193	<u>PAL8500301</u>	GUENANT (SA) / STATION SERVICE ET GARAGE	NANTES, 157 ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	157 Route DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorié	311981 2194813 312061 2185206	rue
194	<u>PAL8500360</u>	LA ROCHE AUTOMOBILE (SOCIETE) / GARAGE, TOLERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE, STATION SERVICE	NANTES, 168 ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	"GRAND GARAGE MODERNE"	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g45.21b, g47.30z	En activité	Inventorié	312171 2185538 312081 2185206	rue
195	<u>PAL8500313</u>	MELNIER G / MECANICIEN	NANTES, 5 RUE DE LA ROCHE-SUR- YON	5 Rue DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	En activité	Inventorié	311983 2194890 312061 2185206	rue
196	<u>PAL8500388</u>	OCEANE AUTOMOBILE PEROCHAU JC. ET PESLERBE Franck / GARAGE ET PEINTURE AUTOMOBILE	NANTES, ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	Route DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	311881 2185180 312061 2185206	rue
197	<u>PAL8501487</u>	TOTAL (CFR) / DU	NANTES, ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	Route DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	En activité	Inventorié	311856 2194836 312061 2185206	rue
198	<u>PAL8500328</u>	MOREAU Michel / MONTAGE ET REPARATION DE PNEUMATIQUES	NANTES, ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	Route DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.16z	En activité	Inventorié	312012 2185249 312061 2185206	rue
199	<u>PAL8501188</u>	COOP ATLANTIQUE / STATION SERVICE	NANTES, ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	Route de NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g47.30z, c27.20z, d35.44z	En activité	Inventorié	312029 2186112 312061 2185206	num
200	<u>PAL8501152</u>	CAILLAUD Eugene / FONDERIE DE FORTE	NANTES, ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	Route DE NANTES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c24.51z	Activité terminée	Inventorié	312046 2184078 312061 2185206	rue

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service



Inventaire historique de sites industriels et activités de service

</

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

210	<u>PAL.8503115</u>	CONTROLEE BALDOUN Louis / GARAGE ET STATION SERVICE	"GRAND GARAGE PASTEUR"	DIT) PASTEUR, 10 RUE LOUIS, LA ROCHE-SUR- YON	NOUE 10 Rue LOUIS PASTEUR	ROCHE-SUR-YON (85191) LA ROCHE-SUR-YON (85191)	e38.11z e45.21a e47.30z	terminée Activité terminée	Inventorié	307829 2183380	numéro
211	<u>PAL.8502578</u>								Inventorié	311906 2182880	numéro
212	<u>PAL.8503298</u>	GUILBAUD Guy / GARAGE		PELTIER, RUE EDOUARD, LA ROCHE SUR YON	Rue EDUARD PELTIER	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e45.21a	En activité	Inventorié	310871 2182252	numéro
213	<u>PAL.8502887</u>	DUBIN Clement / FORGE ET TOLERIE AUTOMOBILE		PELTIER, RUE EDOUARD, LA ROCHE-SUR- YON	Rue EDUARD PELTIER	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e25.50a e45.21b	Activité terminée	Inventorié	310881 2182314	numéro
214	<u>PAL.8500505</u>	IMPRIMERIE CENTRALE DE L'ouest / IMPRIMERIE	"IMPRIMERIE CENTRALE DE L'ouest"	PETAINE, 58 ET 80 RUE MARECHAL LA ROCHE-SUR- YON	58 Rue PETAINE, ET 80 MARECHAL LA ROCHE-SUR- YON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c18.1	Activité terminée	Inventorié	312883 2182569	numéro
215	<u>PAL.8502804</u>	SVDA / RECUPERATION AUTOMOBILE	"SVDA FROGER"	PLACON, LE (LIEU-DIT)	Lieu dit LE PLACON	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e38.31z e38.31z	En activité	Inventorié	313022 2188586	numéro
216	<u>PAL.8500754</u>	SORSOR (SA CARREFOUR) / STATION SERVICE		PLATANES, LES (LIEU-DIT)	Lieu dit LES PLATANES	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e47.30z e35.44z	En activité	Inventorié	310130 2182009	numéro
217	<u>PAL.8500706</u>	STOCKAGE DE CHLORATES ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES		PLOCC, 26 RUE EMILE, LA ROCHE SUR YON	26 Rue EMILE PLOCC	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c25.1, c25.22z, c25.71z, e01.8	Activité terminée	Inventorié	311144 2181808	numéro
218	<u>PAL.8502862</u>	UNION (SOCIETE L) / STATION SERVICE		PLOCC, RUE EMILE, LA ROCHE-SUR- YON	Rue EMILE PLOCC,	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e47.30z	Activité terminée	Inventorié	310877 2191943	numéro
218	<u>PAL.8501324</u>	BACHELIER / REPARATION DE RADIATEURS AUTOMOBILE ET PEINTURE		POINT DU JOUR, LE (LIEU- DIT)	Lieu dit LE POINT DU JOUR	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e45.21a e45.21b	Activité terminée	Inventorié	311817 2183259	numéro
220	<u>PAL.8503375</u>	RABREAU (SA) / STATION SERVICE	"RELAIS DU PONT ROUGE"	POMPIDOU, 2 RUE GEORGES, LA ROCHE SUR YON	2 Rue GEORGES POMPIDOU	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e45.21a, e47.30z, c25.50a, e47.30z	En activité	Inventorié	312870 2182463	numéro
221	<u>PAL.8502807</u>	GRELIER Pierre / ATELIER DE VULCANISATION ET STATION SERVICE	"STATION SERVICE SHELL"	PONT BOILEAU, LE (LIEU-DIT)	Lieu dit LE PONT BOILEAU	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c20.17z e47.30z	En activité	Inventorié	312883 2181770	numéro
222	<u>PAL.8503328</u>	RECUPERATION (SA) / RECUPERATION DES METAUX		RICARDO, IMPASSE, LA ROCHE SUR YON	impasse RICARDO	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e38.31z	Activité terminée	Inventorié	311378 2180358	numéro
223	<u>PAL.8503247</u>	BIANCHI Christian / GARAGE ET PEINTURE AUTOMOBILE		RICHELIEU, 15 RUE DE LA ROCHE SUR YON	15 Rue DE RICHELIEU	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e45.21a e45.21b	En activité	Inventorié	312065 2183245	numéro
224	<u>PAL.8500288</u>	LEDON Mathieu / DEPOT DE BOUES ET IMMOBILISES	"USINE DE MIRVILLE OU USINE DE LA SIMOTIERE"	ROUTE DE NANTES	Route DE NANTES	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	c20.15z e38.42z	Activité terminée	Inventorié	312061 2185206	numéro
228	<u>PAL.8502826</u>	PAGAUD Michel / GARAGE ET STATION SERVICE		SABLES, 102 ROUTE DES, SAINT ANDRE D'ORNAY	102 Route DES SABLES	ROCHE-SUR-YON (85191) LA	e47.30z, e45.21a	En activité	Inventorié	310881 2182188	numéro

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

226	PAL8503285	EUROGARAGE / STATION SERVICE ET GARAGE	SABLES, 104 RUE DES LA ROCHE SUR YON	104 Rue DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	945.21a, 947.30z	En activité et partiellement réaménagé	Inventorisé	311025	2192182	309891	2191857	numéro
227	PAL8503287	GRARDEAU Gabriel / PRESSING	SABLES, 227 ROUTE DES SAINT ANDRÉ D'ORNAY	227 Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	936.01	En activité	Inventorisé	310332	2191977	309884	2191876	numéro
228	PAL8502651	TOTAL CFD / STATION SERVICE ET DJ "FONTENELLES"	SABLES, 42 ROUTE DES SAINT ANDRÉ D'ORNAY	42 Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	947.30z, 948.03z	Activité terminée	Inventorisé	309798	2191886	309891	2191857	numéro
229	PAL8503290	BLUCHE H. ET CIE (SA) / DJ	SABLES, 78 ROUTE DES LA ROCHE-SUR- YON	78 Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c10.7, v89.03z, v89.07z	Activité terminée	Inventorisé	311186	2192268	309891	2191857	numéro
230	PAL8502846	SYDAMI / STATION SERVICE	SABLES, 18 ROUTE DES LA ROCHE-SUR- YON	18 Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	945.21a, 947.30z, 945.21b	En activité	Inventorisé	309690	2191921	311818	2192485	numéro
231	PAL8501465	CANTIN Michel / TRAVAIL DES METAUX	SABLES, ROUTE DES SAINT ANDRÉ D'ORNAY	Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c25.71z	En activité	Inventorisé	309071	2191678	311014	2192185	rue
232	PAL8502818	OLLIVEAU Robert / GARAGE ET STATION SERVICE	SABLES, ROUTE DES SAINT ANDRÉ D'ORNAY	Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	945.21a, 947.30z	Activité terminée	Inventorisé	309850	2191830	311014	2192185	rue
233	PAL8503281	BOISSINOT Maurice / DJ	SABLES, ROUTE DES SAINT ANDRÉ D'ORNAY	Route DES SABLES ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	v89.03z	Activité terminée	Inventorisé			311914	2192185	rue
234	PAL8503015	PAUL Armand / DEPOT DE POUDRETTE	SABLES, ROUTE DES SAINT ANDRÉ D'ORNAY	SAINT ANDRÉ D'ORNAY ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c20.15z	Activité terminée	Inventorisé			309691	2192265	numéro
235	PAL8503453	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS YONNAIS / DECHETTERIE	SAINT ANNE (LIEU-DIT) ROCHE SUR YON	Lieu dit SAINT ANNE ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	e38.11z	En activité	Inventorisé	312524	2198130	312564	2195745	numéro
236	PAL8503344	RAYNARD Gilles / GARAGE	SAINT HILAIRE, 13 RUE DE LA ROCHE SUR YON	13 Rue DE SAINT HILAIRE ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	945.21a	En activité	Inventorisé	312609	2192445	312594	2192491	numéro
237	PAL8503285	BREGON ET CHIRON / ATELIER DE TOLERIE ET DE PEINTURE AUTOMOBILE	SALENGRO, 93 BIS RUE ROGER LA ROCHE SUR YON	93 bis Rue ROGER SALENGRO ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	948.21b	En activité	Inventorisé	311086	2192114	311044	2192181	numéro
238	PAL8502822	PINCEMIN Eugene / GARAGE	SALLE, LA (LIEU-DIT) SIMBRANDIERE, 84 Chemin DE LA LA, LA ROCHE SUR YON	Lieu dit LA SALLE 84 Chemin DE LA SIMBRANDIERE ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c25.50a, 945.21a	Activité terminée	Inventorisé			311275	2192869	rue
239	PAL8503330	MAINDIN Guy / IMPRIMERIE	SIMBRANDIERE, CHEMIN DE LA LA ROCHE-SUR- YON	84 Chemin DE LA LA, LA ROCHE SIMBRANDIERE ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c18.1	Activité terminée	Inventorisé	312154	2191841	312173	2191543	numéro
240	PAL8503364	EDF-GDF / USINE A GAZ	SIMBRANDIERE, CHEMIN DE LA LA ROCHE-SUR- YON	Chemin DE LA SIMBRANDIERE ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	d35.2	Activité terminée	Inventorisé	312273	2191764	312109	2191430	rue
241	PAL8503289	CENTRE DERGOTHERAPIE / TRAITEMENT DES METAUX	SIMBRANDIERE, RUE DE LA LA ROCHE SUR YON	Rue DE LA SIMBRANDIERE ROCHE-SUR-YON (85191)	LA	c25.61z, c25.62b	Activité terminée	Inventorisé	312064	2191416	312109	2191430	rue

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

242	<u>PAL8502634</u>	ROCHLAND (ETS, SA) / CONSTRUCTIONS MECANQUES	Lieu de LA SIMOTIERE	ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z	Activité terminée	Inventorié	312067	2194175	
243	<u>PAL8502633</u>	DUBREUIL Henri / DJI	Rue DU STAND	ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	312361	2193037	
244	<u>PAL8500609</u>	DEFONTAINE FRERES ET FILS (SOCIETE) / FABRICATION DE FRETTES ET DE COURONNES DE DEMARREURS	Zone Industrielle SUD	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.62z, c28.31z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311030	2190996	311628 2190211 numéro
245	<u>PAL8502588</u>	DUBIN Clement / FORGE ET TOILERIE AUTOMOBILE	Zone Industrielle SUD	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.22z, g45.21b	Activité terminée	Inventorié		311628 2190211	numéro
246	<u>PAL8503362</u>	SUOMA / DJI, TRAVAIL DES METAUX (REPARATION DE MACHINES AGRICOLES) ET PEINTURE	Boulevard SULLY	ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311868	2193898	311818 2193904 rue
247	<u>PAL8500277</u>	SECAPRES (SA) / TEINTURERIE ET BLANCHISSERIE	THEATRE, 3 Place DU, LA ROCHE-SUR-YON	ROCHE-SUR-YON (85191)	v86.01	En activité	Inventorié	311985	2192534	311914 2192537 numéro
248	<u>PAL8503063</u>	COSSAIS Maurice / GARAGE, TOILERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE	Route DE LA TOURNEFOU	ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	311459	2190121	311278 2190017 numéro
249	<u>PAL8503304</u>	SODIROCHE (SA) / STATION SERVICE	Route DE LA TRANCHE	ROCHE-SUR-YON (85191)	g47.30z, c27.20z	En activité	Inventorié	311289	2190108	
250	<u>PAL8501200</u>	GAUTHIER G. / SERRURERIE	Rue DES TUILERIES	ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.1, c25.71z	Activité terminée	Inventorié	311698	2193389	311708 2193385 rue

14 4 1 2 3 4 5 6 9 ▶

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service



Inventaire historique de sites industriels et activités de service

BT

PER

Présentation :

CAUTHELENS

CAUTHELENS

CAUTHELENS

+ L'ensemble des sites

CAUTHELENS

Tableau de résultat

Rappel des paramètres :
Commune : LA ROCHE-SUR-YON
Nombre de sites : 282 (8 pages)

N°	Identifiant	Raison(s) sociale (s) de(s) l'entreprise(s) commercé(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	1 4 1 2 3 4 5 6 Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de conservation Lambert étendu (m) N étendu (m)	X Y X Y Précision adresse adresse
251	PAL8502552	ROCHETEAU Andre / FORGE		VERGNE, RUE DE LA, LA ROCHE SUR YON	Rue DE LA VERGNE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.50a	Activité terminée	Inventorié	311748 2181681 311858 2181481
				VERGNE, RUE DE LA, LA ROCHE- SUR- YON						
252	PAL8502596	DOUSSAIN Robert / GARAGE		VERGNE, RUE DE LA, LA ROCHE- SUR- YON	Rue DE LA VERGNE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	Activité terminée	Inventorié	311558 2181481
				WATT, RUE, LA ROCHE SUR YON ZOLA, RUE EMILE, LA ROCHE- SUR- YON						
253	PAL8503111	VINCENT Lionel / MENUISERIE ET VERNISSAGE		WATT, RUE, LA ROCHE SUR YON ZOLA, RUE EMILE, LA ROCHE- SUR- YON	Rue WATT	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c16.10b, c25.81z, g38.47z, c16.10a	En activité	Inventorié	313140 2188572 313030 2188525
254	PAL8502663	VOULET Robert (SOCIETE) / DLI		EMILE, LA ROCHE- SUR- YON	Rue EMILE ZOLA	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v69.03z	Activité terminée	Inventorié	311306 2182101
255	PAL8503006	LAILLER Jacques / FABRIQUE D'ENGRAIS		LA ROCHE-SUR-YON		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c20.15z	Activité terminée	Inventorié	308110 2183101
256	PAL8503335	NOUVELLES GALERIES / DLI		LA ROCHE-SUR-YON		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v69.03z	Activité terminée	Inventorié	308810 2181764
257	PAL8503361	SAVARIEAU Gabriel / GARAGE		LA ROCHE-SUR-YON		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	En activité	Inventorié	310275 2181536
258	PAL8502287	ANTAR (SOCIETE) / DLI		LA ROCHE-SUR-YON		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v69.03z	Activité terminée	Inventorié	310818 2183877
259	PAL8503267	CFPAB / DEPOT D'ACETYLENE D'UNSOUS BÂTIMENT		LA ROCHE-SUR-YON	Zone Industrielle SUD	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v68.01z	En activité	Inventorié	311122 2181439 311028 2190211

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

260	<u>PAL8500368</u>	GENDREAU / USINE	Boulevard DES MARCHANDISES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c24.4	Activité terminée	Inventorié	311418	2193239	
261	<u>PAL8502835</u>	ROUILLOIN Jean / STATION SERVICE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	311521	2192343	
262	<u>PAL8502587</u>	CAJA / DLI		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	311915	2185567	
263	<u>PAL8500392</u>	RIBARD ET TALLENDEAU / TANNERIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c15.11z	Activité terminée	Inventorié	312371	2191798	
264	<u>PAL8500810</u>	VILLE DE LA ROCHE SUR YON / DEPOT D'OM		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	312917	2192336	
265	<u>PAL8500709</u>	DON Fernand / GARAGE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.50a, g47.30z, g45.21a	Activité terminée	Inventorié	313965	2191395	
266	<u>PAL8500287</u>	BENETEAU Leopold / IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Ne sait pas	Inventorié			
267	<u>PAL8500289</u>	BIRAUD Alexis- Henri / IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Ne sait pas	Inventorié			
268	<u>PAL8500281</u>	PETROLEENNE (SOCIETE LA) / DLI	Rue DU NORD	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	313326	2193216	rua
268	<u>PAL8500283</u>	CHALLENGEAU ET MILARD / TANNERIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c15.11z	Activité terminée	Inventorié			
270	<u>PAL8500284</u>	CHAIGNON F. / PAPETERIE GARANDEAU		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c17.1	Activité terminée	Inventorié			
271	<u>PAL8500300</u>	Valentin / CARROSSERIE / DLI		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	Ne sait pas	Inventorié			
272	<u>PAL8500301</u>	GASTE Louis- Paul / IMPRIMERIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Ne sait pas	Inventorié			
273	<u>PAL8500304</u>	GUIGNAudeau / TANNERIE LECOMTE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c15.11z	Ne sait pas	Inventorié			
274	<u>PAL8500308</u>	Camille / IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Ne sait pas	Inventorié			
275	<u>PAL8500316</u>	Alphonse / IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE REVELLIERE / DEPOT DE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c18.1	Ne sait pas	Inventorié			
276	<u>PAL8500320</u>	VIDANGE / FABRIQUE DE POUDRETTE ROCHER F. / PAPETERIE ET LIBRAIRIE		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	e38.42z	Ne sait pas	Inventorié			
277	<u>PAL8500324</u>	ALBERT Pierre-		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c17.1	Ne sait pas	Inventorié			

http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp

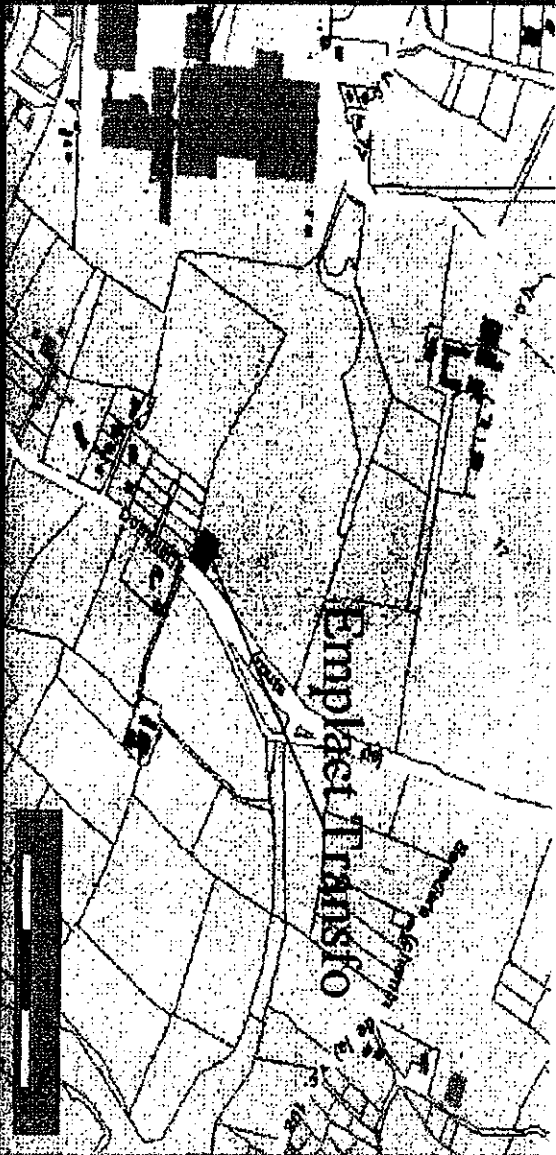
02/04/2015

Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

278	<u>PAL8500345</u>	Niches / MECANICIEN ECOLE Emmet FILS / FABRICATION D'APPAREILS POUR LES LAITERIES.	ROCHE-SUR-YON (85191)	g45.21a	Ne sait pas	Inventorié
279	<u>PAL8502801</u>		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.48z	Activité terminée	Inventorié
280	<u>PAL8502853</u>	POIRAUD Emile / SERRURERIE ET FABRICATION D'HANGARS TEILLET (ETS) / CONSTRUCTION DE MACHINES AGRICOLES	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c25.1, c25.71z	Activité terminée	Inventorié
281	<u>PAL8502848</u>		LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.30z	Activité terminée	Inventorié
282	<u>PAL8502854</u>	VENDEE COLOR / PEINTURE	LA ROCHE-SUR-YON (85191)	c28.81z	Activité terminée	Inventorié

14 4 1 2 3 4 5 6

ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
en date du 10/12/2015.....



**MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE
au profit du SYDEV
La Petite Maison Neuve RD 37**

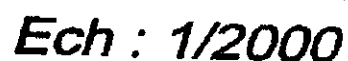
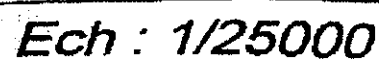
Ech : 1/200

Poste Type PSSB - Couleur verte
de 2.62x1.62x1.50ht
Parcelle So ER No 32b
Terrain du poste 49.05m²
Pose du poste après remblai
Pose une clôture sur 15m

TERRAIN DE NOTIFICATION



LA MAISON NEUVE





Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE

ANNEXE par la SCF Cécile LECOMTE et
Thierry BERTHIAUX, tous deux à la
date du 12-10-2004

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Mairie de LA ROCHE SUR YON, Place Napoléon, 85000 LA ROCHE SUR YON,
représenté par Monsieur le Maire, dûment habilité par délibération en date du et ci-
après dénommé « le Propriétaire », d'une part

ET

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée, 3, rue du Maréchal
Juin, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX, représenté par Monsieur Gérard RIVOISY, 1^{er} Vice-
Président du SyDEV, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical du 29 juin 2001 et d'un
arrêté du 18 juillet 2001, ci-après dénommé SyDEV,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Propriétaire du terrain, ci-dessus désigné, concède au SyDEV, à titre de servitude, au
profit du réseau, les droits suivants :

- 1) - Occuper un emplacement de 49,05 m² environ représenté sur le plan joint en annexe et
inclus dans la parcelle figurant au cadastre de la commune de LA ROCHE SUR YON,
au lieu-dit « La Petite Maison Neuve », sous le n° 32 b de la section ER.

Sur cet emplacement, sera édifié, à la charge et aux soins du SyDEV, un poste de
transformation de courant électrique avec ses raccordements et organes annexes.

- 2) - Etablir et maintenir sur la propriété ci-dessus désignée, toutes les canalisations
électriques nécessaires au raccordement entre le poste de transformation de courant
électrique et le réseau.
- 3) - Permettre en toutes circonstances l'accès au local aux agents du concessionnaire ainsi
qu'à leurs véhicules et ceux des entrepreneurs, dûment accrédités par ce dernier, en vue
de la construction, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement du poste de
transformation et des canalisations qui y pénètrent ou en sont issues.

ARTICLE 2

Le Propriétaire renonce à demander, pour quelque motif que ce soit, l'enlèvement ou la
modification de l'ouvrage construit sur le terrain objet de la présente servitude. Il conserve néanmoins
sur la propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes ainsi constituées, s'interdisant
de ne rien faire qui puisse porter atteinte à la sécurité de l'installation, d'en gêner l'accès ou de procéder à
des constructions ou plantations d'arbres sur le passage des canalisations souterraines ou à proximité
immédiate.

SyDEV • 3 rue du Maréchal Juin • 85036 La Roche-sur-Yon Cedex • Tél. 02 51 45 88 00 • Fax 02 51 45 88 99
Site Internet : www.sydev-vendee.fr / E-mail : sydev@sydev-vendee.fr

ARTICLE 3

Le Propriétaire s'engage à reproduire dans les actes de vente ou de location des parcelles en cause, les dispositions faisant l'objet des présentes. De même, le Propriétaire s'engage, en cas de classement dans la voirie publique d'une partie du terrain dudit immeuble, à dénoncer à la commune les servitudes dont celui-ci est grevé.

ARTICLE 4

Toutes les installations électriques réalisées, en application de l'article 1er, feront partie intégrante des ouvrages de la concession de distribution d'ELECTRICITE.

ARTICLE 5

En cas de suppression sans remplacement de l'ouvrage, la parcelle objet de la présente convention reviendra automatiquement au Propriétaire ou à ses ayants-droit.

ARTICLE 6

Toute demande de déplacement, pourra cependant être mise à l'étude par le concessionnaire et réalisée si possible aux frais exclusifs du demandeur.

Le Propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la (les) parcelle(s) traversée(s) par la ligne notamment en cas de transfert de propriété.

ARTICLE 7

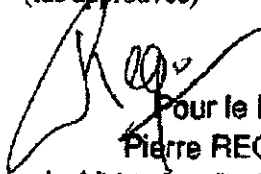
Le vendeur autorise d'ores et déjà le SyDEV à commencer les travaux de construction du poste dès signatures de la présente convention.

ARTICLE 8

La présente convention prend effet à dater de ce jour et est conclue pour la durée de la ligne dont il est question à l'article premier ou de toute autre ligne qui pourrait lui être substituée sur l'emprise de la ligne existante ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

Fait en quatre exemplaires, à la ROCHE SUR YON, le 9 octobre 2003

LE PROPRIETAIRE
(lue approuvée)

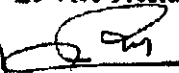

Pour le Maire
Pierre REGNAULT

1er Adjoint - Conseiller Général de la Vendée

Pièces jointes : Plans de situation
Plans de masse

pour LE SyDEV
Le Vice-Président




Gérard RIVOISY



Ils sont localisés dans la haie séparant les deux parcelles.

Maxime GUILLOUX
Responsable Environnement CAR-CTX EUR/EP/CFE
Coordinateur sites et sols pollués France EUR/EP/CFE
MICHELIN - CATAROUX Bât: B146 1er étage
23 place des Carmes Déchaux
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
Tél (int.): 04 73 30 20 19 (42019)
Port: 06 19 72 47 04
Fax: 04 73 30 22 16
E-mail: maxime.guilloux@fr.michelin.com
Classification D3-WA





GÉORISQUES

Mieux connaître les risques sur le territoire

Rapport

Établi par la SCP Céline LECOMTE et Édité le 19/08/2015 à 13h23

Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la

Roche-sur-Yon, à la minute d'un acte

requête ... 10/11/2015

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires.

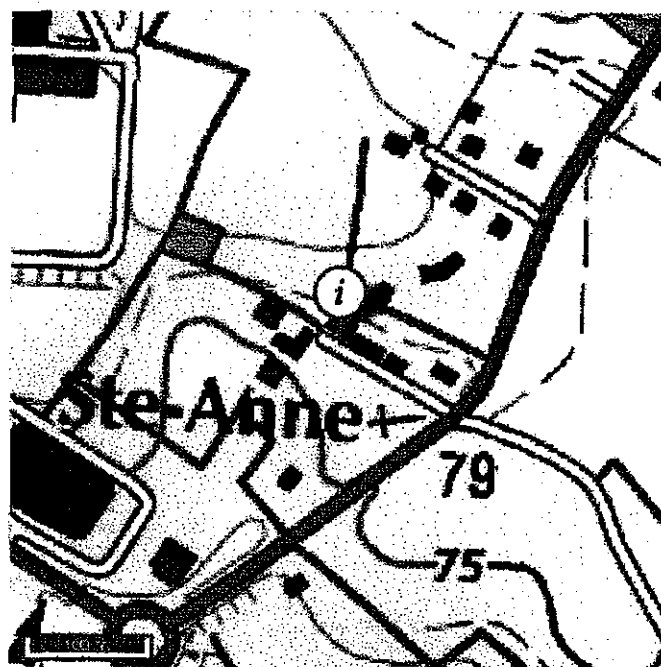
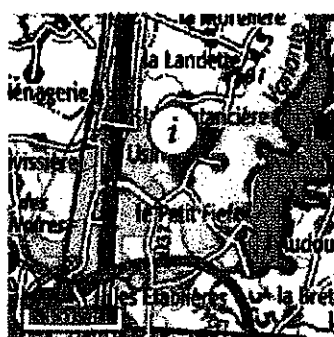
La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur GéoRisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible.

Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

>> Plus d'information à la fin du rapport.

Localisation

 **sainte anne**
85000 La Roche-sur-Yon



Informations sur la commune

Nom : Roche-sur-Yon

Code INSEE : 85191

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Date de publication du DICRIM : -

Nombre d'arrêtés CatNat : 10

Synthèse

Informations administratives et réglementaires		Inondations	Mouvements de terrain	Retrait-gonflement des argiles	Cavités souterraines	Séismes	Installations classées
Informations administratives et réglementaires	Localisation située en zone réglementée	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Zone réglementée de type	-	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Date de prescription du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Date d'approbation du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Lien vers le règlement associé	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible
Informations générales	Localisation exposée	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
	Type d'exposition	Voir détails pages suivantes	-	Aléa faible	-	3 - MODEREE	-

Informations administratives et réglementaires		Sites pollués (BASOL)	Caractéristiques de matières dangereuses	Installations nucléaires
Informations administratives et réglementaires	Localisation située en zone réglementée	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Zone réglementée de type	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Date de prescription du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Date d'approbation du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture	Informez-vous en mairie ou en préfecture
	Lien vers le règlement associé	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible
Informations générales	Localisation exposée	Non	Non	Non
	Type d'exposition	-	-	-

Informations sur les aléas

INONDATIONS

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

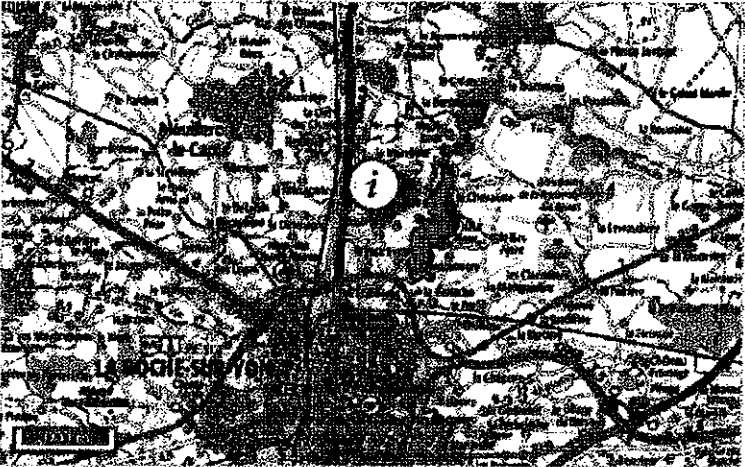
Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture

INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE DANS LES SÉDIMENTS

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Non
Type d'exposition : -



- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

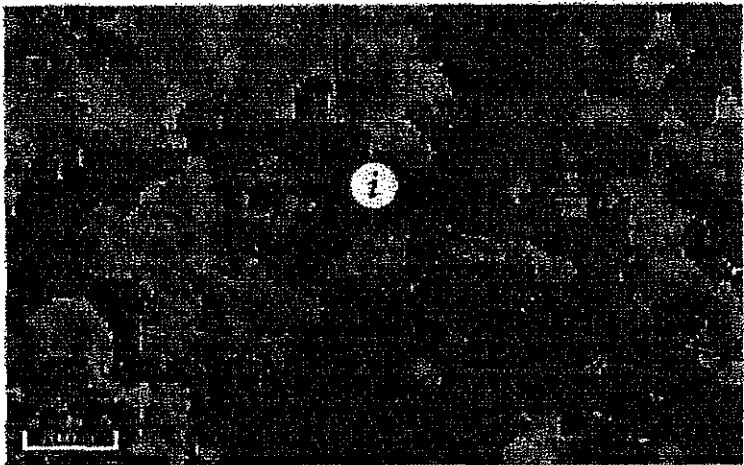
INONDATIONS (SUITE)

INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE DANS LE SOCLE

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes contenues dans les roches dures du sol affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée à une remontée de nappe dans le socle : Oui
Type d'exposition : Entre Forte et Très faible à nulle



Source: BRGM

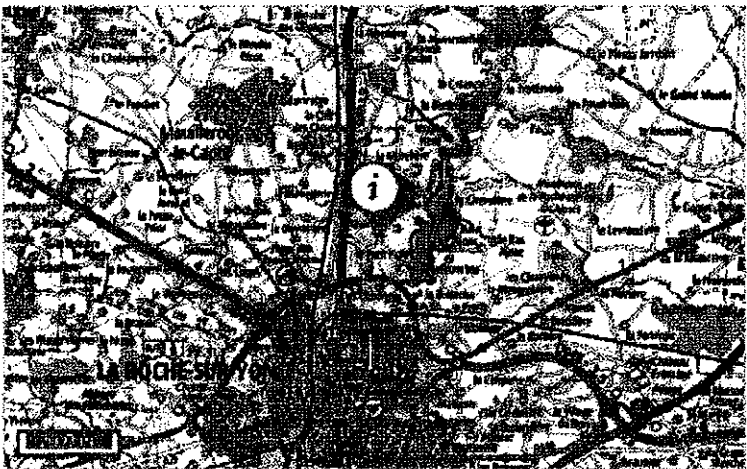
- Non réalisé
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très forte
- Nappe sub-affleurante

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

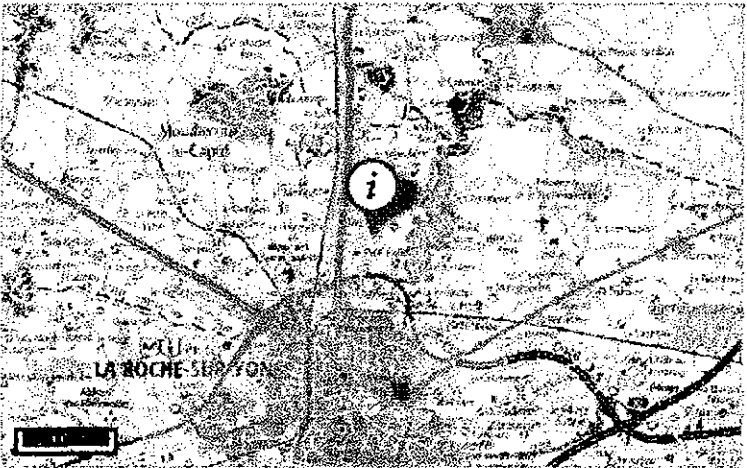
- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 200 m : Non



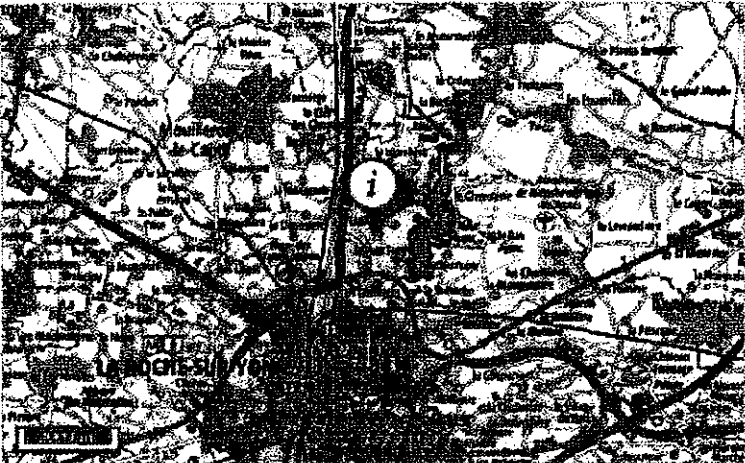
Source: BRGM-MEDDE

RETRAIT-GONFLEMENTS DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur le bâti.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

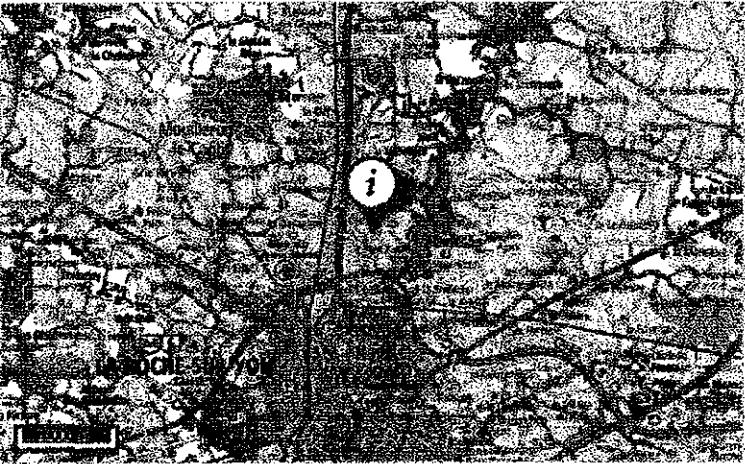
- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui
- Type d'exposition : Aléa faible



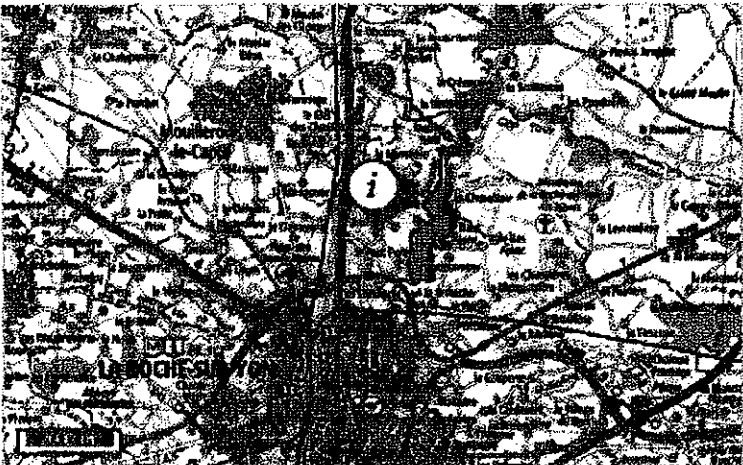
Source: BRGM-MEDDE

CAVITÉS SOUTERRAINES

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture

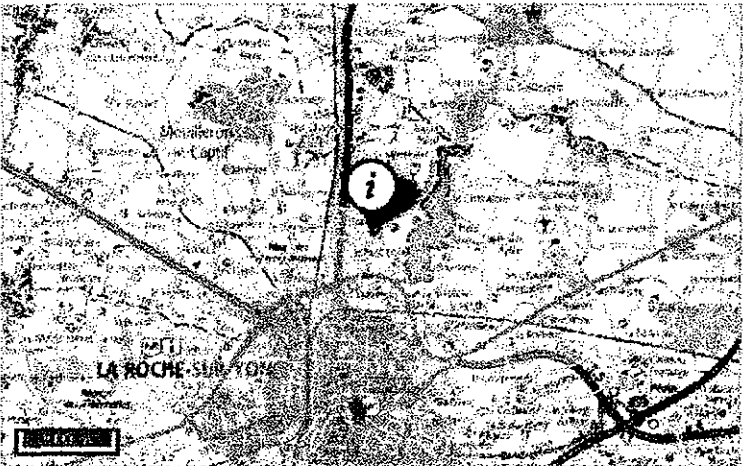


Source: BRGM

- PPR Affaissements et effondrements (Landes souterraines non minées) prescrit
- PPR Affaissements et effondrements cavités souterraines non minées approuvé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cavités recensées dans un rayon de 200 m : Non



Source: BRGM

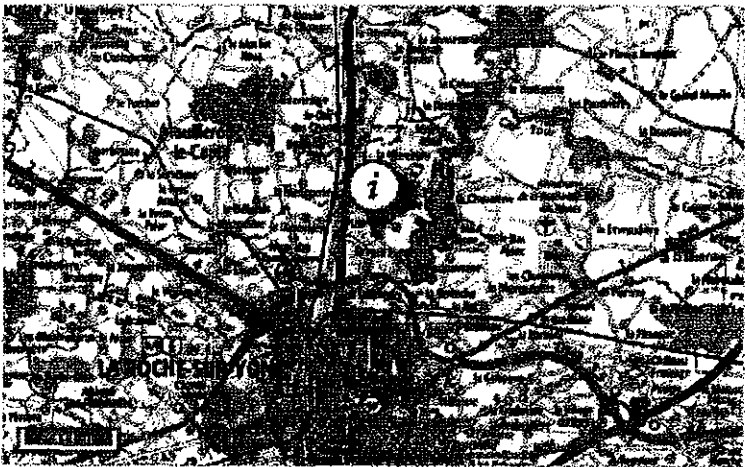
- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Réseau
- Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- Puits
- souterrain

SÉISMES

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

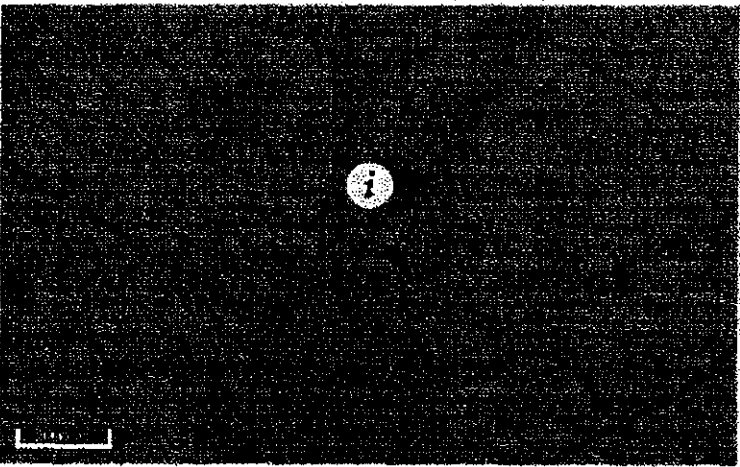
- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Degré du zonage : 3 - MODEREE



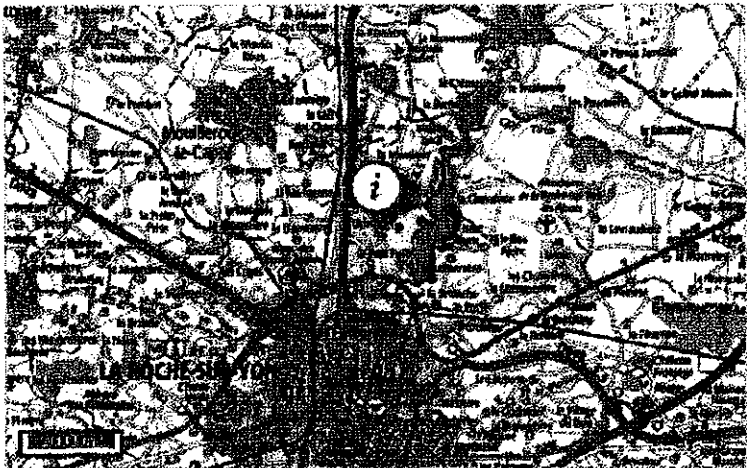
Source: BRGM

INSTALLATIONS CLASSÉES

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

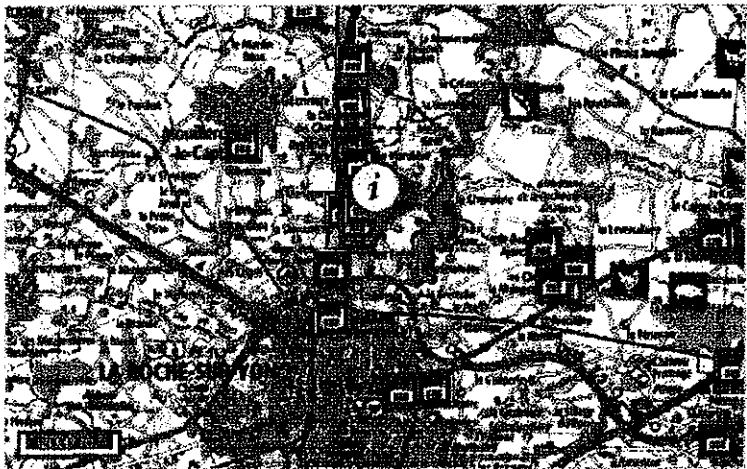
- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Votre localisation est concernée par des installations classées : 0
- Votre localisation est impactée par des installations classées : 6



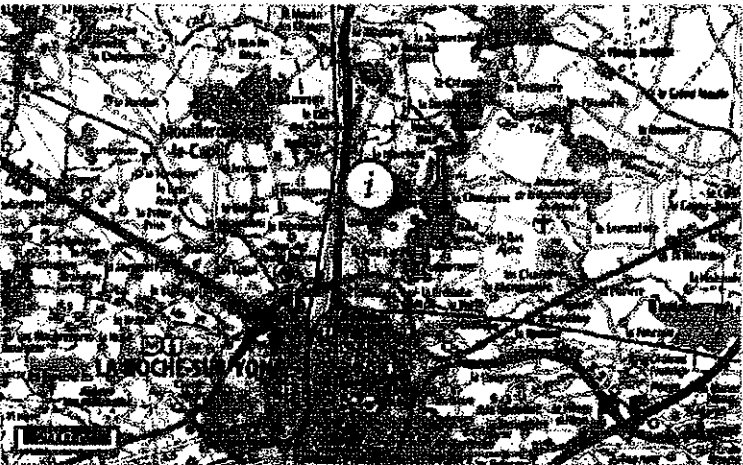
Source: BRGM

SITES POLLUÉS (BASOL)

Un site pollué présente, du fait d'anciens déversements de produits, une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sites pollués recensés dans un rayon de 200 m : Non



▲ Sites pollués

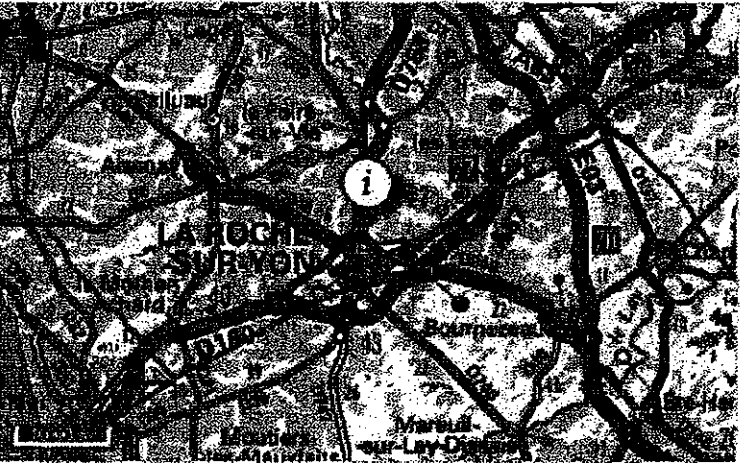
Source: MEDDE

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut notamment être transportée dans des canalisations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Canalisations de transport de matières dangereuses recensées à moins de 100 m : Non



- Gas
- Hydrocarbures
- Produits chimiques

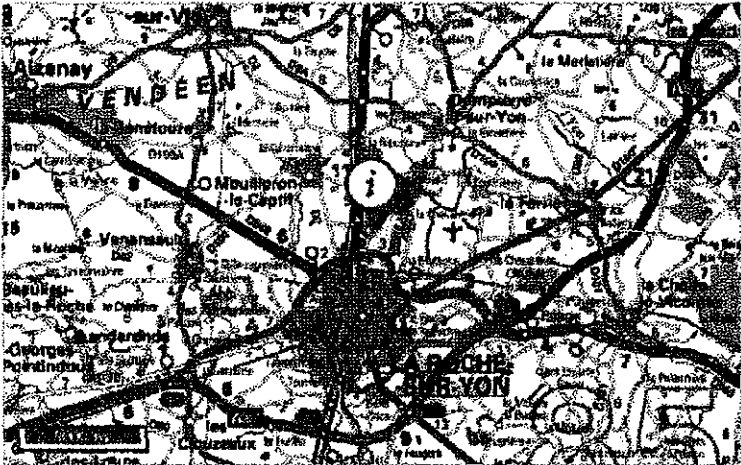
Source: CEREMA

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Un incident nucléaire peut conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non
Centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non



Source: MEDDE

Centrale nucléaire de production d'électricité
Autre installation nucléaire

Glossaire

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication. Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle (CatNat)

Définition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source : <http://www.prim.net/>)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Précautions d'usage

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Ce site et les éléments qu'il contient constituent une œuvre protégée par le code français de la propriété intellectuelle et les traités internationaux, et sont destinés à un usage personnel et non commercial de la part de ses utilisateurs. La DGPR et le BRGM accordent aux utilisateurs le droit de visiter le site et de charger ou copier les informations, images, documents et tout élément du site pour l'usage privé à l'exclusion de tout usage commercial.

Les usages autres que ceux visés au paragraphe ci-dessus sont autorisés par la DGPR et le BRGM, sous réserve de faire l'objet d'une déclaration écrite préalable formulée en cliquant sur le bouton "contactez-nous" et comprenant les éléments suivants :

- identité du demandeur (N° RCS pour les sociétés) ;
- éléments concernés de ce site ;
- l'usage projeté en distinguant en particulier si le demandeur est l'utilisateur final ou un utilisateur intermédiaire et si l'utilisation sera source directe ou indirecte de revenus.

Que l'usage des éléments du site relève du premier paragraphe (liberté) ou du second (déclaration préalable), les utilisateurs s'engagent :

- à accompagner le document reproduit de la mention "donnée extraite de Géorisques"
- à ne pas mutiler les documents, ni en trahir le sens ou l'expression ;
- à accompagner tout extrait d'image du site récupéré par copie d'écran du logo de l'application Géorisques présents dans le bandeau

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.



La Roche-sur-Yon, le 18 MARS 2014

Le Maire
Conseiller général
de la Vendée

DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT
ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Urbanisme Foncier
Aménagement

Service Planification et Politique Foncière

N°Ref : RV/2014-93
Affaire suivie par Rachel VIOLAIN
Tél : 02 51 47 49 70

LETRE RECOMMANDEE + A.R. 1A08379700927

ANNEXÉ par le GCP Céline LECOMTE et
Hervé EVEN LARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le 10/12/15

AFRI/VENDEE
Monsieur Joseph ROUSSEAU
Maison de l'Agriculture
Boulevard Réaumur
85000 LA ROCHE SUR YON

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre conversation téléphonique avec Rachel VIOLAIN, Service Planification et Politique Foncière, je vous confirme l'intention de la Ville de La Roche-sur-Yon de procéder à une résiliation partielle de la convention de mise à disposition de terrains situés lieudit « Sainte Anne ».

Cette reprise de terrain portera sur une emprise d'environ 10 000 m² à prélever sur la parcelle cadastrée ER 30 (voir plan ci-joint).

Afin de matérialiser cette division parcellaire, un géomètre sera missionné par la Commune pour effectuer un bornage des nouvelles limites du terrain.

La résiliation sera effective à compter du 1^{er} mars 2015.

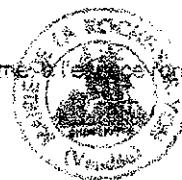
Je vous remercie donc, de bien vouloir faire le nécessaire pour libérer cet espace pour cette date.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Maire
Joël SOULARD
1^{er} Adjoint
Délégué à l'urbanisme, à l'aménagement
et à la prospective





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 28 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° du mis à jour le

Informations relatives au bien immobilier (habité ou non habité)

2. Adresse : **Sainte Anne** **LA ROCHE SUR YON**
code postal : **86000**
N° de la commune : **86000**

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPR n)
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels : **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels : **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels : **non**
si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
Inondation : **non** crues torrentielles : **non** mouvements de terrain : **non** avalanches : **non**
sécheresse : **non** cyclone : **non** remontée de nappe : **non** feux de forêt : **non**
séisme : **non** volcan : **non** autres : **non**
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels : **non**
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés : **non**

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m)
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers : **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers : **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers : **non**
si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain : **non** autres : **non**
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR minier : **non**
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés : **non**

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)
L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé : **non**
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique : **non** effet thermique : **non** effet de surpression : **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé : **non**
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR technologiques : **non**
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés : **non**

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 363-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** **zone 1**
forte **moyenne** **modérée** **faible** **très faible**

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement
L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente : **non**

8. Vendeur - Bailleur : **La ville de LA ROCHE SUR YON**
9. Acquéreur - Locataire : **Société MICHELIN**
10. Lieu / Date : **LA ROCHE SUR YON** le **10 décembre 2015**

Attention !
S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.
Article 125-5 (V) du Code de l'environnement
En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Qui doit, quand et comment remplir l'état des risques naturels, miniers et technologiques ?

Quelles sont les personnes concernées ?

- Au terme des articles L. 125-5 et R. 125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département au maire de la commune où est situé le bien, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quand ?

- L'état des risques est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier bâti ou non bâti.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans la périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 582-2 du Code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R. 563-4 et D. 563-8-1 du Code de l'environnement.

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Où consulter les documents de référence ?

- Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
 - la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte ;
 - la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :
 1. la note de présentation du ou des plans de prévention ;
 2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les zones de la commune exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
 3. le règlement du ou des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
 4. une fiche ou un état des risques naturels, miniers ou technologiques mentionnant la zone de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 définie par décret.
- Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.
- L'arrêté est affiché en mairie de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.
- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.
- Les arrêtés sont mis à jour :
 - lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques (n.m ou t) ;
 - lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
 - lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune faisant l'objet d'un de ces plans.
- Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Certains peuvent être directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des risques ?

- L'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.
- Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.
- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé au cas d'une entrée différée d'un des co-locataires.

Quelles informations doivent figurer ?

- L'état des risques mentionne la sismicité et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.
- Il mentionne aussi la réalisation des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.
- Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard de ces risques.

Comment remplir l'état des risques ?

- Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence : situation au regard du ou des plans de prévention, nature des risques encourus et sismicité locale et d'autre part le compléter des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés et travaux prescrits réalisés dans la limite de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien à la date d'approbation du PPR.

La conservation de l'état des risques

- Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail dont il est une composante.

prévention des risques naturels, miniers ou technologiques... pour en savoir plus,
consultez www.prim.net

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Tour Séquoia 92055 La Défense cedex
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>



PRÉFET DE LA VENDÉE

**ARRETE PREFECTORAL N° 12 SIDPC DDTM 82
METTANT À JOUR LA LISTE DES COMMUNES DE VENDEE POUR LESQUELLES
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
EST DUE AU SEUL RISQUE SISMIQUE**

**Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.111-38 ;

VU l'arrêté préfectoral n°06/CAB/SIDPC/016 du 15 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n°11 SIDPC-DDTM-131 du 26 avril 2011 établissant la liste des communes de Vendée pour lesquelles l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers est due au seul risque sismique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12 DDTM-SERN/SIDPC n°75 du 22 février 2012 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation des communes de CURZON, LA BRETONNIÈRE-LA CLAYE, LAIROUX, LE CHAMP-SAINT-PÈRE, ROSNAY, SAINT CYR-EN-TALMONDAIS et SAINT VINCENT-SUR-GRAON ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12 DDTM-SERN/SIDPC n°76 du 22 février 2012 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux des communes de CHAILLÉ-LES-MARAIS, CHAMPAGNE-LES-MARAIS, PUYRAVAULT et SAINTE RADÉGONDE-DES-NOYERS ;

VU l'arrêté préfectoral n°12 DDTM-SERN/SIDPC n°77 du 22 février 2012 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux des communes de ANGLES, GRUES, LONGEVILLE-SUR-MER, LA TRANCHE-SUR-MER, SAINT BENOIST-SUR-MER, SAINT DENIS-DU-PAYRÉ, SAINT MICHEL-EN-L'HERM et TRIAIZE ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

ARTICLE

ARTICLE 1 : La liste de communes annexée à l'arrêté préfectoral n° 11 SIDPC-DDTM-131 du 26 avril 2011 est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dossiers communaux d'information et les documents de référence visés à l'article 1 sont mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie des communes concernées pendant un mois.

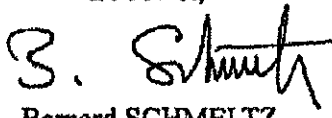
Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une publication dans le journal Ouest France.

Le présent arrêté ainsi que les dossiers communaux d'information sont accessibles sur le site Internet de la préfecture (www.vendee.gouv.fr/iaf).

ARTICLE 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 14 mars 2012

Le Préfet,


Bernard SCHMELTZ

Arrêté 12 SIDPC DDTM 82



PRÉFET DE LA VENDEE

ANNEXE DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 12 SIDPC DDTM 82
DU 14 mars 2012 METTANT À JOUR LA LISTE DES COMMUNES DE VENDEE POUR LESQUELLES
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS EST DUE AU SEUL RISQUE SISMIQUE

INSEE	NOM
85002	L'AIGUILLON-SUR-VIE
85003	AIZENAY
85005	ANTIGNY
85008	APREMONT
85008	AUBIGNY
85010	AVRILLE
85013	BAZOGES-EN-PAILLERS
85015	BEAUFOU
85016	BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE
85017	BEAUREPAIRE
85019	BELLEVILLE-SUR-VIE
85020	BENET
85021	LA BERNARDIERE
85022	LE BERNARD
85024	BOIS-DE-CENE
85025	LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU
85026	LA BOISSIERE-DES-LANDES
85027	BOUFFERE
85028	BOUILLE-COURDAULT
85030	BOULOGNE
85033	BOURNEAU
85035	BRETIGNOLLES-SUR-MER
85037	BREUIL-BARRET
85038	LES BROUZILS
85040	LA CALLERE-SAINT-HILAIRE
85041	CEZAIS
85045	LA CHAIZE-GIRAUD
85046	LA CHAIZE-LE-VICOMTE
85047	CHALLANS
85048	CHAMBRETAUD
85052	LA CHAPELLE-ACHARD
85054	LA CHAPELLE-HERMIER
85056	LA CHAPELLE-PALLUAU
85056	LA CHAPELLE-THIEMER
85058	CHASNAIS
85059	LA CHATAIGNERAIE
85060	CHATEAU-D'OLONNE
85061	CHATEAU-GUIBERT
85062	CHATEAUNEUF
85064	CHAUCHE
85065	CHAVAGNES-EN-PAILLERS
85067	CHEFFOIS
85069	LES CLOUZEUX
85070	COEX
85071	COMMEQUIERS
85072	LA COPECHAGNIERE
85073	CORPE

INSEE	NOM
85078	DAMVIX
85080	DOIX
85081	DOMPIERRE-SUR-YON
85084	LES ESSARTS
85086	FALLERON
85088	LE FENOULLER
85089	LA FERRIERE
85091	FONTAINES
85093	FOUGERE
85096	FROIDFOND
85096	LA GARNACHE
85097	LA GAUBRETIERE
85098	LA GENETOUZE
85099	LE GIROUARD
85100	GIVRAND
85101	LE GIVRE
85102	GRAND-LANDES
85103	GRANDEBREUIL
85105	LE GUE-DE-VELLUIRE
85107	LA GUYONNIERE
85110	L'HERMENAUTY
85111	L'ILE-D'ELLE
85112	L'ILE-D'OLONNE
85113	L'ILE-D'YEU
85114	JARD-SUR-MER
85115	LA JAUDONNIERE
85116	LA JONCHERE
85118	LANDERONDE
85119	LES LANDES-GENUSSON
85120	LANDEVILLE
85121	LE LANGON
85123	LIEZ
85126	LONGEVES
85126	LUÇON
85129	LES LUCS-SUR-BOULOGNE
85130	MACHE
85131	LES MAGNILS-REIGNIERS
85132	MAILLE
85133	MAILLEZAIS
85137	MARSAIS-SAINTE-RAEGONDE
85138	MARTINET
85139	LE MAZEAU
85142	LA MERLATIERE
85144	MESNARD-LA-BAROTIERE
85146	MONTAIGU
85146	MONTREUIL
85149	MOREILLES

ANNEXE DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 12 SIDPC DDTM 82
DU 14 mars 2012 METTANT À JOUR LA LISTE DES COMMUNES DE VENDEE POUR LESQUELLES
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS EST DUE AU SEUL RISQUE SISMIQUE

Page 117

INSEE	NOM
85150	MORMAISON
85152	LA MOTHE-ACHARD
85154	MOULLERON-EN-PAREDS
85155	MOULLERON-LE-CAPTEF
85156	MOUTIERS-LES-MAUXFAITS
85158	MOUZEUIL-SAINT-MARTIN
85159	NALLIERS
85160	NESMY
85161	NIEUL-LE-DOLENT
85162	NIEUL-SUR-L'AUTISE
85164	NOTRE-DAME-DE-MONTS
85165	OLONNE-SUR-MER
85168	OULMES
85169	PALLUAU
85172	LE PERRIER
85174	PETOSSE
85175	LES PINEAUX
85177	LE POIRE-SUR-VELLURE
85178	LE POIRE-SUR-VIE
85179	POROUX
85181	POUILLE
85185	LA RABATELIERE
85189	NOTRE-DAME-DE-RIEZ
85190	ROCHESERVIERE
85191	LA ROCHE-SUR-YON
85194	LES SABLES-D'OLONNE
85195	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE
85197	SAINT-ANDRE-TREIZE-VOIES
85199	SAINT-AUBIN-LA-PLAINE
85200	SAINT-AVAUDOUR-DES-LANDES
85204	SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON
85205	SAINT-CYR-DES-CHATS
85208	SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE
85209	SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET
85210	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS
85211	SARTE-FLAIVE-DES-LOUPS
85212	SAINT-FLORENCE
85213	SAINT-FLORENT-DES-BOIS
85214	SARTE-FOY
85215	SAINT-FULGENT
85216	SAINT-GENNE-LA-PLAINE
85217	SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU
85218	SAINT-GEORGES-DE-POINTANDOUX
85219	SAINT-GERMAIN-L'AIGILLER
85221	SAINT-GERVAIS
85222	SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
85224	SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY
85225	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

INSEE	NOM
85231	SAINT-HILAIRE-LA-FORET
85233	SAINT-JEAN-DE-BELONGNE
85234	SAINT-JEAN-DE-MONTS
85235	SAINT-JURE-CHAMPOLLON
85236	SAINT-JULIEN-DES-LANDES
85237	SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE
85239	SAINT-MADENT-SUR-VIE
85243	BREM-SUR-MER
85244	SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU
85245	SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES
85246	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
85247	SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS
85248	SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE
85250	SAINT-MATHURIN
85251	SAINT-MAURICE-DES-NOUES
85252	SAINT-MAURICE-LE-GRAND
85257	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE
85260	SAINT-PAUL-MONT-PENIT
85262	SAINT-PHILBERT-DE-SOLAINE
85265	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
85268	SAINT-REVEREND
85269	SAINT-SIGISMOND
85271	SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
85272	SAINT-SULPICE-LE-VERDON
85273	SAINT-URBAN
85274	SAINT-VALERIEN
85278	SAINT-VINCENT-SUR-JARD
85279	SALIGNY
85280	SALLERTAINE
85281	GERIONE
85284	SOULLANS
85285	LE TABLIER
85286	LA TAILLEE
85287	TALLUD-SAINTE-GENNE
85288	TALMONT-SAINT-HILAIRE
85289	LA TARDIERE
85290	THIRE
85291	THORIGNY
85292	THOUARSAIS-BOULDRoux
85293	TREIZE-SEPTIERS
85295	VAIRE
85296	VELLURE
85300	VENANSAULT
85301	VENDRENNES
85303	VIX
85304	VOUILLE-LES-MARAI
85305	VOUVANT

Vu pour être annexé à mon arrêté
N°12 SIGPC DDTM 82 du 14 mars 2012

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 14 mars 2012

Le Préfet,


Bernard SCHMELTZ



Préfet de la Vendée

Dossier communal d'information

***des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs***

Commune de La Roche-sur-Yon

• **Extrait(s) cartographique(s).**

Mars 2012



Préfet de la Vendée

Commune de La Roche-sur-Yon

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 11 SIDPC-DDTM 131

du 26 avril 2011

mis à jour le 14 mars 2012

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

oui ☐ non ☒

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui ☐ non ☒

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5 ☐ Moyenne zone 4 ☐ Modérée zone 3 ☒ Faible zone 2 ☐ Très faible zone 1 ☐

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- 1 extrait cartographique représentant l'aléa sismique dans le département de la Vendée

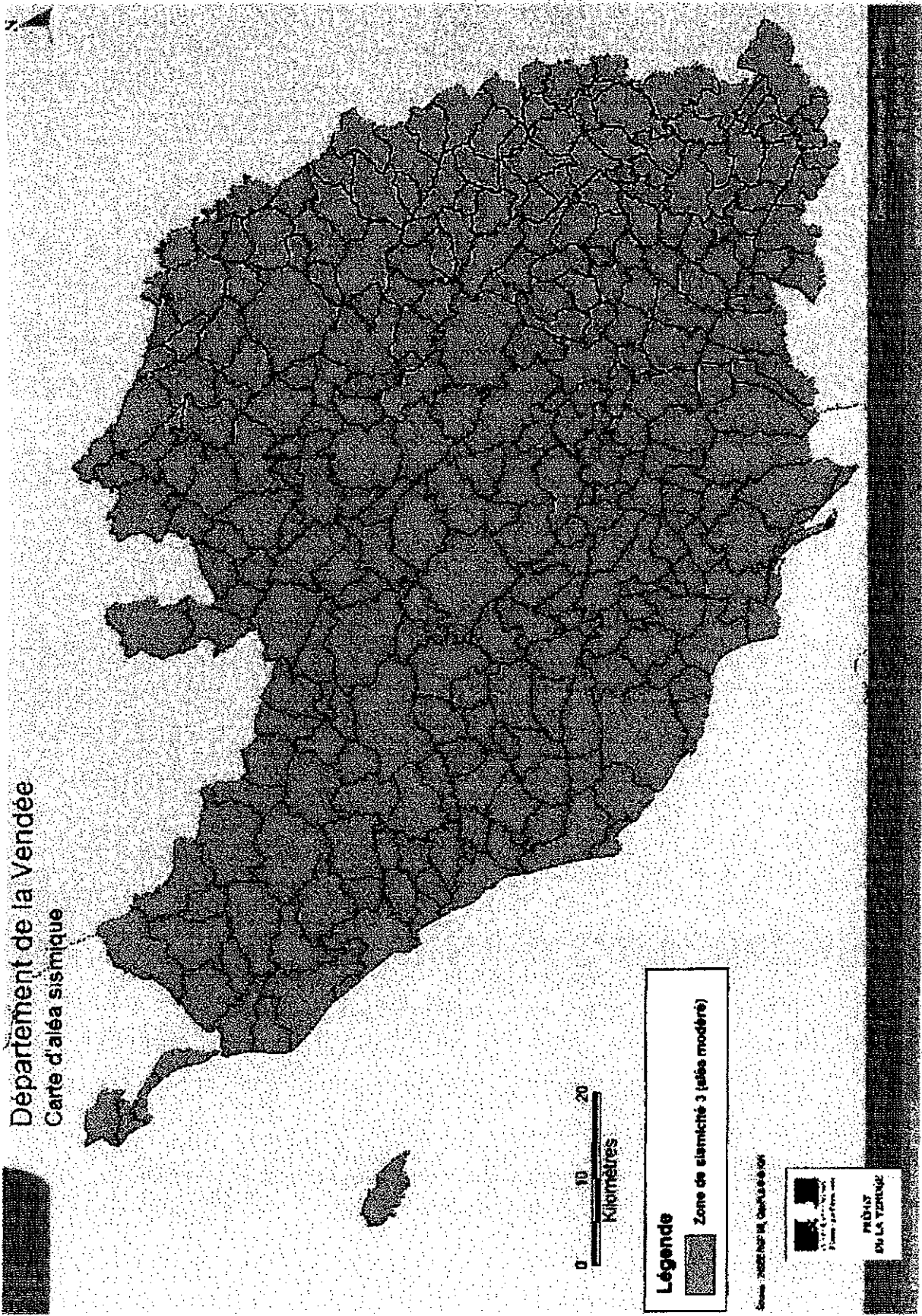
6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14/03/2012

Le préfet de département

Bernard SCHMELITZ



**ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N°12 SIDPC DDTM 82
du 14 mars 2012 METTANT À JOUR LA LISTE DES COMMUNES DE VENDEE POUR
LESQUELLES L'INFORMATION DES ACQUIREURS ET LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS EST DUE AU SEUL RISQUE SISMIQUE**

**LISTES DES ARRETES PORTANT OU AYANT PORTE
RECONNAISSANCE DE L'ETAT
DE CATASTROPHE NATURELLE OU TECHNOLOGIQUE**

COMMUNE DE : LA ROCHE SUR YON

Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	10/04/1983	18/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	20/08/1983	27/08/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	11/01/1993	12/01/1993	23/06/1993	08/07/1993
Inondations et coulées de boue	25/10/1995	28/10/1995	08/01/1996	28/01/1996
Inondations et coulées de boue	28/07/1999	28/07/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations et coulées de boue	06/08/1999	06/08/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	25/07/2000	25/07/2000	25/10/2000	15/11/2000
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	15/05/2008	22/05/2008
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Vu pour être annexé à mon arrêté
N°12 SIDPC DDTM 82 du 14 mars 2012

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 14 mars 2012

Le Préfet



Bernard SCHMELTZ



CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

ANNEXÉ par la SCP Céline LEGOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME : Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information qui contient le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre profit (ER 45). Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas, sauf exceptions, vous être opposées.

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensolaillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges du lotissement...), que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.

DUREE DE VALIDITE : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.213-2 du code général des collectivités territoriales.

Demande déposée le : 13/04/2015	
Par :	SCP LECOMTE- EVEILLARD Notaires Associés
Demeurant à :	41 rue Benjamin Franklin BP 235 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Propriétaire:	vente LA ROCHE-SUR-YON/MICHELIN
Sur un terrain sis à :	LA COUTANCIERE ER 30, ER 36

Superficie : 121289 m²

Le Maire,

CERTIFIE :

Article 1 :

Le terrain est situé en zone N, UEa, UEd, 1AUL* du Plan Local d'Urbanisme en vigueur applicable sur la commune de La Roche Sur Yon.

Par ailleurs, le terrain est situé dans une zone de Droit de préemption urbain simple (D.P.U.) au bénéfice de la Commune

(Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption cité ci-dessus. Elle comportera l'indication du prix et des conditions de la vente projetée.) **SANCTION :** Nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

Article 2 :

Les servitudes suivantes sont applicables :

- Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome des Ajoncs, alt : 136 m NGF
- Sursis à Statuer

Article 3 :

Les dispositions d'urbanisme applicables au terrain en complément du règlement de la zone N, UEa, UEd, 1AUL* sont :

- Règlement National d'Urbanisme (R.N.U)
- P.L.U approuvé par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2009, modifié par délibération du conseil municipal des 19 mai 2010, 16 décembre 2010, 29 juin 2011, 8 février 2012, 14 novembre 2012, 22 mai 2013, 18 décembre 2013 et 3 février 2015

***Le règlement de la zone du Plan Local d'Urbanisme est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la ville de La Roche Sur Yon <http://plu.ville-larochesuryon.fr/1528-pieces-reglementaires.html>**

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Urbanisme.
N° CU 065 (01 15 70298

Article 4 :

TAXES	Les contributions ci-dessous sont potentiellement assises et liquidées par la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable		
Taxe d'Aménagement (part communale) :		Taux : 3,2 %	
Taxe d'Aménagement (part départementale) :		Taux : 1,50 %	
Redevance d'archéologie préventive		Taux : 0,53 %	
PARTICIPATIONS	Les contributions ci-dessous sont potentiellement assises et liquidées par la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager (sous la forme forfaitaire définie par le c) de l'article L.332-12 c.urb) et en cas de non opposition à une déclaration préalable		
Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.			
	- Participations pour équipements publics exceptionnels (article L. 332-8 du code de l'urbanisme)		

Participations préalablement instaurées par délibération.			
- Participation pour la non réalisation d'aires de stationnement (articles L. 332-6-1-2 ^{ème} –b du code de l'urbanisme)	Date de délibération :		30 mars 1990
	Montant fixé à :		- 762.26 euros pour les opérations de réhabilitation de logement - 3048.98 euros pour l'ensemble des autres situations
- Participation pour voiries et réseaux (article L. 332-6-1-2 ^{ème} –d du code de l'urbanisme)	Date de délibération	Générale	12 décembre 2001
		Spécifique	
- Participation du constructeur en ZAC (article L.332-11 du code de l'urbanisme)			

INFORMATIONS : Observations et prescriptions particulières :

- Le terrain est situé dans une zone susceptible d'être contaminée par le Termité de Saintonge. En conséquence, l'attention du pétitionnaire est appelée en application de l'arrêté préfectoral n° 08-DDE 176, sur les précautions qui doivent être prises pour éviter leur propagation et les dégâts qu'ils provoquent.
- Conformément à l'arrêté préfectoral 04-DAS-870, la commune de la Roche Sur Yon est classée zone à risque d'exposition au plomb. Tout bâtiment construit avant le 1^{er} janvier 1948 fera l'objet d'un état des risques liés au plomb.
- L'amiante : nouvelles obligations pour les propriétaires. Voir décret n°2003-461 du 21 mai 2003 relatif à certaines dispositions réglementaires du code de la santé publique.
- Conformément au règlement de service de La Roche-sur-Yon Agglomération, à compter du 24/01/2013, en cas de vente d'un bien immobilier sur la commune de LA ROCHE SUR YON et desservi par un réseau d'assainissement collectif, un contrôle de conformité des installations de collecte extérieure et intérieure du bien raccordé au réseau public d'assainissement devra être réalisé. (règlement consultable sur <http://www.laroche-sur-yonagglomeration.com> - onglet vivre - habiter et s'installer - assainissement - assainissement collectif - règlement d'assainissement)

La totalité du Département est classée en zone de sismicité modérée suite au décret N° 2010-1255 du 22/10/2010; des règles parasismiques s'imposent lors de la construction de nouveaux bâtiments conformément aux dispositions de l'arrêté du 22/10/2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Attestations de prise en compte de la réglementation thermique et acoustique :

- 1) Décret N° 2011-544 du 18 mai 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments.
- 2) Décret N° 2011-604 du 30 mai 2011 relatif à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique à établir à l'achèvement des travaux de bâtiments d'habitation neufs.

Signataire : MALIK ABDALLAH
Signé le : 26/05/2015 15:37
Adjoint urbanisme, espace rural, modernisation,
embellissement de la ville
La Roche Sur Yon
Ce document a été signé numériquement.
5a1d1a57ae2082a814a564f6cee8b877262d386d

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Urbanisme.
N° CU 985 191 15 Y0298



**DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT
ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**DIRECTION URBANISME FONCIER ET
AMENAGEMENT
AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

**Nos réf. : Service Autorisations du Droit des Sols
Affaire suivie par POURIAS Pascale**
①

Vos réf. :

ANNEXÉ par la SCP Céline LECOMTE et
Thierry EVEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le 10/12/15

**SCP LECOMTE-EVEILLARD
Notaires Associés
41 rue Benjamin Franklin
BP 235**

85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX

CERTIFIE

Que l'immeuble sis à La ROCHE SUR YON : LA COUTANCIERE

Cadastré : ER 30, ER 36

**N'EST PAS FRAPPE D'ALIGNEMENT.
NE PORTE PAS DE NUMERO DE VOIRIE**

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

La Roche-sur-Yon, le 26/05/2015

Le service Autorisations du Droit des Sols.

POURIAS Pascale





7300-A-SD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE Pôle GESTION PUBLIQUE FRANCE DOMAINE
28, rue Jean Jaurès -- 85024 -- LA ROCHE SUR YON CEDEX
POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par : Isabelle CARRÉ isabelle-f.carre@dgif.finances.gouv.fr Téléphone : 02.51.36.58.25 Fax : 02.51.48.03.41 Portable : 06.69.37.43.29 Réf : Dossier n° 2014-191-V-0437

AVIS DU DOMAINE *

M LE MAIRE DE LA ROCHE SUR YON
Direction de l'urbanisme, du foncier et de l'aménagement
Hôtel de ville
Place Napoléon
85021 la Roche sur Yon cedex

Approuvé par la SCP Céline LECOMTE et
Fabrice BUEILLARD, Notaires associés à la
ROCHE-sur-YON, à la minute d'un acte
reçu le 12/12/2015

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

- Service consultant :**
Commune
- Date de la consultation :**
Votre demande du 14/03/2014
Vos références : affaire suivie par Mme Guilloton
Consultation à caractère réglementaire.
- Opération soumise au contrôle (objet et but) :**
La commune de la Roche sur Yon envisage la cession au profit de la société Michelin de parcelles de terrain cadastrées ER 30p et 36p pour une surface de 18 643 m².
Cette cession permettrait une extension du site Michelin.
- Propriétaires présumés :** commune
- Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**
Il s'agit de parcelles en nature de terres cultivées.
- Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**
Zonage au PLU : Uea pour les parties concernées par la cession.
- Situation locative :** bail en cours
- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE : 128 400 € prix net vendeur.**
Ce prix s'entend terre libre.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T. articles L2241-1, L 3213-2 et 5211-37) dispose que toute cession d'immeubles devra donner lieu à une délibération motivée prise au vu de l'avis du service du Domaine. La collectivité peut procéder à la cession en retenant un prix différent de la valeur déterminée par le service du Domaine, mais la motivation de la délibération doit, notamment, porter sur le prix.

La présente estimation est donnée sous réserve de la déduction du coût, s'il est pris en charge par l'acquéreur, des travaux spécifiques liés à la présence éventuelle de termites et autres xylophages (cf. Code de la construction et de l'habitation art L 133-6 et R 133-1 - R 133-7 - art L 271-4 et R 271-5.) dans les biens immobiliers à évaluer.

(Valeur vénale) (Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié) - Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

9. Durée de validité de l'avis :

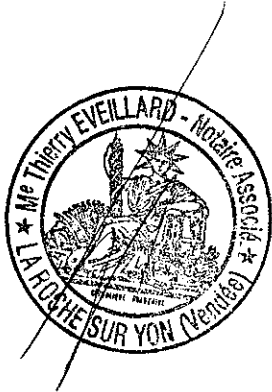
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

"L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries générales ou des directions départementales des finances publiques territorialement compétentes. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s)."

à La Roche sur Yon, le 22/04/2014
Pour le Directeur départemental des Finances publiques de
la Vendée,
Par délégation,

L'inspecteur du domaine
Isabelle CARRÉ

POUR COPIE AUTHENTIQUE : réalisée par reprographie, délivrée
et certifiée conforme par le Notaire soussigné, comme étant la reproduction
exacte de l'original./.



Rép.

78

0 8 7 0 5

T

99

19 98



Le

2 février

Dépôt avec reconnaissance d'écriture et de signatures

des décisions de dissolution de la

Société Michelin Industrie, sans liquidation

et des constatations de la transmission universelle de
son patrimoine dans celui de la Manufacture
française des pneumatiques Michelin

M^e MONTAGNON

NOTAIRE

63360 GERZAT

- 1 -

PARDEVANT Maître Jean-Pierre MONTAGNON, Notaire à Gerzat (Puy-de-Dôme), soussigné,

A COMPARU

Monsieur Jean-Louis MOULIN, domicilié à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), place des Carmes Déchaux,

Agissant au nom et pour le compte de :

La **MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN**, raison sociale "**MICHELIN et Cie**", société en commandite par actions au capital de deux milliards de francs, ayant son siège social à Clermont-Ferrand, place des Carmes Déchaux,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro B 855 200 507.

Ladite société définitivement constituée à compter du vingt trois octobre mil neuf cent cinquante et un ainsi qu'il résulte de la deuxième Assemblée générale constitutive tenue le même jour et constatée par un procès-verbal dont copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte de dépôt dressé par Maître Pierre MONTAGNON, alors Notaire à Gerzat, père et prédécesseur immédiat de Maître Jean-Pierre MONTAGNON, Notaire soussigné, le vingt trois octobre mil neuf cent cinquante et un.

"En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Messieurs François MICHELIN et François ROLLIER aux termes d'une "procuration reçue par Maître MONTAGNON, Notaire soussigné, "le neuf mars mil neuf cent quatre vingt trois, dans laquelle procuration Messieurs François MICHELIN et François ROLLIER ont "eux-mêmes agi en qualité de gérants de la MANUFACTURE "FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Lequel, ès qualités, a par les présentes :

I - Déposé à Maître MONTAGNON, Notaire soussigné, et l'a requis de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour, en vue de l'accomplissement, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret numéro 55-22 du quatre janvier mil neuf cent cinquante cinq et des articles 68, 68-1 et 68-2 du décret numéro 55-1.350 du quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq, des formalités de publicité foncière :

1°) L'original d'un acte sous signatures privées en date à Clermont-Ferrand du vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept aux termes duquel la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN représentée par Monsieur MOULIN et agissant en qualité d'Associée unique de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, société civile au capital de un milliard trois cent trente huit millions huit cent cinquante six mille francs, ayant son siège social à Clermont-Ferrand, place des Carmes Déchaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro D 328 441 068,

Enregistré à Clermont-Ferrand Nord-Ouest

Bordereau N° 44/2 le 4 FEV. 1998

Recu : M. de C. Civ. Cent. V. ches.
Le Receveur Principal.

el /

S. L. N.

- 2 -

Après avoir exposé :

- la constitution, suivant acte reçu par le Notaire soussigné le vingt neuf septembre mil neuf cent quatre vingt trois, de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, entre la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN et la SOCIETE DES PROCEDES INDUSTRIELS MODERNES ;

- les modifications apportées à la Société Civile Immobilière Michelin Industrie ;

- la cession, par la SOCIETE DES PROCEDES INDUSTRIELS MODERNES à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, suivant acte sous signatures privées en date à Clermont-Ferrand du quatre novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, des 5 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie,

Et constaté que :

- par le fait de la cession de parts ci-dessus rappelée, la totalité des un million trois cent trente huit mille huit cent cinquante six (1.338.856) parts sociales composant le capital social de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie était désormais détenue par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN ;

- conformément aux dispositions de l'article 1.844-5 du Code civil et de l'article 24 des statuts de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, la réunion de toutes les parts en une même main n'entraînait pas de plein droit la dissolution anticipée de la société ;

- et que toutefois, la dissolution de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie aurait pour effet de permettre un allègement des structures juridique et une réduction des coûts de fonctionnement,

A décidé, en conséquence :

- de procéder à compter du vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, par application de la procédure visées à l'article 8 alinéa 1er du décret numéro 78-704 du trois juillet mil neuf cent soixante dix huit, à la dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie sans qu'il y ait lieu à cet effet de prononcer la liquidation de cette dernière,

Etant observé :

- . que cette dissolution anticipée aurait pour effet la transmission universelle au nom de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN du patrimoine de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie,

- . que cette dissolution ferait l'objet d'une demande de publication dans la rubrique des Annonces légales du journal "La Montagne" du trente novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, ouvrant le délai de trente jours donné aux créanciers pour faire opposition à cette dissolution,

- . que cette dissolution prendrait effet le jour de la date d'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article 1.844-5 alinéa 3 du Code civil, soit le trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, sauf à être reportée, en cas d'opposition,

- . que l'ensemble du patrimoine social de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie serait transmis, à l'issue de la période

 J.L.N.

- 3 -

d'opposition à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN en sa qualité d'associée unique,
. et que de ce seul fait, la Société Civile Immobilière Michelin Industrie se trouverait dissoute sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

Laquelle pièce est demeurée jointe et annexée après mention.

2°) L'original d'un acte sous signatures privées en date à Clermont-Ferrand du deux décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept aux termes duquel la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN représentée par Monsieur MOULIN et agissant en qualité d'Associée unique de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie,

Après avoir rappelé :

- la constitution de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, entre la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN et la SOCIETE DES PROCEDES INDUSTRIELS MODERNES ;
- les modifications apportées à la Société Civile Immobilière Michelin Industrie ;
- la cession, par la SOCIETE DES PROCEDES INDUSTRIELS MODERNES à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, par acte sous signatures privées ci-dessus énoncé, des 5 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie,

A constaté que :

- par le fait de la cession de parts ci-dessus rappelée, la totalité des un million trois cent trente huit mille huit cent cinquante six (1.338.856) parts sociales composant le capital social de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie était désormais détenue par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN ;
- conformément aux dispositions de l'article 1.844-5 du Code civil et de l'article 24 des statuts de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, la réunion de toutes les parts en une même main n'entraînait pas de plein droit la dissolution anticipée de la société ;
- et que toutefois, la dissolution de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie aurait pour effet de permettre un allègement des structures juridique et une réduction des coûts de fonctionnement,

Et a déclaré en conséquence :

- avoir décidé, le vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, par application de la procédure visées à l'article 8 alinéa 1er du décret numéro 78-704 du trois juillet mil neuf cent soixante dix huit, la dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie sans qu'il y ait lieu à cet effet de prononcer la liquidation de cette dernière,

Etant observé :

. que cette dissolution anticipée aurait pour effet la transmission universelle au nom de la MANUFACTURE FRANCAISE DES

 / J. L. A.

- 4 -

PNEUMATIQUES MICHELIN du patrimoine de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie,
que cette dissolution avait fait l'objet d'une demande de publication dans la rubrique des Annonces légales du journal "La Montagne" du trente novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, ouvrant le délai de trente jours donné aux créanciers pour faire opposition à cette dissolution,
que cette dissolution prendrait effet le jour de la date d'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article 1.844-5 alinéa 3 du Code civil, soit le trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept,
que l'ensemble du patrimoine social de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie serait transmis, à l'issue de la période d'opposition à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN en sa qualité d'associée unique,
et que de ce seul fait, la Société Civile Immobilière Michelin Industrie se trouverait dissoute sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

Laquelle pièce est demeurée jointe et annexée après mention.

3°) L'original d'un acte sous signatures privées en date à Clermont-Ferrand du trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept aux termes duquel la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN représentée par Monsieur MOULIN,

Après avoir rappelé :

- qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie et en application de la procédure visées à l'article 8 alinéa 1er du décret numéro 78-704 du trois juillet mil neuf cent soixante dix huit, la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN avait décidé par acte sous signatures privées en date à Clermont-Ferrand du vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, ci-dessus analysé, de procéder à compter de cette même date à la dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, sans qu'il y ait lieu, à cet effet, de prononcer sa liquidation, avec toutes conséquences de droit, notamment la disparition de sa personnalité morale ;

- la publication de l'avis de dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie dans la rubrique des Annonces légales du journal "La Montagne" du trente novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept ;

- les valeurs d'actif et de passif figurant dans les comptes provisoires de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie arrêtés au trente et un octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept ;

- que la déclaration de dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, visée à l'article 8 alinéa 1er du décret numéro 78-704 du trois juillet mil neuf cent soixante dix huit, avait été établie par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN le deux décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, ladite déclaration ayant été enregistrée à Clermont-Ferrand Nord-Est le 8 décembre 1997, bordereau 494/2 et déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand le deux décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept,

 J. L. A.

- 5 -

Conformément aux engagements pris par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN dans sa décision précitée du vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, a constaté :

- 1) qu'aucune opposition de créanciers de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie n'ayant été notifiée durant le délai imparti à cet effet,
- 2) la dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie décidée le vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, prenait effet le trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Et qu'en conséquence, à cette même date :

. la dissolution de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie ne donnait lieu à aucune opération de liquidation,

. la personnalité morale de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie disparaissait, ce qui avait pour effet la transmission universelle de son patrimoine à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Aux termes de cette constatation de dissolution anticipée, la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN a arrêté la situation comptable de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie au trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept après prise en compte pour les biens immobiliers de leur valeur audit jour, soit en ce qui concerne spécialement lesdits biens immobiliers transmis, savoir :

- Terrains	169.518.393,06 francs
- Constructions	606.734.452,53 francs
Total	776.252.845,59 francs

Laquelle pièce est demeurée jointe et annexée après mention.

II - Déposé à Maître MONTAGNON, Notaire soussigné, et l'a requis de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour, une copie de partie de la rubrique des Annonces légales du journal "La Montagne" du trente novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, contenant publication de l'avis de dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie.

RECONNAISSANCE D'ECRITURES ET DE SIGNATURES

1°) Le requérant, ès qualités, reconnaît expressément que les signatures et les paraphe appposés sur la décision de dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie du vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept ainsi ainsi que sur les annexes qui en font partie intégrante, émanent bien de lui.

Il déclare que ledit acte a été dactylographié sur cinq pages, non compris les documents annexes.

  J. L. A.

- 6 -

Il fait les présentes déclarations et reconnaissances d'écritures et signatures conformément à l'article 68 paragraphe 1 du décret du quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq afin que l'acte déposé produise tous les effets d'un acte authentique, et revête la forme exigée pour l'accomplissement de la formalité de publicité foncière.

2°) Le requérant, ès qualités, reconnaît expressément que les signatures et les paraphes apposés sur la déclaration de dissolution de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie du deux décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept ainsi ainsi que sur les annexes qui en font partie intégrante, émanent bien de lui.

Il déclare que ledit acte a été dactylographié sur cinq pages, non compris les documents annexes.

Il fait les présentes déclarations et reconnaissances d'écritures et signatures conformément à l'article 68 paragraphe 1 du décret du quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq afin que l'acte déposé produise tous les effets d'un acte authentique, et revête la forme exigée pour l'accomplissement de la formalité de publicité foncière.

3°) Le requérant, ès qualités, reconnaît expressément que les signatures et les paraphes apposés sur la constatation de la dissolution de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie du trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept ainsi ainsi que sur les annexes qui en font partie intégrante, émanent bien de lui.

Il déclare que ledit acte a été dactylographié sur cinq pages, non compris les documents annexes.

Il fait les présentes déclarations et reconnaissances d'écritures et signatures conformément à l'article 68 paragraphe 1 du décret du quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq afin que l'acte déposé produise tous les effets d'un acte authentique, et revête la forme exigée pour l'accomplissement de la formalité de publicité foncière.

PUBLICITE FONCIERE

Le comparant ès qualités rappelle ici qu'aux termes du paragraphe "Formalités de publicité foncière" de l'acte sous signatures privées du trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, portant constatation de la dissolution anticipée de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie, il a été conféré au Notaire soussigné la mission de donner la forme authentique à la constatation de dissolution dont s'agit et d'établir la désignation des biens immobiliers ainsi que leur origine de propriété pour satisfaire aux formalités de publicité foncière de la transmission universelle du patrimoine de la Société Civile Immobilière Michelin Industrie à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Une expédition des présentes sera publiée aux bureaux des hypothèques compétents.

 J.C.N

- 7 -

Il est conféré tous pouvoirs à Madame Françoise LEMONON, épouse de Monsieur Ivan BILLARD, Notaire assistant, ou à son défaut Monsieur Thierry MARTEL, Clerc de Notaire, à l'effet d'accomplir toutes démarches et établir tous documents et pièces complémentaires ou rectificatifs, mais dans le seul but de mettre les présentes en harmonie avec la situation des immeubles transmis telle qu'elle apparaît sur la matrice cadastrale et aux conservations des hypothèques, comme pour apporter toutes précisions quant à l'origine de propriété, le tout conformément à la réglementation sur la publicité foncière.

DECLARATIONS

Le comparant déclare que la société qu'il représente est une société française ayant son siège social en France.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

FRAIS

Les frais des présentes et de leurs suites, y compris le coût des formalités de publicité foncière seront supportés par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, ainsi que Monsieur MOULIN es qualités l'y oblige.

DONT ACTE

Fait et passé à Clermont-Ferrand, place des Carmes Déchaux

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT,
LE DEUX FEVRIER

ans mot nul.

Et après lecture faite, le comparant, es qualités, a signé avec le Notaire soussigné, le présent acte rédigé en minute sur sept pages.

h

da

b.v. r.c. —

M^e MONTAGNON
NOTAIRE
68360 GERZAT

Designation et origine de propriété des biens
immobiliers de la Société civile immobilière
Michelin Industrie, Transmis universellement
à la Parufaceur française des pneumatiques Michelin

Le 28 Mars



T 250

0932

Rep. 154

PARDEVANT Maître Jean-Pierre MONTAGNON, Notaire à Gerzat (Puy-de-Dôme), soussigné,

A COMPARU

Monsieur Jean-Louis MOULIN, domicilié à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), place des Carmes Déchaux,
Agissant au nom et pour le compte de :

La MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, société en commandite par actions au capital de deux milliards de Francs, ayant son siège social à Clermont-Ferrand, place des Carmes Déchaux,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro B 855 200 507.

« Ladite société définitivement constituée à compter du vingt trois
« octobre mil neuf cent cinquante et un ainsi qu'il résulte de la deuxième
« Assemblée générale constitutive tenue le même jour et constatée par un
« procès-verbal dont copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte
« de dépôt dressé par Maître Pierre MONTAGNON, alors Notaire à Gerzat,
« Père et prédécesseur immédiat de Maître Jean-Pierre MONTAGNON,
« Notaire soussigné, le vingt trois octobre mil neuf cent cinquante et un.

« En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Messieurs
« François MICHELIN et François ROLLIER aux termes d'une procuration
« reçue par Maître Jean-Pierre MONTAGNON, Notaire soussigné, le neuf
« mars mil neuf cent quatre vingt trois, dans laquelle procuration Messieurs
« François MICHELIN et François ROLLIER ont eux-mêmes agi en qualité
« de gérants de la MANUFACTURE FRANCAISE DES
« PNEUMATIQUES MICHELIN.

LEQUEL, ès qualités, préalablement à l'établissement de la désignation et de l'origine de propriété des biens et droits immobiliers appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE à la date du 30 décembre 1997, en vue de la publicité foncière de leur transmission universelle au profit de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN dans le cadre de l'article 1844-5 du Code civil,

A exposé ce qui suit :

EXPOSE

- I -

Par acte sous signature privée en date à Clermont-Ferrand du 26 novembre 1997, la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, en



sa qualité de seule associée de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE, a décidé de procéder à compter du 26 novembre 1997, à la dissolution anticipée de cette dernière, entraînant sans liquidation la transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique, dès l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution, sans que les créanciers y aient fait opposition.

- II -

Par acte du 2 décembre 1997 enregistré à Clermont-Ferrand, recette nord-est le 8 décembre 1997 bordereau 494/2, la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, après avoir rappelé sa décision de dissoudre la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE, a déclaré avoir demandé la publication de cette décision dans le journal « La Montagne » du 30 novembre 1997, et précisé que la dissolution prendrait effet le jour de la date d'expiration du délai d'opposition des créanciers, soit le 30 décembre 1997, sauf à être reportée en cas d'opposition, à la date du rejet de celle-ci en première instance ou du remboursement effectif des créances ou de la constitution de garantie selon la décision prise par le tribunal.

A cet acte, sont annexés l'état comptable au 31 octobre 1997 de l'actif et du passif de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE ainsi que le détail des immobilisations corporelles composant l'actif de la société au 31 octobre 1997 et devant servir de référence pour l'établissement de la liste des biens immobiliers qui seront transmis à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

- III -

Par acte du 30 décembre 1997, la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN a constaté :

- qu'aucune opposition de créanciers de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE n'avait été notifiée pendant le délai imparti, soit du 30 novembre au 30 décembre 1997,
- qu'en conséquence, la dissolution anticipée de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE prenait effet au 30 décembre 1997,
- qu'il n'y avait pas lieu de procéder aux opérations de liquidation,
- que la disparition de la personnalité morale de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE avait pour effet la transmission universelle de son patrimoine notamment de ses biens et droits immobiliers à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Ceci constaté, Monsieur MOULIN, ès qualités, a dans le même acte conféré au Notaire soussigné la mission de donner la forme authentique à cette constatation et d'établir la désignation des biens immobiliers ainsi que leur origine de propriété pour satisfaire aux formalités de publicité foncière de la transmission universelle du patrimoine de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE à celui de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

3

de

- IV -

Dans le cadre de cette mission, Monsieur MOULIN, ès qualités, a :

a) déposé au Notaire soussigné, aux termes d'un acte reçu par lui le 2 février 1998, enregistré à Clermont-Ferrand, recette nord-ouest le 4 février 1998 bordereau 41/2, les actes analysés ci-dessus, savoir :

- décision de dissolution anticipée sans liquidation de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE, en date du 26 novembre 1997,

- déclaration en date du 2 décembre 1997 de dissolution de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE,

- constatation de la dissolution anticipée sans liquidation de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE au 30 décembre 1997.

Ce dépôt étant effectué en vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière,

Monsieur MOULIN, ès qualités, a reconnu expressément aux termes dudit acte que les signatures et les paraphes tant sur les pièces déposées que sur leurs annexes, émanaient bien de lui et qu'il faisait ces déclaration et reconnaissance d'écritures et de signatures en application de l'article 68 paragraphe 1 du décret du 14 octobre 1955, afin que les actes ainsi déposés produisent tous les effets d'un acte authentique et revêtent la forme exigée pour l'accomplissement de la formalité de publicité foncière.

b) rappelé pour ordre qu'il a également déposé aux termes du même acte du 2 février 1998, copie de partie de la rubrique des annonces légales du journal « La Montagne » du 30 novembre 1998 contenant publication de l'avis de dissolution anticipée de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE.

CECI EXPOSE, il est passé à la rédaction des éléments nécessaires à l'accomplissement des formalités de publicité foncière de la transmission universelle, à savoir :

Titre premier : désignation et origine de propriété des biens et droits immobiliers transmis par ressort de Bureau de conservation des hypothèques et leurs évaluations,

Titre deuxième : dispositions générales.

✓

de

- TITRE PREMIER -

A - TABLE DES MATIERES

a) Un tableau de la liste des conservations intéressées avec identification des communes sur les territoires desquels existent des propriétés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE va être établi.

Dans le but de faciliter la lecture et l'application de ce titre premier, il sera procédé par Bureau de conservation des hypothèques à chacun desquels sera consacré un chapitre comportant en premier lieu la désignation (paragraphe 1), suivie de l'origine de propriété (paragraphe 2) puis de la valeur des biens et droits immobiliers concernés (paragraphe 3) et enfin, s'il y a lieu, l'indication ou le rappel de servitudes et autres particularités (paragraphe 4).

b) Lorsque plusieurs sites sont implantés dans le ressort d'un même bureau des hypothèques (conservations de Clermont-Ferrand et du Puy), le chapitre les concernant sera divisé en sections consacrées chacune à un site comportant savoir : paragraphe 1 : la désignation, paragraphe 2 : l'origine de propriété, paragraphe 3 : les servitudes et autres éventuelles conventions particulières.

Une dernière section sera réservée à l'évaluation des propriétés (terrains, constructions, revalorisations et immobilisations en cours) pour le calcul de la taxe de publicité foncière, des frais de recouvrement et d'assiette et le salaire des conservateurs.

B - PREAMBULE AUX ORIGINES DE PROPRIETE

a) L'origine immédiate de nombreuses parcelles consistant dans l'apport par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE lors de la constitution de celle-ci ,

b) et l'origine antérieure de certaines de ces mêmes parcelles étant constituée de l'apport par la MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC MICHELIN lors de la création de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, ces deux origines seront, pour éviter de nombreuses répétitions, établies en préambule du présent titre, auquel il sera renvoyé lors de l'analyse effectuée dans chacun des chapitres où ces origines seront évoquées.

)


B - PREAMBULE AUX ORIGINES DE PROPRIETE

a) Origine immédiate des parcelles et éventuellement des constructions alors y édifiées, provenant de l'apport à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN :

Ces parcelles et constructions appartenaient à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE pour avoir fait l'objet, avec d'autres biens, d'un apport à ladite société en constitution, sous condition d'approbation par l'assemblée générale constitutive des associé, par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, alors au capital de sept cent millions de francs, ayant son siège à Clermont-Ferrand, place des Carmes Déchaux, aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 20 décembre 1983.

Cet apport est devenu définitif par suite de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE, en date du 31 décembre 1983, constatée par un procès verbal dont une copie conforme a été déposée au rang des minutes du Notaire soussigné suivant acte reçu par lui le 31 décembre 1983.

Une expédition dudit acte a été publiée au Bureau des hypothèques dans le ressort duquel se trouve chaque parcelle ainsi apportée à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE.

La mention de ladite mention de publicité sera précisée dans la partie de l'origine de propriété concernée .

b) Origine en la personne de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN pour les propriétés objet de l'apport par la MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC MICHELIN :

Ces propriétés ont été apportées avec d'autres biens mobiliers et immobiliers par la MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC MICHELIN, ayant son siège à Clermont-Ferrand, place des Carmes Déchaux, aux termes d'un acte reçu le 15 octobre 1951 par Maître Pierre MONTAGNON, alors Notaire à Gerzat, Père et prédécesseur immédiat du Notaire soussigné.

Cet apport est devenu définitif par suite de son approbation par les deux assemblées générales constitutives des actionnaires de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN en date des 16 et 23 octobre 1951, constatées par des procès verbaux dont des copies conformes ont été déposées au rang des minutes de Maître Pierre MONTAGNON, Notaire sus-nommé, suivant acte reçu par lui le 23 octobre 1951.

Une expédition dudit acte a été publiée au Bureau des hypothèques dans le ressort duquel se trouve chaque parcelle ainsi apportée à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

La mention de cette publicité sera précisée dans la partie de l'origine de propriété concernée.

CHAPITRE X

Immeubles situés dans le ressort de la Conservation des hypothèques de LA ROCHE SUR YON

Paragraphe I - DESIGNATION

Une propriété, d'un seul tenant, sise Commune de **LA ROCHE SUR YON**, comprenant un ensemble de terrain et constructions à usage industriel principal et annexe, ainsi que les dépendances de cet ensemble, situé dans la zone d'aménagement concertée des Bazinières.

Cette propriété est desservie par une voie communale.

La propriété ainsi transmise se trouve cadastrée de la manière suivante :

Numéro d'ordre de la parcelle	Cadastré		Lieu-dit	Surface cadastrale
	Section	Numéro		
108	ES	2	Le Champ du Renon	8 a 24
109	ES	3	Le Champ du Renon	7 a 52
110	ES	4	Le Champ du Renon	4 a 44
111	ES	5	Le Champ du Renon	5 a 80
112	ES	6	Le Champ du Renon	18 ha 16 a 19

Total de la superficie cadastrale de la propriété transmise
dix huit hectares quarante deux ares dix neuf centiares 18 ha 42 a 19

Paragraphe II - ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle anciennement cadastrée section O numéro 742 s'est trouvée cadastrée section O numéros 936, 937, 938, 939 et 940 à la suite d'une réquisition de division de parcelles, appliquée au cadastre de la Roche-sur-Yon le 20 décembre 1984.

Lesdites parcelles numéros 936, 937, 938, 940 et 939 se sont elles-mêmes trouvées respectivement cadastrées section ES numéros 2, 3, 4, 5 et 6 à la suite du remaniement de la Commune de La Roche-sur-Yon dont le procès verbal du 19 décembre 1995 a été publié au Bureau des hypothèques de La Roche-sur-Yon le 26 décembre 1995, volume 95 P numéro 8 835.

Ladite propriété et partie des bâtiments y édifiés appartenaient à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHELIN INDUSTRIE suite à l'apport fait le 20 décembre 1983 par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, ci-dessus analysé en préambule (partie B, a).

Une expédition dudit acte a été publiée au Bureau des hypothèques de La Roche-sur-Yon le 23 mai 1986, volume 7 192 numéro 8.



Le surplus des constructions a été régulièrement édifié sans avoir conféré de privilège d'aucune sorte.

Origine antérieure

Ladite parcelle anciennement cadastrée section O n° 742 appartenait à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN pour l'avoir acquise de la VILLE DE LA ROCHE SUR YON, aux termes d'un acte administratif en date du 26 décembre 1972.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix de un million trois cent quatre mille deux cent trente francs qui a été payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au Bureau des hypothèques de La Roche-sur-Yon, le 7 février 1973, volume 4 450 n° 12.

Etant ici précisé qu'aux termes dudit acte des conditions particulières ont été stipulées ; celles-ci sont rapportées dans l'acte d'apport par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Monsieur MOULIN, ès qualités, dispense en conséquence le Notaire soussigné de rapporter ces conditions parfaitement connues de la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Paragraphe III - PUBLICITE FONCIERE - EVALUATION

Une expédition des présentes sera publiée au Bureau des hypothèques de La Roche sur Yon.

Pour la perception de la taxe de publicité foncière et des frais d'assiette et de recouvrement et le calcul des salaires du conservateur, Monsieur MOULIN, ès qualités, déclare que les biens ci-dessus ont une valeur de TRENTE DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE SIX FRANCS QUARANTE SIX CENTIMES (32.305.356,46 Frs).

/

[Signature]

Paragraphe III - PUBLICITE FONCIERE - EVALUATION

Une expédition des présentes sera publiée au Bureau des hypothèques de
[REDACTED]

Pour la perception de la taxe de publicité foncière et des frais d'assiette et de recouvrement et le calcul des salaires du conservateur, Monsieur MOULIN, ès qualités, déclare que les biens ci-dessus ont une valeur de

Et avec ces propriétés, telles qu'elles sont transmises, toutes leurs dépendances et aisances et leurs servitudes actives et passives, sans exception ni réserve.

✓

R

Toutes les propriétés ci-dessus désignées et transmises en vertu des présentes et sans liquidation en application de l'article 1844-5 du Code civil, sont soit libres de toute location ou occupation, soit louées à la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN aux termes de baux qui se trouvent éteints par confusion de la qualité de bailleur et de preneur sur la même personne.

Tableau récapitulatif comprenant par site, les immobilisations en cours au 30 décembre 1997, pour le calcul de la taxe de publicité foncière, des frais d'assiette et de recouvrement et des salaires des conservateurs :

 γ de

161

SITUATION HYPOTHECAIRE

Monsieur MOULIN, ès qualités, déclare que les biens faisant l'objet de la présente transmission sont libres de toute inscription d'hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale comme de tous privilèges pouvant avoir effet.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes seront supportés par la MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN ainsi que Monsieur MOULIN, ès qualités, l'y oblige.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, Monsieur MOULIN, ès qualités, fait élection au siège de la société qu'il représente.

DONT ACTE

Fait et Passé à GERZAT
En l'Etude du Notaire soussigné

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
LE VINGT HUIT MARS

Sans mot nul.

Et après lecture faite, le comparant ès qualités, a signé avec le Notaire soussigné, le présent acte rédigé en minute sur cent soixante et une pages.-

B. L. F. L. C. —

